

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XIV<sup>e</sup> Législature**

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Séances du mardi 30 juin 2015

## Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

1<sup>re</sup> séance ..... 6153

2<sup>e</sup> séance ..... 6199

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015**

274<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**1<sup>re</sup> séance du mardi 30 juin 2015**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE

### 1. Hommage aux victimes du terrorisme (p. 6156)

### 2. Questions au Gouvernement (p. 6156)

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME (p. 6156)

M. Roger-Gérard Schwartzberg

M. Manuel Valls, Premier ministre

### 3. Souhaits de bienvenue à une délégation étrangère (p. 6157)

### 4. Questions au Gouvernement (*suite*) (p. 6157)

#### SITUATION DE LA GRÈCE (p. 6157)

M. François Asensi

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME (p. 6158)

M. Christian Jacob

M. Manuel Valls, Premier ministre

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME (p. 6159)

Mme Joëlle Huillier

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur

#### SITUATION DE LA GRÈCE (p. 6160)

M. Charles de Courson

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME (p. 6161)

M. Olivier Marleix

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur

#### SITUATION DE LA GRÈCE (p. 6162)

M. Jean Glavany

M. Manuel Valls, Premier ministre

#### SITUATION DE LA GRÈCE (p. 6163)

M. Éric Alauzet

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics

#### SITUATION DE LA GRÈCE (p. 6163)

M. Pierre Lellouche

M. Manuel Valls, Premier ministre

#### CRISE DE L'ÉLEVAGE (p. 6164)

M. Thierry Benoit

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

#### CHÔMAGE (p. 6165)

M. Laurent Furst

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics

#### PLAN CANICULE (p. 6166)

M. Pascal Deguilhem

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 6166)

Mme Catherine Vautrin

M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### PROTECTION DES SITES CLASSÉS « SEVESO » (p. 6167)

M. David Habib

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche

#### MYFERRYLINK (p. 6168)

M. Daniel Fasquelle

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 6169)

## PRÉSIDENTE DE M. DAVID HABIB

### 5. Nouvelle organisation territoriale de la République (p. 6169)

#### Article 3 *bis* (p. 6169)

M. André Chassaigne

Mme Valérie Lacroute

Amendement n° 763

M. Olivier Dussopt, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique

Amendements n°s 319, 621, 806

#### *Rappel au règlement* (p. 6175)

Mme Annie Genevard

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6175)*Rappel au règlement* (p. 6175)

Mme Annie Genevard

Article 3 *bis* (suite) (p. 6175)

Amendements n<sup>os</sup> 339, 481, 1458

Amendements n<sup>os</sup> 128, 189, 274, 817

Amendements n<sup>os</sup> 151, 191, 278, 819, 1021, 1175, 515, 636, 517, 566, 611, 638

Amendements n<sup>os</sup> 610, 642, 1325

Amendements n<sup>os</sup> 644, 576, 888, 1247

Article 3 *ter* (p. 6182)

Amendements n<sup>os</sup> 764, 671

Amendements n<sup>os</sup> 81, 512

M. André Vallini, secrétaire d'État chargé de la réforme territoriale

Amendements n<sup>os</sup> 1326, 1399

Amendements n<sup>os</sup> 1079, 1459, 1400

Amendements n<sup>os</sup> 1327, 1401

Amendements n<sup>os</sup> 1507, 1080

## Article 4 (p. 6185)

Amendement n<sup>o</sup> 765

Amendements n<sup>os</sup> 341, 483

Amendements n<sup>os</sup> 150, 192, 821

Amendements n<sup>os</sup> 440, 600, 1055, 1328, 510, 511

Amendements n<sup>os</sup> 609, 296, 535, 1329

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6190)

Amendements n<sup>os</sup> 595, 1531, 1033, 1509, 513, 1402, 514, 766

## Article 5 (p. 6192)

Amendements n<sup>os</sup> 1138, 345, 411

Amendements n<sup>os</sup> 149, 193, 767, 823, 485, 1403, 1330, 486, 487, 1269

Article 5 *bis* (p. 6196)

Amendements n<sup>os</sup> 349, 1232

Amendements n<sup>os</sup> 488, 1488

Amendements n<sup>os</sup> 1081, 1489

Amendements n<sup>os</sup> 405, 1262

Amendements n<sup>os</sup> 412, 1518

**6. Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 6197)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## HOMMAGE AUX VICTIMES DU TERRORISME

**M. le président.** Mes chers collègues, vendredi dernier, le terrorisme a encore frappé sauvagement (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent*) dans notre pays, en Tunisie, au Koweït et en Somalie.

Outre notre compatriote Hervé Cornara, odieusement décapité, près de cent personnes ont été assassinées.

En votre nom à tous, je veux exprimer une nouvelle fois la solidarité sans faille de la représentation nationale envers les peuples qui sont lâchement frappés par la barbarie.

Nous nous associons à la douleur des proches d'Hervé Cornara comme à celle des familles de toutes les victimes de ces actes odieux. Je vous invite à une minute de recueillement. (*Mmes et MM les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**M. le président.** La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Monsieur le Premier ministre, le 26 juin restera comme le vendredi sanglant où le djihadisme a frappé trois pays simultanément.

Un chef d'entreprise, odieusement décapité en Isère, trente-huit morts en Tunisie et vingt-sept au Koweït.

Bombe, couteau, Kalachnikov : Daech veut imposer, par le terrorisme, sa vision très arbitraire de l'islam, vision que ne partage pas la très grande majorité des Français de confession musulmane.

L'auteur présumé de l'attentat en Isère avait été repéré par les services spécialisés. Il avait fait l'objet, dès 2007, d'une fiche de sûreté, fiche désactivée en 2008, mais qui avait été suivie de plusieurs notes sur les liens de cet homme avec la mouvance salafiste.

Une fois détectés, ces individus potentiellement dangereux ne peuvent être laissés sans surveillance effective. Il faut donc renforcer les moyens humains et technologiques des services de renseignement. C'est l'objet de la loi adoptée la semaine dernière.

Par ailleurs, Daech utilise très activement internet qui devient alors un vecteur d'endoctrinement. La loi sur le terrorisme, votée en 2014, permet de demander aux fournisseurs d'accès à internet de bloquer l'accès aux sites incitant aux actes de terrorisme. Il convient d'appliquer cette disposition avec la plus grande rigueur.

Enfin, le meilleur moyen de combattre le fanatisme, c'est la démocratie. Les djihadistes l'abhorrent. D'où les attentats sanglants commis en Tunisie, le seul pays où « le printemps arabe » a débouché sur un processus réel de démocratisation.

Ici, les intégristes voudraient nous dissocier en communautés distinctes, séparées et antagonistes. Notre impératif, c'est le contraire. C'est l'unité nationale. C'est « la République indivisible ». Cela s'appelle aussi la fraternité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Monsieur le président Roger-Gérard Schwartzberg, vendredi dernier, le terrorisme a une nouvelle fois frappé durement, aveuglément au Koweït, en Tunisie, mais aussi de manière particulièrement abjecte en France. À mon tour, j'ai une pensée pour Hervé Cornara et j'exprime toute ma solidarité à ses proches, à sa famille, ainsi qu'à toutes les familles des victimes de ce vendredi sanglant, comme vous l'avez appelé. Je leur adresse avec émotion les condoléances et l'entier soutien du gouvernement français.

Ces nouveaux actes de folie meurtrière confirment – nous l'avons dit ici à de maintes reprises avec le ministre de l'intérieur – le niveau extrêmement élevé de la menace terroriste islamiste dans notre pays, en Europe, dans de nombreux pays dans le monde – États-Unis, Australie, Canada –, mais également dans les pays musulmans qui sont les premiers, je veux le rappeler, à souffrir de ce terrorisme djihadiste.

Face à cette menace terroriste dont le niveau est inédit, insidieuse, protéiforme, je veux le répéter une nouvelle fois, calmement et avec beaucoup de détermination, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des Français, même si le risque zéro n'existera jamais car nous sommes confrontés à un phénomène de radicalisation de masse sans précédent : 1 800 personnes sont recensées pour la seule mouvance des filières irako-syriennes. Ce phénomène s'inscrit dans la durée.

C'est une guerre de longue haleine que nous menons contre le terrorisme et le djihadisme en France comme à l'étranger. Nous devons cette lucidité et ce devoir de vérité à la représentation nationale, qui en est bien sûr informée, et qui elle-même a beaucoup travaillé sur ces questions. Je pense au travail réalisé par Éric Ciotti, Patrick Mennucci et ceux qui les ont accompagnés. Nous le savons donc, c'est un phénomène de longue durée.

Sur le plan répressif, ce sont actuellement 145 dossiers judiciaires qui sont ouverts ; 306 personnes ont été interpellées dans le cadre de ces filières djihadistes syro-irakienne et 179 d'entre elles ont fait l'objet de poursuites.

Lorsque les poursuites judiciaires ne sont pas possibles, le Gouvernement a recours à toutes les mesures administratives susceptibles de prévenir la menace terroriste. Je veux les rappeler :

Expulsion du territoire des étrangers qui prêchent la haine et la violence – ils sont quarante à avoir été expulsés depuis 2012, dont une quinzaine d'imams ;

Lancement de procédures de déchéance de la nationalité française dès lors que les conditions de droit sont réunies – plusieurs dossiers dont déjà engagés, comme le rappelait le ministre de l'intérieur ce matin ;

Interdiction d'entrée et de sortie du territoire ; gel des avoirs financiers ; blocage des sites internet faisant l'apologie du terrorisme ; suppression des prestations sociales aux djihadistes ayant quitté la France.

**M. Pierre Lellouche.** Très bien. C'est ce que j'avais demandé !

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Toutes les solutions sont explorées, mises en œuvre pour entraver l'action des terroristes. En outre, il faut empêcher d'agir les associations qui encouragent ou diffusent les appels à la violence. S'il faut les dissoudre, nous le ferons.

Des questions ont été posées concernant la mouvance salafiste. J'ai eu l'occasion ici même, à l'Assemblée nationale, et avec le ministre de l'intérieur devant les 150 représentants de l'islam de France de dire notre inquiétude s'agissant de la profusion des messages, notamment des Frères musulmans en France et dans le monde. J'ai rappelé notre profonde inquiétude et la nécessité d'agir contre le salafisme le plus radical.

Monsieur le président Schwartzberg, j'étais devant votre groupe ce matin. Olivier Falorni a, en parlant du salafisme le plus radical, utilisé l'expression de « véritable carburant du radicalisme », cette radicalité qui ensuite peut entraîner vers le terrorisme.

Nous savons à qui nous avons affaire. Le ministre de l'intérieur agit et agira avec les armes du droit, car l'État de droit est indispensable pour lutter contre le terrorisme, en faisant un travail de longue haleine, dans la discrétion pour fermer les mosquées quand il le faut, pour s'attaquer aux commerces qui alimentent financièrement le terrorisme, tout en sachant – le ministre de l'intérieur l'a rappelé ce matin devant les présidents des assemblées et les présidents des groupes – que ce travail doit être mené d'abord sur internet, car c'est là où la radicalisation se développe, ainsi que dans les prisons.

Tout cela a été dit et rappelé depuis plusieurs mois. Nous n'allons pas inventer de nouvelles mesures car nous savons qu'il faut agir dans la durée. C'est là où l'ennemi ou l'adversaire ou ceux qui veulent abattre nos valeurs sont. Nous devons donc agir.

Depuis 2012, les moyens légaux ont été renforcés. Deux lois antiterroristes ont été votées par une très large majorité de l'Assemblée et du Sénat. La loi sur le renseignement, vous l'avez rappelé, monsieur le président, a également été votée et est aujourd'hui devant le Conseil constitutionnel.

Le Gouvernement a également accru les moyens des services en charge de lutter contre le terrorisme. Le plan Vigipirate a été déployé, ce sont 30 000 policiers, militaires, gendarmes qui sont sur le terrain. Dans le cadre de l'opération Sentinelle, 7 000 soldats sont présents partout pour protéger 5 000 lieux de culte ou des écoles confessionnelles. Cela veut dire que nous avons pris les uns et les autres la mesure de ce qu'il faut mettre en œuvre pour lutter contre le terrorisme.

Ce matin, le ministre de l'intérieur a, devant la représentation nationale – Assemblée et Sénat – réunie autour du Président de la République, diffusé un document précis sur tout ce qui a été mis en œuvre. Ce document sera diffusé à l'ensemble de la représentation parlementaire.

Face au terrorisme, face à ceux qui s'attaquent à nos valeurs, pas uniquement en France, pas uniquement en Europe, mais partout dans le monde – je pense aussi à nos amis égyptiens, car le procureur général d'Égypte a été assassiné hier –, il faut opposer une coopération sans faille au niveau international et européen ainsi que l'unité et le rassemblement autour de nos valeurs. Au-delà des questionnements légitimes, nous serons en effet beaucoup plus forts pour lutter contre le terrorisme lorsque nous serons unis, rassemblés sur les moyens, sur les actions et sur les valeurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

3

### SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION ÉTRANGÈRE

**M. le président.** Mes chers collègues, je suis heureux de souhaiter en votre nom la bienvenue à une délégation du groupe d'amitié Albanie-France du Parlement de la République d'Albanie, conduite par sa présidente, Mme Mimoza Hafizi. *(Mesdames et messieurs les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

4

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT *(suite)*

**M. le président.** Nous en revenons aux questions au Gouvernement.

#### SITUATION DE LA GRÈCE

**M. le président.** La parole est à M. François Asensi, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. François Asensi.** Monsieur le Premier ministre, le Fonds monétaire international – le FMI –, ce bras armé du mur de l'argent, continue de faire sa loi en Europe. Sans aucune légitimité démocratique, la Française Christine Lagarde joue les affameurs du peuple grec. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Alors qu'un accord avec la Grèce était proche, les dirigeants européens, l'Allemagne en tête et la France solidaire, se sont ralliés à la surenchère du FMI, qui souhaitait toujours plus d'austérité en s'attaquant aux petites retraites. (*Mêmes mouvements.*)

Face à ce chantage, Alexis Tsipras a pris une décision que nous soutenons sans réserve : celle de consulter son peuple par référendum. Quelle leçon pour la démocratie française, où les deux formations qui dominent la vie politique, les Républicains et les socialistes, ont refusé la souveraineté du peuple lors du référendum de 2005 et continuent de cautionner ensemble cette politique « austéritaire » !

Depuis cette annonce, toute l'oligarchie est sur le pied de guerre pour coucher le peuple grec. Samedi, le ministre grec a été exclu de l'Eurogroupe. Depuis, la Banque centrale européenne, le FMI et la Commission spéculent pour inverser le résultat du référendum. Décidément, il n'y a pas de place pour la démocratie dans cette Europe des marchés et de la finance.

En refusant de prolonger leur aide, les créanciers ont fait le choix irresponsable de pousser la Grèce hors de la zone euro. Ils ont pris le risque inouï d'une panique bancaire généralisée. Pour préserver le dogme de l'austérité, ils sont prêts à mettre en péril la construction européenne.

Monsieur le Premier ministre, si dimanche prochain le peuple grec confirme son refus de l'austérité, quelle sera la position du Gouvernement ? Plaidera-t-il enfin au niveau européen pour la restructuration de la dette grecque et l'annulation des créances illégitimes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics.

**M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics.** Monsieur le député, vous avez votre lecture, mais permettez-moi de vous dire qu'ayant participé à l'ensemble de la négociation, y compris à la réunion de l'Eurogroupe de samedi dernier, je n'ai pas la même que vous – et je crois pouvoir en parler en connaissance de cause, en particulier pour ce qui concerne la position française.

Samedi dernier, au sein de l'Eurogroupe – en présence, évidemment, du ministre des finances grec –, il y avait sur la table des négociations, comme la France le souhaitait, une proposition globale, avec des mesures nécessaires pour faire en sorte que l'économie et les finances grecques retrouvent de la stabilité, mais aussi avec un indispensable accompagnement en termes de solidarité de la part de l'Europe et de chacun de nos pays, une aide au financement de l'économie, une aide à l'investissement – car c'est l'investissement qui permettra à la croissance de reprendre en Grèce et la Grèce a, d'abord et avant tout, besoin de retrouver de la croissance, de l'activité et de l'emploi – et une proposition relative à la dette, pour permettre d'alléger le poids de celle-ci au cours des mois et des années qui viennent, le temps que la Grèce retrouve de l'air et une capacité à se développer.

Voilà ce qu'il y avait sur la table des négociations et à quoi le gouvernement grec, en toute liberté et en toute légitimité, a choisi de répondre par la voie du référendum.

Pas plus qu'aucun membre du Gouvernement, je ne conteste la légitimité du référendum. C'est le choix du gouvernement et du Parlement grecs : ce sera donc le choix du peuple grec que d'y répondre. C'est inattaquable.

Nous ne remettons pas en cause la démocratie, mais je ne veux pas non plus que l'on mette en cause la vérité de la négociation et de la position de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**M. le président.** La parole est à M. Christian Jacob, pour le groupe Les Républicains.

**M. Christian Jacob.** Monsieur le président, je sais qu'un hommage sera rendu à Charles Pasqua au Sénat, dernière assemblée où il a siégé, mais permettez-moi, au nom de mon groupe, d'avoir une pensée émue pour celui qui fut un grand patriote et un grand serviteur de l'État. (*Mesdames et messieurs les députés du groupe Les Républicains, du groupe de l'Union des démocrates et indépendants, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste, puis mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, ainsi que les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen, se lèvent et applaudissent.*)

Merci, monsieur le président. Merci également à vous, monsieur le Premier ministre, et au Gouvernement, ainsi qu'à tous nos collègues qui ont salué la mémoire de cet homme d'État.

Monsieur le Premier ministre, un homme, un innocent, un Français digne et droit, est mort décapité au nom de l'islamisme radical qui nous a déclaré la guerre. Pour tous les Français, cet acte de barbarie est insoutenable. C'est une guerre contre notre civilisation judéo-chrétienne, une guerre contre la civilisation des Lumières, dont la France est l'héritière.

Face à un ennemi qui s'attaque à nos valeurs les plus profondes, nous avons un devoir d'unité derrière nos soldats engagés au Sahel et au Moyen-Orient pour défendre nos libertés, derrière nos policiers, nos gendarmes, et nos services, partout remarquables.

Ici, à l'Assemblée, monsieur le Premier ministre, l'opposition n'a jamais manqué à son devoir d'unité. À trois reprises, nous avons voté les textes que vous nous avez soumis : en décembre 2012, en 2014 et, tout récemment, le texte sur le renseignement.

Mais aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons solennellement d'aller plus loin. Pour ne pas perdre cette guerre, il faut s'en donner les moyens. D'abord, avec un collectif budgétaire, pour affecter à nos services les moyens dont ils ont besoin dans la durée. Ensuite, avec un volet répressif puissant qui permettra l'enfermement des individus radicalisés au départ et au retour du djihad. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*) Enfin, avec la déchéance de nationalité et l'expulsion des binationaux qui ont porté les armes contre la France. (*Mêmes mouvements.*) Ceux qui combattent et qui salissent le drapeau français ne méritent pas d'être Français.

Ma question est donc simple : monsieur le Premier ministre, au moment où les Français attendent de nous que nous soyons unis et intractables face à nos ennemis, allez-vous retenir nos propositions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Monsieur le président Jacob, le Président de la République, plusieurs membres du Gouvernement et moi-même avons salué la mémoire de Charles Pasqua. Nous avons en mémoire les mots de François Mitterrand le concernant et personne ici ne peut oublier, au-delà des différences et du parcours de Charles

Pasqua, qu'il fut gaulliste, qu'il avait une certaine idée de la République et de la France et qu'il fut l'un des plus jeunes résistants de notre pays. Vous avez raison : il faut honorer la mémoire de Charles Pasqua. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Je vous remercie de votre question. Il est vrai, en effet, comme nous l'avons tous dit ici d'une manière ou d'une autre, que nous sommes confrontés à ce qui est sans doute la plus grande menace de ces dernières décennies : celle de ce terrorisme, de cet adversaire à la fois extérieur et intérieur – c'est le même, ce sont les mêmes terroristes qui agissent à l'extérieur, ici ou dans d'autres pays.

J'ai rappelé tout à l'heure les chiffres, au nom de ce devoir de vérité et de lucidité. Je rappelle une nouvelle fois que d'autres pays sont concernés par ces phénomènes – la plupart en Europe. Un chiffre effrayant doit nous amener à mesurer l'ampleur de ce phénomène : celui des 5 000 Européens – je ne parle que des Européens – qui sont présents aujourd'hui en Irak ou en Syrie. Pour la fin de l'année, les projections prévoient un chiffre de 10 000 Européens, outre tous ceux, Tunisiens, Marocains ou Algériens, qui sont déjà là-bas.

Chacun doit donc comprendre que, comme je l'ai rappelé à la tribune de cette assemblée le 13 janvier dernier et, déjà, dès la fin de l'année 2012, lorsque nous avons voté ensemble la première loi antiterroriste, qui tirait aussi les leçons des crimes de Merah à Toulouse et à Montauban, nous sommes engagés dans une guerre contre le terrorisme – une guerre que mène le terrorisme, celle que mène notamment Daech, et qui est nouvelle par rapport aux phénomènes de terrorisme que nous avons connus.

Pour cela, il faut évidemment des moyens nouveaux et considérables. Notre arsenal juridique est là, je l'ai rappelé : ce sont les deux lois antiterroristes, avec des mesures concrètes et efficaces qu'il faut appliquer tous les jours, et la loi sur le renseignement, qui est aujourd'hui devant le Conseil constitutionnel et qui nous donne des moyens supplémentaires.

C'est difficile à dire, en pensant à la famille de notre compatriote, mais je reste convaincu, comme le ministre de l'intérieur, que les moyens que nous donne cette loi auraient peut-être – je le dis avec prudence – permis de savoir ce que préparait cet individu. Nous avons donc besoin de ces moyens et, bien sûr, d'une coopération européenne, qui est indispensable, majeure, pour adopter au plus vite le *Passenger Name Record* – le PNR –, ce fichier recensant les passagers des vols. Il faut que chaque parlementaire européen se rende bien compte que, dans tous les pays d'Europe, les citoyens ont aujourd'hui, à juste titre, peur du terrorisme, que chaque parlementaire européen prenne ses responsabilités et que le Parlement européen puisse enfin voter le PNR, qui est aussi l'un de ces instruments. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme Nicole Ameline.** Très bien !

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Nous avons besoin de cette coopération avec les pays d'Europe – nous l'avons engagée avec Bernard Cazeneuve – et tous les pays concernés. Il faut que l'Europe – la France, elle, prend ses responsabilités – aide la Tunisie, qui est un pays ami, un pays frère, victime du terrorisme. C'est ce pays qui a enclenché le processus démocratique. C'est un pays qui porte haut les valeurs de la démocratie et de la laïcité. C'est aussi pour cela que ce pays frère a été attaqué par les terroristes. Nous avons un devoir de

soutien, comme l'a manifesté hier le ministre de l'intérieur en se rendant en Tunisie avec ses homologues allemand et britannique.

Nous avons mis les moyens. On peut certes toujours faire plus : monsieur le président Jacob, comme nous l'avons montré à l'occasion de la réunion de ce matin à l'Élysée, autour du chef de l'État, nous sommes toujours disponibles pour examiner vos propositions et aller plus loin. J'ai rappelé le nombre de policiers, de gendarmes et de militaires mobilisés. Je peux rappeler aussi les 1 830 policiers et gendarmes supplémentaires dédiés à la lutte contre le terrorisme qui ont été créés en trois ans, dont 930 au sein du renseignement intérieur, les 250 millions d'euros engagés et les 950 emplois qui se mettent en œuvre. On peut toujours aller plus vite, mais il faut des hommes et des femmes formés dans les juridictions spécialisées, dans la lutte contre le terrorisme et dans le milieu pénitentiaire, car il faut poursuivre sans relâche cette action.

Tous les jours – je dis bien tous les jours –, des individus sont arrêtés et des filières démantelées. Six attentats majeurs ont été évités depuis 2013. Des filières ont été démantelées. Ces derniers jours, quatorze personnes ont été interpellées. Nous continuerons les expulsions – c'est, bien sûr, indispensable – de prêcheurs de haine et de terroristes en fin de peine, dont des imams, je l'ai rappelé. La déchéance de la nationalité, dans des conditions de respect du droit, nous y sommes prêts. Cela n'avait jamais été fait à ce niveau. Nous continuerons.

Mais, monsieur Jacob, la lucidité – et je sais que, sur ces questions, nous pouvons nous retrouver – nous amène aussi à voir que, comme c'est également le cas dans de nombreux pays, certains de nos compatriotes concernés, dans certains quartiers, ne sont pas des binationaux, mais des convertis, notamment au salafisme. Nous devons donc agir sur tous les paramètres, en rassemblant la société française – la laïcité, l'école, la manière dont on vit, les quartiers – car, au fond, c'est ce qui se joue.

Si je suis inquiet, comme vous l'êtes et comme, évidemment, le sont aujourd'hui les Français, qui se disent qu'aujourd'hui leur voisin peut être un terroriste, c'est à cause de ce changement qui est train de s'opérer. Après l'émotion du mois de janvier, c'est aujourd'hui la peur qui s'est emparée de nos compatriotes. Si nous ne voulons pas que la peur s'impose dans notre société, nous devons être forts.

Monsieur Jacob, je vous donne rendez-vous pour examiner ensemble les solutions que nous pouvons mettre en œuvre, dans le strict respect de l'État de droit, avec les moyens nécessaires. Avec le ministre de l'intérieur et la garde des sceaux, nous sommes ouverts au dialogue, car j'ai la conviction profonde que l'unité, le rassemblement des Français autour des valeurs est plus que jamais indispensable face à ce qui est une véritable guerre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**M. le président.** La parole est à Mme Joëlle Huillier, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**Mme Joëlle Huillier.** Monsieur le ministre de l'intérieur, vendredi matin, la barbarie a de nouveau endeuillé la France sur le site de l'usine Air Products de Saint-Quentin-Fallavier, dans le Nord-Isère.

Au nom de la représentation nationale, je veux d'abord honorer la mémoire d'Hervé Cornara, père de famille, chef d'entreprise, homme engagé, et assurer sa famille, ses collègues, ses voisins de Fontaines-sur-Saône de notre soutien et de notre solidarité.

Mes pensées vont aussi aux personnes blessées dans l'attaque et aux salariés de l'usine, très choqués par un acte d'une sauvagerie inouïe, perpétré sur leur lieu de travail.

Je veux également remercier et saluer le courage, le dévouement et le professionnalisme des pompiers de l'Isère qui ont rapidement neutralisé le criminel, des forces de sécurité mobilisées pour faire aboutir l'enquête et des personnels soignants et psychologues qui assistent les victimes et leurs proches. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Depuis plusieurs mois, et même plusieurs années, vous dites la vérité aux Français : notre pays est soumis à une menace terroriste très élevée. Les attentats de janvier, ceux de vendredi à Saint-Quentin-Fallavier, mais aussi en Tunisie et au Koweït, le démontrent : la folie terroriste peut frapper n'importe qui, n'importe quand, n'importe où.

Pour prévenir au maximum le passage à l'acte, le Gouvernement et la majorité ont pris des mesures fortes depuis trois ans : deux lois antiterroristes, une loi sur le renseignement, un plan d'actions contre les filières djihadistes et la radicalisation, des centaines de postes supplémentaires dans la gendarmerie, la police et la justice, des militaires pour protéger les sites sensibles et des moyens financiers et humains supplémentaires affectés à la lutte contre le terrorisme.

Jamais autant de forces n'ont été déployées dans notre pays pour assurer la sécurité des Français. Mais, face à des ennemis déterminés, parfois isolés et au comportement souvent irrationnel, le risque zéro n'existe malheureusement pas.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire où en est l'enquête après l'attaque de vendredi et quelles initiatives le Gouvernement entend prendre ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Bernard Cazeneuve,** *ministre de l'intérieur.* Madame la députée, nous étions ensemble vendredi, quelques quarts d'heure après que le drame s'est produit, à Saint-Quentin-Fallavier, avec des élus de toutes sensibilités, qui étaient dans l'émotion et dans l'effroi de l'acte barbare qui venait de se produire.

Je voudrais, comme vous, avoir une pensée pour la famille d'Hervé Cornara, pour tous ses salariés qui aimaient ce patron impliqué dans la vie associative, qui était un homme généreux et droit. J'aurai également une pensée pour les pompiers et pour l'ensemble des forces de sécurité, qui se sont mobilisés pendant cet événement et qui font depuis des mois un travail absolument remarquable en exposant leur vie pour sauver celle des autres. Comme ministre de l'intérieur, j'ai, pour ces forces de sécurité, un incommensurable respect et une immense gratitude, comme l'ensemble de la représentation nationale. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Mais il ne s'agit pas simplement d'être dans le respect et dans le soutien verbal : il faut donner aux forces de sécurité les moyens de travailler. C'est la raison pour laquelle, le Premier ministre vient de le rappeler, nous avons créé des postes supplémentaires : près de 1 800 dans les services de renseignement et les services de police judiciaire. Sur ces 1 800 postes décidés, près de 500 ont d'ores et déjà été recrutés et sur les 250 millions d'euros dont parlait le

Premier ministre, venant en appui de ces efforts de recrutement, près d'une centaine est d'ores et déjà dépensée pour assurer le financement de la modernisation de nos infrastructures numériques et de nos infrastructures de communication.

Les dispositifs législatifs doivent en outre permettre, face à un risque absolument inédit, de mobiliser aussi les moyens de la technologie pour mieux prévenir. Cela a été l'objet de la loi sur le renseignement, qui a été largement débattue. Je veux rappeler avec la plus grande sincérité, maintenant que cette loi est votée, que si nous avons mis en place de nouveaux dispositifs, c'est précisément pour prévenir des risques face à des acteurs qui utilisent internet et les moyens de communication pour dissimuler leurs actes.

Je veux conclure en vous disant notre détermination. Il n'y a qu'un mot d'ordre face au terrorisme : la fermeté ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

#### SITUATION DE LA GRÈCE

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

**M. Charles de Courson.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, puisque M. le ministre de l'économie n'a pas répondu à la question de notre collègue du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. Michel Sapin,** *ministre des finances et des comptes publics.* Et pour cause : c'est le ministre des finances qui répond !

**M. Charles de Courson.** Monsieur le Premier ministre, hier, à l'aube, le Parlement grec a voté, à la demande de son gouvernement, en faveur de l'organisation d'un référendum dimanche prochain sur l'acceptation ou le refus d'un avant-projet d'accord entre la Grèce et ses partenaires.

Dans l'hypothèse, qui ne peut être écartée puisque le gouvernement grec lui-même appelle à voter « non », où le peuple grec voterait dimanche en faveur du « non », quelles conséquences entendrait en tirer le gouvernement français ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics.

**M. Michel Sapin,** *ministre des finances et des comptes publics.* Merci, monsieur le député, pour la brièveté de votre question, à laquelle je vais répondre un tout petit peu plus longuement, les réponses n'étant pas aussi simples que les questions dans ce domaine.

Tout d'abord, monsieur de Courson, une question est posée au peuple grec. Elle est posée à partir d'un document qui n'est pas le produit d'un accord, mais qui est en cours de négociation. C'est le choix qu'a fait le gouvernement grec et j'ai décrit, en répondant à une question sur la situation de la Grèce, quelle était la situation de la négociation et quelles étaient les propositions, en particulier celles de la France qui défend un accord global afin qu'il soit durable.

Ensuite, monsieur de Courson : nous sommes aujourd'hui mardi. Nous avons encore devant nous quelques heures pendant lesquelles, à l'initiative de la France, à l'initiative de la Commission et en particulier de M. Juncker, des propositions peuvent être faites. Il reste encore quelques heures pendant lesquelles, dans le dialogue avec le gouvernement grec, nous pouvons essayer de trouver une solution qui soit bonne pour la Grèce et bonne pour l'Europe. C'est

d'abord et avant tout à cela que je me consacre aujourd'hui, et non pas à faire des hypothèses sur tel ou tel résultat du référendum. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

**M. François Sauvadet.** Ce n'est pas sérieux !

**M. le président.** Écoutez la réponse !

**M. Michel Sapin, ministre.** Enfin, monsieur de Courson : je veux dire clairement ici que les conséquences du « oui » ne sont pas les mêmes que les conséquences du « non ». (*« Ah ! Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

La conséquence du « oui », c'est que le dialogue et la négociation continuent. Je cherche ici à éclairer le débat – la France et le Président de la République le font depuis longtemps –, et non pas à faire campagne dans un sens ou dans l'autre.

La conséquence du « non », c'est que nous glissons dans une voie inconnue : celle du risque de la sortie de l'euro. Nous n'en voulons pas pour la Grèce ! Nous voulons la Grèce dans l'euro, nous voulons une Europe forte, nous voulons une Europe solidaire avec la Grèce, et c'est cela que nous privilégions, y compris dans les instants qui suivent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. – Huées sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Marleix, pour le groupe Les Républicains.

**M. Olivier Marleix.** Monsieur le Premier ministre, c'est l'honneur de la France d'avoir proclamé en 1789 que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public »...

C'est l'honneur de la France d'avoir bâti la Grande mosquée de Paris, en hommage à nos compatriotes musulmans morts pour la France durant la Grande Guerre.

C'est l'honneur de la France et des Français d'avoir accepté depuis trente ans que se normalise l'exercice d'un culte musulman qui est celui de plusieurs millions de nos compatriotes.

Mais, monsieur le Premier ministre, la République peut-elle tolérer aujourd'hui que des petits groupes extrémistes véhiculent une idéologie de rupture avec nos valeurs, de rejet de notre civilisation ?

Comment la République peut-elle relever le défi de l'intégration si elle laisse se propager au cœur même de nos quartiers un discours rejetant cette idée même d'intégration à la communauté nationale ?

En France, il n'y a pas d'autorité musulmane suprême pour défendre cette conception apaisée de l'islam qui est celle de tant de pays amis : Maroc, Algérie, Turquie, Tunisie. C'est donc aux autorités de la République qu'il revient d'agir pour dire ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas sur notre sol.

Il ne s'agit pas de diviser, il s'agit au contraire de rassembler tous les Français. Nos compatriotes musulmans attendent aussi cela de nous, parce que les musulmans sont les premières victimes de cette radicalité, hier au Koweït, mais

aussi au quotidien dans notre pays, parce qu'en tolérant tout, en n'osant jamais rien distinguer, nous laissons place à tous les amalgames.

Monsieur le Premier ministre, la Tunisie vient de prendre une mesure extrêmement forte : la fermeture de quatre-vingts mosquées salafistes. Elle pourrait vous inspirer.

Au-delà des grands mots, quels actes votre Gouvernement va-t-il enfin poser pour défendre cette valeur qui entre dans notre devise, la fraternité, et ne plus laisser en paix ceux qui la combattent ? Vous nous parlez de « guerre » et vous avez raison, mais agissez en conséquence et cessez de vous battre seulement avec des mots. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député Marleix, votre question appelle des réponses très précises. D'abord, en ce qui concerne l'expulsion des imams, des prêcheurs de haine, qu'en est-il ? Je vais vous donner des chiffres : nous avons depuis 2012 procédé à l'expulsion de quarante prêcheurs de haine ou imams autoproclamés qui appelaient ou provoquaient au terrorisme. Voilà ce que nous avons fait.

**M. Jacques Myard.** Ce n'est pas assez !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Il n'y a pas un département – pas un – au sein duquel, quand nos services ou le préfet nous apportent des éléments témoignant d'une telle dérive, nous n'agissions pas. Je tiens d'ailleurs à vous dire qu'entre 2007 et 2012, ce sont quinze expulsions qui ont eu lieu en cinq ans, alors qu'en l'espace de trois ans nous en avons décidé quarante. (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Pierre Lequiller.** Beau climat d'union !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** On peut toujours demander plus, monsieur Marleix, mais je vous donne une réponse extrêmement précise et je suis prêt, par département, à vous faire un bilan détaillé, parce que je rends toujours compte devant la représentation nationale de l'action du ministère de l'intérieur. Vous constaterez que le Gouvernement n'a sur ce sujet qu'une attitude, une seule : la fermeté.

Vous parlez des mosquées. Nous sommes dans un État de droit et je pense que nul, ici, ne considère qu'il faille revenir sur nos principes constitutionnels ni sur les principes qui nous lient à l'Union européenne. Et le droit nous dicte un comportement.

Les imams autoproclamés qui professent la haine doivent être expulsés : ils le sont. Ceux qui commettent des infractions pénales doivent être poursuivis : ils le sont systématiquement parce que les préfets portent plainte au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Lorsque des associations qui gèrent des mosquées salafistes, dans la globalité de leurs membres, appellent à la haine, ces associations ont vocation à être dissoutes, dans la maîtrise et le respect du droit. C'est ce que fait le ministère de l'intérieur et nous sommes actuellement en train de procéder à l'examen des cas qui nous ont été signalés,...

**M. Olivier Marleix.** Combien ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** ...pour pouvoir avec la plus grande fermeté procéder à ces dissolutions, ce qui ne s'est jamais fait en France.

Ne lançons donc pas de polémiques sur ces sujets, respectons le droit et faisons preuve ensemble de la fermeté nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### SITUATION DE LA GRÈCE

**M. le président.** La parole est à M. Jean Glavany, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le Premier ministre, dimanche prochain, les électeurs grecs vont se prononcer par référendum sur une issue possible à la crise monétaire qui touche la Grèce et l'ensemble de la zone euro.

Devant cette situation, nous croyons tous que les responsables politiques européens doivent faire preuve de mesure, de sang-froid, mais aussi de volonté et de détermination.

Nous sommes des démocrates et, à ce titre, sommes respectueux de la légitimité du gouvernement grec issu du suffrage universel et de la souveraineté du peuple grec.

Nous devons mettre en garde un certain nombre de donneurs de leçons, en France ou ailleurs en Europe, qui se permettent de qualifier de manière désobligeante le gouvernement grec ou de dicter sa loi au peuple grec, alors que nous n'accepterions en rien une telle immixtion dans la vie démocratique française. Accepterions-nous, mes chers collègues, qu'un gouvernement étranger, s'immisçant dans une procédure démocratique française, nous dise, aujourd'hui, ce que devrait être la réponse du peuple français? (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Nous ne l'accepterions pas, alors ne l'infligeons pas aux autres.

Mais nous sommes aussi des démocrates respectueux de la vérité et une question est posée, monsieur le Premier ministre. D'après beaucoup de sources d'information, ici relayées, la négociation n'aurait porté et buté que sur les efforts et les réformes demandés à la Grèce, sans que jamais soient abordées ni la question du financement de l'économie grecque, ni celle de la renégociation de la dette.

Alors, la question est simple: la négociation, monsieur le Premier ministre, était-elle globale? A-t-elle porté sur les deux parties du contrat?

**M. Jean-Frédéric Poisson.** Ça suffit! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Jean Glavany.** Je vous en prie, mon cher collègue!

Enfin, nous sommes des Européens convaincus et la construction européenne nous a appris qu'après la fin du dialogue, il y a toujours et encore le dialogue. Monsieur le Premier ministre, y aura-t-il encore un dialogue ce soir? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances... Je veux dire: à M. le Premier ministre.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** M. Sapin a déjà répondu. Je réponds à Jean Glavany. (*Interruptions sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

La situation de la Grèce est évidemment une préoccupation pour tous, pour la France comme pour l'Europe et d'ailleurs au-delà.

Notre pays, sous l'impulsion du Président de la République, ne ménage pas ses efforts. La France est à l'initiative, monsieur Glavany, pour qu'un accord durable soit trouvé. Le gouvernement grec a choisi d'organiser un référendum.

**M. Pierre Lellouche.** Que ferez-vous, si c'est « non » ?

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** C'est un choix souverain que le gouvernement français respecte pleinement, Michel Sapin le rappelait il y a un instant, et le peuple grec s'exprimera dimanche.

La France est engagée dans les négociations. C'est sa place. Et ces négociations – je réponds à votre question – étaient en effet près d'aboutir vendredi dernier. Nous regrettons qu'elles soient interrompues, à l'initiative du gouvernement grec, mais le message que porte le Président de la République, que porte de manière permanente Michel Sapin qui est pleinement engagé dans ces discussions, est que la porte est ouverte, que les négociations peuvent reprendre à tout moment si le gouvernement grec en fait le choix, en responsabilité.

**M. Pierre Lellouche.** Donnez-leur notre argent!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** L'accord qui aurait pu aboutir, nous avons la conviction qu'il n'est pas loin, qu'il est encore possible, même si, le ministre des finances le rappelait, le temps presse. C'est une question d'heures.

La France est donc engagée, mais nous avons aussi un devoir de vérité. Il faut dire où nous en sommes et il faut poser clairement les termes du débat, car les Grecs qui se rendront aux urnes dimanche doivent pouvoir se prononcer en conscience, les yeux ouverts, mais aussi en toute connaissance de cause. Des propositions très claires ont été faites au gouvernement grec. Il s'agit tout d'abord de prévoir les réformes nécessaires, y compris au plan budgétaire, et ces réformes doivent bien sûr tenir compte des efforts considérables déjà consentis par le peuple grec. L'offre faite au gouvernement grec prévoit également un volet de financement de l'économie, avec des investissements au service de la croissance et de l'emploi.

Enfin – et c'est un point notable des négociations, sans doute l'un des plus difficiles, mais c'est aussi la position défendue vendredi par Michel Sapin –...

**M. Guy Geoffroy.** On ne le laisse pas parler!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** ...la discussion sur le poids de la dette doit rester ouverte, conformément au mandat qu'a reçu le gouvernement grec.

Les enjeux du scrutin de dimanche sont très clairs pour la Grèce: rester dans l'euro ou, au-delà des incertitudes monsieur de Courson, courir le risque d'en sortir avec toutes les conséquences qui en découleraient.

Au fond, nous le savons, les Grecs sont attachés à la monnaie unique, dont ils connaissent aussi les avantages. La solidarité européenne, qui est toujours sur la table avec l'offre proposée, va donc de pair avec la responsabilité.

Cette responsabilité doit être partagée par chacun et si la France se mobilise autant depuis le début de cette négociation, c'est parce qu'elle est convaincue que la place de la Grèce est dans la zone euro, c'est-à-dire pleinement dans l'Union européenne.

Nous savons que la Grèce est un grand peuple. Nous savons d'où viennent les Grecs, après la dictature des colonels, nous savons que c'est un Président de la République français, Valéry Giscard d'Estaing, qui a tout fait pour que la

Grèce adhère à la Communauté européenne et si certains, à l'extérieur de notre pays, ou à l'intérieur et ici dans ce Parlement, pensent que l'Europe serait plus forte si la Grèce sortait de la zone euro, ils se trompent lourdement.

Depuis le début, nous avons cherché une solution qui soit acceptable par tous, dans le respect du peuple grec et de la souveraineté de son gouvernement, mais dans le respect aussi de nos règles communes, celles de l'Europe. C'est la position de la France : nous allons continuer à la défendre dans les heures qui viennent et nous la défendrons sans cesse, parce que nous pensons que l'Europe a besoin de la Grèce et que l'Europe doit sortir plus forte et plus solidaire de cette crise. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur quelques bancs du groupe écologiste.)*

#### SITUATION DE LA GRÈCE

**M. le président.** La parole est à M. Éric Alauzet, pour le groupe écologiste.

**M. Éric Alauzet.** Monsieur le ministre des finances et des comptes publics, la crise grecque précipite l'Europe dans une situation incertaine et dangereuse. Pourtant, il n'y a pas d'autre issue qu'une solution négociée avec les Grecs et avec une Grèce définitivement ancrée au sein de l'Union européenne.

Aussi, il est essentiel de penser dès maintenant à l'après référendum. Le pire risque serait celui d'une dérive vers le tout ou rien. Chercher l'abdication de la Grèce au motif que son gouvernement ne s'inscrit pas dans l'orthodoxie ultra-libérale, ce serait faire payer au peuple grec son choix démocratique.

Autrement dit, chacun doit prendre ses responsabilités, la Grèce, les créanciers et l'Union européenne. La responsabilité des Grecs est réelle ; celle des créanciers l'est encore plus, d'abord en ce qui concerne l'étalement de la dette, ensuite pour l'allègement de la dette grecque.

En effet, les créanciers qui ont spéculé sur la dette souveraine de ce pays au plus fort de la crise ont bénéficié de taux d'intérêt exorbitants et accumulés des sommes indécentes.

La question, pour eux, du dédommagement de la Grèce et donc de l'effacement d'une partie des intérêts de la dette est par conséquent tout à fait légitime.

Enfin, cette responsabilité est tout aussi réelle pour assurer les revenus de la Grèce, des revenus pompés par l'optimisation fiscale agressive, quand les créanciers privés la pratiquent et que les créanciers publics la favorisent ou la tolèrent.

Monsieur le ministre, la France et l'Union européenne sont-elles prêtes à s'engager, dès avant le référendum grec, pour accroître la participation des créanciers à l'équilibre budgétaire de la Grèce ?

Pourrez-vous répondre favorablement à la demande du groupe écologiste visant à ce que notre assemblée débattenne de ce sujet, comme le fait le Parlement allemand ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et sur plusieurs bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics.

**M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics.** Monsieur Alauzet, voici quelques éléments de réponse à votre question.

Tout d'abord, qui sont les « créanciers », comme vous dites ? Sont-ce des spéculateurs qui auraient prêté à la Grèce afin d'essayer de réaliser les meilleurs profits possibles sur le dos des Grecs ? La réponse est non, vous le savez.

Aujourd'hui, la Grèce est endettée à l'endroit d'institutions publiques, qu'il s'agisse du Fonds monétaire international – qui est une institution publique –, qu'il s'agisse de la Banque centrale européenne – qui est une institution publique – ou, bien entendu, qu'il s'agisse de chacun de nos États.

Les Grecs sont endettés vis-à-vis des autres contribuables de l'Europe...

**M. Bernard Accoyer.** En particulier des Français !

**M. Michel Sapin, ministre.** ... qui ont légitimement fait preuve de solidarité afin d'aider la Grèce à traverser des périodes difficiles.

Est-ce une raison pour ne rien faire ? Non ! Je vous l'ai dit, le Premier ministre l'a répété : nous avons formulé des propositions pour faire en sorte que le poids de la dette puisse être allégé dans les années qui viennent – qui seront très difficiles – afin que la Grèce puisse retrouver la croissance.

Oui, cela peut porter tous les noms que l'on voudra, mais cela revient à faire en sorte que, pendant ces années-là, la Grèce ne rembourse pas autant que ce qui était prévu afin qu'elle puisse consacrer ses moyens à son développement, à son économie, à sa croissance.

Voilà exactement ce qu'est la position de la France !

Dès lors, monsieur le député, nous avons voulu le dialogue, pendant la négociation, jusqu'au bout et aujourd'hui encore, en ce moment même, c'est le dialogue que nous voulons. Nous le privilégierons, quel que soit le résultat du référendum.

Dans un cas, les négociations continuent, dans l'autre, c'est l'inconnu, mais c'est peut-être dans ce cas de figure-là que le dialogue est le plus nécessaire. Précisément, nous serons là pour dialoguer, tendre la main et faire en sorte que la Grèce puisse rester dans la zone euro et dans l'Europe ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

#### SITUATION DE LA GRÈCE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe Les Républicains.

**M. Pierre Lellouche.** Monsieur le Premier ministre, je m'adresse à vous s'agissant de la Grèce, car j'avoue ne pas très bien comprendre où nous allons en écoutant M. Sapin, qui s'est exprimé aujourd'hui à plusieurs reprises. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Commençons par le commencement.

Ici, monsieur le Premier ministre, tout le monde – je dis bien : tout le monde – veut que la Grèce reste dans l'Union européenne et dans la zone euro et personne, personne ne souhaite une faillite qui serait catastrophique pour son peuple.

Mais enfin, trop c'est trop ! Voilà six mois que Tsipras fait de la politique intérieure avec l'argent des autres, c'est-à-dire avec l'argent des contribuables européens *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains)*, qu'il ment à son propre peuple, à ses créanciers et, en plus, qu'il nous couvre d'injures !

Pardonnez-moi! Face à ces manœuvres, vous et François Hollande n'avez cessé de finasser parce que, évidemment, Tsipras est soutenu par une partie de votre majorité – nous l'avons entendu tout à l'heure.

**M. Bernard Accoyer.** C'est l'Internationale socialiste!

**M. Pierre Lellouche.** Tantôt on soutient Tsipras, tantôt on rappelle les règles de la zone euro et, au final, c'est illisible!

Et M. Sapin nous dit qu'il reste quelques heures! Mais enfin, je vous rappelle que lors du quinquennat précédent, la France avait apporté 40 milliards d'aide directe à la Grèce – soit deux points de PIB – que nous avons empruntés...

**M. André Chassaigne.** Aux banques! Aux banques!

**M. le président.** Monsieur Chassaigne, s'il vous plaît...

**M. Pierre Lellouche.** ...pour prêter aux Grecs!

Deux cents milliards d'aides ont été apportés à la Grèce par les seuls États, sans parler du FMI!

Combien de temps continuerez-vous à supplier Tsipras de bien vouloir prendre notre argent?

**M. Marc Dolez.** C'est lamentable!

**M. Pierre Lellouche.** Voilà la question qui se pose aujourd'hui! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Quel est le plan B du Gouvernement? En effet, comme le dit M. Sapin, un vote « non » n'est pas un vote « oui », et un vote négatif est probable puisque Tsipras veut que la Grèce vote contre! Au risque de mourir, la Grèce dit qu'elle veut faire sauter la zone euro!

Qu'allez-vous faire? Quel est votre plan B dans ce cas? Qu'en est-il de la convergence franco-allemande pour sauver la zone euro, problème qui se posera dès lundi prochain? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Jean-Luc Laurent.** Lamentable!

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Monsieur Lellouche, je ne sais pas si M. Tsipras fait de la politique intérieure, mais j'ai bien l'impression que vous en faites un tout petit peu, vous aussi, avec cette question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Yves Censi.** Nous sommes à l'Assemblée nationale!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Ceux qui gouvernent ont un devoir: comme vous venez de le faire avec des arguments particulièrement pertinents, il faut constater que la situation grecque n'était pas réglée, avant même l'élection d'un nouveau Gouvernement d'ailleurs.

C'est peut-être pour cela que M. Tsipras a obtenu une majorité au Parlement grec: parce que les problèmes de la Grèce n'étaient pas réglés.

Nous le savons, nous l'avons rappelé avec Michel Sapin voilà un instant encore: la Grèce doit s'engager dans les réformes en tenant compte de ce que le peuple grec a subi.

Attendons le résultat de dimanche, mais nous devons d'ores et déjà tout faire pour trouver une solution.

Telle n'est pas seulement la position de la France, monsieur Lellouche! N'essayez pas d'opposer le Président de la République et la Chancelière allemande: ce n'est pas de bonne politique et ce n'est pas utile. Hier, avec les mêmes mots, chacun s'est déclaré disponible pour trouver une

solution aujourd'hui et s'il le faut la semaine prochaine, après le référendum, expression souveraine du peuple grec, lequel doit pouvoir s'exprimer en toute connaissance de cause.

C'est à quoi nous travaillons, le gouvernement français et le Président de la République, le président de la Commission européenne aujourd'hui encore, la Chancelière Merkel hier avec à ses côtés le vice-chancelier Sigmar Gabriel. Monsieur Lellouche, chacun doit être bien conscient de la responsabilité qui est la sienne.

La sortie de la Grèce de la zone euro après le vote du peuple grec serait un drame, d'abord pour la Grèce, pour les Grecs, pour l'économie grecque, avec des conséquences que nous ne connaissons pas toutes.

Nous savons que la France est robuste, que la crise, aujourd'hui, n'est pas tout à fait la même que celle d'il y a quatre ans, mais les conséquences politiques seraient majeures pour l'idée que nous nous faisons de l'Europe.

Alors, la position du Président de la République et du Gouvernement, exprimée par le ministre des finances, est claire: nous souhaitons que la Grèce reste dans la zone euro – pas à n'importe quelles conditions, naturellement, c'est la raison d'être de la discussion et de la négociation – parce que cela est essentiel pour l'avenir de l'Europe.

C'est la position du gouvernement français et elle est claire mais, monsieur Lellouche, ce n'est pas seulement celle du gouvernement français, car chaque responsable européen doit être placé devant ses responsabilités. C'est aussi l'avenir de l'Europe qui est en cause! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### CRISE DE L'ÉLEVAGE

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Benoit, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

**M. Thierry Benoit.** Monsieur le ministre de l'agriculture, avec mes collègues du groupe de l'Union des démocrates et indépendants, je souhaite vous interpellier sur la crise qui touche les filières de l'élevage. Qu'il s'agisse des filières bovine, porcine, ou encore de celle du lait, toutes, sans exception, sont aujourd'hui touchées. Aux difficultés conjoncturelles liées à l'embargo russe viennent s'ajouter l'excessive volatilité des prix agricoles, les relations difficiles entre producteurs, transformateurs et distributeurs et, bien sûr, la pression continue des grandes surfaces.

Résultat de cette spirale négative: notre modèle agricole est aujourd'hui en grande difficulté, incapable de garantir à nos agriculteurs un revenu décent. Rien qu'en Bretagne, monsieur le ministre, près de quatre cents exploitations agricoles sont menacées de faillite, quand d'autres sont confrontées à une précarité à peine supportable.

Face à cette situation, nous devons agir, et le groupe de l'Union des démocrates et indépendants a des propositions à vous faire – je vous ai d'ailleurs écrit il y a quelques jours à ce sujet, monsieur le ministre.

Premier enjeu: garantir aux producteurs une rémunération stable grâce à un dispositif de sécurisation des marges et une adaptation de la fiscalité agricole. Cette proposition est-elle à ce jour envisageable?

Deuxième objectif: lutter contre la volatilité des prix et mieux répartir les marges tout au long de la chaîne de production. Seule une nouvelle politique de la concurrence

et une adaptation de la loi Galland permettra d'inverser cette tendance. Quelle est, monsieur le ministre, votre position sur le sujet ?

Enfin, le logo « Viande de France », que vous avez contribué à développer, doit être généralisé et rendu obligatoire. La profusion des logos existants entretient aujourd'hui une véritable confusion auprès des consommateurs.

Plus qu'un enjeu économique, la crise de l'élevage représente aujourd'hui un enjeu territorial pour notre pays. Un enjeu de société, aussi, car l'avenir de notre pays ne se construira pas sans ses agriculteurs, acteurs privilégiés de l'aménagement du territoire, du développement durable et de l'équilibre territorial. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

**M. Paul Molac.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

**M. Stéphane Le Foll,** *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député Thierry Benoit, vous avez évoqué la crise que rencontrent aujourd'hui les filières animales. Cette crise est réelle, mais il s'agit d'une crise de marché, qui est liée à des problèmes d'offre, mais aussi et surtout à des problèmes de demande. S'agissant du lait, par exemple, les prévisions en matière de demande sur le marché chinois, en tout cas pour cette année, sont bien en deçà des ambitions ou des anticipations de ceux qui voulaient exporter sur ce marché.

Face à cette crise, vous l'avez dit, nous avons organisé des réunions et mis tout le monde autour de la table pour négocier, notamment, une répartition de ce que peut être la valeur ajoutée sur l'ensemble des filières. Il s'agit là d'un vieux débat, au sujet duquel le ministère n'a d'autre moyen d'agir que par le dialogue. Nous avons eu la volonté, avec l'ensemble des acteurs, notamment avec la grande distribution ou les transformateurs, de faire en sorte que les prix, aussi bien celui du porc au cadran que celui de la viande bovine – et peut-être faudra-t-il aussi intervenir sur le prix du lait – puissent être augmentés à la consommation et répercutés – je dis bien « répercutés », sans quoi cela ne sert à rien – sur les producteurs.

**M. André Chassaing.** Coefficient multiplicateur !

**M. Stéphane Le Foll,** *ministre.* Voilà comment nous travaillons.

La crise que nous connaissons aujourd'hui est conjoncturelle, mais elle a aussi des causes structurelles, et il nous faut agir sur les deux plans. Agir d'un point de vue conjoncturel, c'est par exemple permettre un suramortissement à 140 % pour favoriser l'investissement et apporter des aides directes, à la fois en allègements de charges et en report de cotisations à la Mutualité sociale agricole, pour aider les exploitants tout de suite.

**M. Marc Le Fur.** Il faut des aides pour les bâtiments agricoles !

**M. Stéphane Le Foll,** *ministre.* Il faut aussi, et vous le savez, travailler sur le long terme. C'est tout le débat que nous avons avec la fédération nationale porcine et la fédération bovine, en vue d'organiser ces filières et de les rendre plus performantes, à la fois sur le marché national et à l'exportation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

## CHÔMAGE

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Furst, pour le groupe Les Républicains.

**M. Laurent Furst.** Monsieur le Premier ministre, le chômage vient d'augmenter pour la trente-deuxième fois sur trente-six mois de présidence Hollande. On compte désormais 1,1 million de chômeurs supplémentaires.

Est-ce que vous mesurez l'ampleur du désastre social ? Est-ce que vous mesurez la dimension de votre échec ? Est-ce que vous mesurez la déception dans laquelle vous avez plongé tout le pays ? Est-ce que vous mesurez qu'au bout de la chaîne, ce sont des femmes et des hommes de tous âges, d'origines différentes, de régions différentes, qui souffrent et qui ne savent plus vers quel ciel se tourner ?

Vous devriez, monsieur le Premier ministre, réfléchir aux dégâts des lois toxiques pour l'économie que vous avez fait adopter, telles la loi Florange, la loi Duflot, la loi sur le dialogue social, ou encore la suppression des heures supplémentaires défiscalisées.

Depuis trois ans, François Hollande n'a cessé de dire que la courbe du chômage allait s'inverser. Il a même affirmé qu'il ne pourrait être candidat à la prochaine présidentielle si ce n'était pas le cas. Je voudrais, à cet égard, vous poser une question, monsieur le Premier ministre, parce que vous êtes proche du Président de la République et que, comme une majorité de Français, j'ai beaucoup de mal à le comprendre.

Ma question est simple : qu'entend le Président de la République quand il parle d'une inversion de la courbe du chômage ? Est-ce une baisse de quelques points en quelques mois après une augmentation constante ? Ou bien, est-ce l'inversion de la courbe du chômage à partir du moment où vous avez pris le pays en main ? C'est bien pour cela que vous avez été élu, et c'est sur cela que François Hollande s'est personnellement engagé devant le peuple.

Monsieur le Premier ministre, l'heure est venue d'être honnête avec les Français. Pouvez-vous répondre à cette question simple sans envolée lyrique, ni circonvolutions. Pour vous, l'inversion de la courbe, est-ce deux ou trois mois de baisse, ou bien moins de chômeurs par rapport à 2012 ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. Michel Sapin,** *ministre des finances et des comptes publics.* Monsieur le député, merci de me rajeunir de quelques mois, par votre question.

**M. Guy Geoffroy.** La situation ne s'est pas arrangée depuis !

**M. Michel Sapin,** *ministre.* Ce sujet nous concerne tous, aussi bien vous qui siégez sur ces bancs, que chacun des ministres de ce gouvernement. Monsieur le député, soyons clairs : le chômage a explosé au cours du précédent quinquennat (« Ah ! » sur les bancs du groupe Les Républicains), puisqu'on comptait 500 000 chômeurs de plus en 2012 qu'au moment de l'élection de M. Sarkozy. Le chômage n'a pas cessé d'augmenter au cours des dernières années et des derniers mois de ce quinquennat.

Notre objectif s'exprime simplement, même si chacun devrait être suffisamment modeste pour savoir qu'il n'est pas si simple à atteindre : nous voulons faire reculer le chômage.

**M. Guy Geoffroy.** Bravo !

**M. Bernard Accoyer.** C'est un scoop !

**M. Michel Sapin, ministre.** Faire reculer le chômage : voilà une expression simple ! Comment faisons-nous ? Nous avons d'abord – cela a représenté une grande partie du travail, y compris du mien – mis en place, avec le soutien de cette majorité, qui a eu raison de le faire, et parfois même avec le soutien plus large d'une partie de l'opposition, des mécanismes pour aider tout particulièrement les jeunes en difficulté, qui devaient retrouver un espoir, et une formation pour leur permettre d'affronter l'avenir.

**M. Christian Jacob.** Et l'inversion de la courbe ?

**M. Sylvain Berrios.** Le travail, c'est votre échec !

**M. Michel Sapin, ministre.** Et maintenant, la grande bataille qui est la nôtre, celle que nous sommes tout juste en train de gagner, mais qu'il faut conforter, c'est celle du retour de la croissance.

Le premier trimestre de cette année a été positif, et même très positif. Nous souhaitons, et j'espère que ce sera avec votre soutien, ou avec votre volonté, même intériorisée – car vous n'avez pas besoin de l'exprimer – que cette croissance soit plus forte encore. Une croissance forte, une croissance durable, c'est la certitude de faire reculer durablement le chômage. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Christian Jacob.** Quel talent !

#### PLAN CANICULE

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Deguilhem, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**M. Pascal Deguilhem.** Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, une réunion interministérielle s'est tenue hier pour mobiliser les services de l'État et l'ensemble des acteurs afin de faire face à la vague de chaleur prévue en France ces prochains jours.

Mon département de la Dordogne figure, comme vingt-cinq autres départements métropolitains, parmi les territoires placés en vigilance orange. Pendant huit jours consécutifs – peut-être plus – nous connaissons des températures comprises entre 35 degrés et 41 degrés le jour, et qui resteront élevées la nuit.

Les pouvoirs publics sont mobilisés pour faire face à l'épisode de forte chaleur qui s'abat sur la France. Mais plus largement, comme l'ont rappelé les précédents épisodes de ce type – nous avons celui de 2003 en mémoire –, c'est à l'ensemble de la société d'exercer sa vigilance et son devoir de solidarité. Les élus locaux, les associations, les entreprises, les familles : chacun doit veiller à la protection des plus fragiles, et principalement des plus âgés et des jeunes enfants.

Dans ce cadre, vous avez ouvert une plate-forme téléphonique d'assistance : la plate-forme « Canicule ».

Face aux fortes chaleurs qui pourraient durer plusieurs jours, la mobilisation de chacun est indispensable. L'attention très forte que nous portons sur ce sujet permet d'enclencher une dynamique qui va diffuser sur tous nos territoires, et notamment dans les départements placés en alerte orange par les préfets.

Plus largement, cet épisode de canicule nous rappelle la fragilité des équilibres climatiques et la nécessité d'agir pour lutter contre le dérèglement climatique. La COP 21 qui se tiendra dans notre pays en fin d'année doit être un moment de vérité et de lucidité pour l'humanité tout entière.

Madame la ministre, les Français ont besoin d'informations sur le plan canicule. Pouvez-vous nous rappeler comment le Gouvernement organise la protection, en particulier des plus fragiles, face à la canicule ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Une députée du groupe Les Républicains.** « Allô ! »

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

**Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.** Monsieur le député, une alerte canicule de niveau 2 ou 3 est déclenchée dans la quasi-totalité des départements de notre pays. Elle est de niveau 3 dans votre département, compte tenu des températures.

Face à cela, je veux réaffirmer la mobilisation totale des pouvoirs publics. Cette mobilisation passe par la mise en place de la cellule d'urgence du ministère de la santé en niveau renforcé, qui permet de faire le point avec l'ensemble des départements plusieurs fois par jour.

Par ailleurs, des messages ont été adressés aux hôpitaux, aux établissements de santé, aux maisons de retraite, aux professionnels libéraux, en particulier pour alerter et informer sur les gestes de prévention à réaliser. Mais comme vous l'avez vous-même indiqué, cette mobilisation doit aussi être celle de chacune et chacun d'entre nous envers les plus fragiles, les personnes malades, les femmes enceintes, les jeunes enfants, les personnes âgées, mais aussi les personnes dans la rue.

Il faut donc, à côté de cette mobilisation, apporter de l'information. Une plate-forme téléphonique a été activée. Les gestes de prévention sont rappelés – boire régulièrement, se rafraîchir – et des plaquettes d'information sont distribuées.

Par ailleurs, une maraude sociale passe dans la plupart des communes à l'intention des personnes qui sont dans la rue. Les communes ont mis en place des services téléphoniques pour s'adresser aux personnes isolées.

Enfin, nous devons faire preuve d'anticipation et je veux appeler celles et ceux qui vont prendre le chemin des vacances le week-end prochain à être vigilants et attentifs pour faire en sorte que ce départ en vacances ne se transforme pas en moment trop difficile pour les voyageurs, notamment en voiture.

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Vautrin, pour le groupe Les Républicains.

**Mme Catherine Vautrin.** Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, enfin le Gouvernement retrouve un ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche après plusieurs mois de vacance, comme si cette vacance n'était rien d'autre que le reflet de la déshérence dans laquelle se trouve l'université française.

Le budget 2015 de l'enseignement supérieur est en baisse de 5 millions, et encore, après intervention du Président de la République sur demande de la conférence des présidents d'université. Les élus s'étaient mobilisés devant cette difficulté. Les contrats de plan en cours de signature sont histo-

riquement bas et, trop souvent, ce sont les collectivités locales qui sont venues boucher les trous pour remplacer les dotations de l'État, trop souvent manquantes, et permettre qu'enfin des projets puissent sortir. Ce sont donc, une fois encore, les collectivités qui vont permettre l'investissement.

Quant à l'autonomie des universités, c'est très simple, vous avez bafoué ce principe puisqu'avec un hold-up de 100 millions d'euros, vous avez stoppé la capacité d'investissement des établissements les plus vertueux.

**Mme Valérie Pécresse.** C'est vrai !

**Mme Catherine Vautrin.** Je pourrai continuer ainsi sur l'état déplorable des campus, peu attractifs pour nos étudiants. Voilà l'inventaire qui vous attend, monsieur le secrétaire d'État. Alors, au-delà de nos vœux de courage, je voudrais vous dire qu'il vous revient de changer de paradigme. Quelques questions simples : quel budget pour 2016, quels engagements pour la clause de revoyure des contrats de plan État-région ? Et pour la vie étudiante, au-delà des comités Théodule, à quand des moyens et des actions concrètes ? En un mot, les collectivités sont prêtes à vous accompagner, il n'y a qu'un seul absent, c'est l'État. Que va-t-il faire ? Nous attendons vos réponses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame la députée, je vous remercie de votre question qui me donne l'occasion de saluer – contrairement à une partie de vos propos – les efforts qui ont été faits ces dernières années en matière de scolarité, d'enseignement supérieur et de vie étudiante.

Vous avez oublié dans votre question – et je veux y voir un oubli tout à fait fortuit – l'effort considérable qui a été fait depuis le début de ce quinquennat pour améliorer les conditions concrètes des étudiants dans les universités.

Je veux parler de l'effort en matière de vie étudiante, qui a absorbé à lui seul, sur plusieurs exercices depuis 2012, plus de 300 millions d'euros de crédits supplémentaires en développement des bourses et en amélioration du système de scolarité des étudiants. Au moment où la démocratisation de l'enseignement supérieur est un objectif partagé par l'ensemble de la nation, cet effort qui a été piloté par Geneviève Fioraso mérite d'être salué comme il convient. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Évidemment, nous n'en sommes pas quittes, et je partage là un certain nombre de vos interrogations. Nous ne sommes pas quittes, tout d'abord, de l'importance vitale pour notre pays de l'effort de recherche dans la durée.

Cet effort a été stabilisé depuis deux quinquennats. Il n'a pas bénéficié de surcroît de crédits dans les difficultés budgétaires que nous avons connues, il n'a pas non plus fait l'objet de coupes budgétaires. Mais il est absolument certain qu'au moment où nous redéfinissons notre stratégie nationale de recherche pour les années qui viennent, les projections en termes budgétaires des crédits qu'il nous faudra trouver sont très importantes, et de ce point de vue, nous devons relancer un certain nombre d'investissements avec l'aide de l'Europe et de l'Agence nationale pour la recherche.

Je ne doute pas que, sur tous ces bancs, nous aurons l'occasion lors de la discussion budgétaire de trouver les moyens d'une relance de l'effort indispensable pour notre pays. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

#### PROTECTION DES SITES CLASSÉS « SEVESO »

**M. le président.** La parole est à M. David Habib, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**M. David Habib.** Monsieur le ministre de l'intérieur, je souhaite, avec mon collègue Yves Blein, vous interroger sur les conséquences du terrible attentat commis à Saint-Quentin-Fallavier – non pas sur l'enquête, évoquée tout à l'heure par vous-même et par M. le Premier ministre, mais sur la prise en compte du risque d'attentat aux abords des sites classés « Seveso ».

Suite à l'accident d'AZF et à la loi Bachelot de 2003, les 1 200 sites technologiques et industriels que compte le pays ont fait l'objet d'un audit de sécurité. La loi de 2003 et sa mise en œuvre sur le terrain ont permis d'améliorer sensiblement la sécurité par une réduction du risque, grâce à des investissements lourds et à des procédures très précises. Notre majorité, parce qu'elle en avait fait une priorité, a achevé ce travail de réduction du risque à la source.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une autre menace : la menace terroriste. Comme cela a été dit, il n'y aura jamais de risque zéro. Pour autant, la population vivant à proximité de ces sites industriels mérite une sécurité maximale.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'inventer une nouvelle réglementation mais de vérifier la bonne exécution des procédures, d'assurer une meilleure inspection des sites et de rassurer les salariés et les habitants quant à l'extrême vigilance des pouvoirs publics.

En procédant dès 2012 à des audits de sécurité, les gouvernements Ayrault et Valls nous ont appelés à anticiper cette menace terroriste, au moins sur certains bassins industriels. Élu du bassin de Lacq, je peux en témoigner ici.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour assurer la meilleure sécurité dans et aux abords de ces sites industriels. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.** Monsieur le député, la sécurité des installations industrielles est une préoccupation essentielle pour le Gouvernement. Dès l'annonce de l'attentat dans l'usine de Saint-Quentin-Fallavier, Bernard Cazeneuve et Ségolène Royal ont mobilisé les services pour mettre en état de vigilance maximale les exploitants des sites classés « Seveso », au nombre de 1 200 en France.

Vous l'avez rappelé : cette législation impose des normes strictes visant à prévenir non seulement les situations accidentelles, mais aussi les actes de malveillance, comme cela a été le cas vendredi. Les mesures prises dans ce cadre consistent notamment à construire des bâtiments renforcés autour des stockages et des procédés industriels à risque, à clôturer systématiquement les sites dangereux et à surveiller les accès aux parties les plus sensibles. Leur bonne application est contrôlée, notamment par l'Inspection des installations classées.

Par ailleurs, l'accès à ces installations fera l'objet d'un contrôle plus strict. Ainsi, les exploitants d'installations classées Seveso ont annoncé dès vendredi le renforcement des règles de contrôle d'accès.

Nous avons également demandé aux services d'émettre des propositions afin de renforcer la prévention des risques d'actes de malveillance dès le stade des autorisations d'exploitation.

Ségolène Royal et Bernard Cazeneuve comptent réunir prochainement les représentants des industriels concernés, notamment ceux de la chimie et du raffinage, pour examiner avec eux ces mesures de renforcement, en lien avec Emmanuel Macron, en charge de la désignation des opérateurs d'importance vitale pour ce qui concerne les installations industrielles.

Vous avez raison, monsieur le député, et le Gouvernement partage votre avis : il ne s'agit pas d'adopter une nouvelle réglementation ou d'imaginer d'autres solutions, mais bien d'appliquer ce que nous avons déjà prévu ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### MYFERRYLINK

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Fasquelle, pour le groupe Les Républicains.

**M. Daniel Fasquelle.** Monsieur le Premier ministre, c'est au nom de 600 salariés et de leurs familles que je pose ma question cet après-midi.

600 salariés et leurs familles qui ont fait preuve d'un incroyable courage et d'une très grande dignité après la disparition de SeaFrance.

600 salariés et leurs familles qui ont repris espoir avec la création d'une SCOP en 2012 et le lancement de la compagnie MyFerryLink.

600 salariés et leurs familles qui se sont battus pour développer l'activité de cette société, avec de vrais succès sur un marché en pleine croissance.

600 salariés et leurs familles avec lesquels nous avons défilé à Londres, il y a tout juste un an, aux côtés de Natacha Bouchart et des élus de la côte d'Opale, pour interpellier l'autorité britannique de la concurrence qui voulait interdire à MyFerryLink d'accoster à Douvres.

600 salariés et leurs familles qui, avec les dirigeants de la société, se sont battus jusqu'à obtenir gain de cause, le 15 mai dernier, devant la Cour d'appel britannique.

600 salariés et leurs familles qui sont aujourd'hui, malheureusement, complètement désemparés face à la décision d'Eurotunnel de vendre ses navires et de signer ainsi l'arrêt de mort de MyFerryLink.

600 salariés et leurs familles qui ne comprennent pas non plus l'incroyable silence du Gouvernement dans ce dossier, alors que vous devriez vous battre pour défendre les salariés et le pavillon France à Calais et convaincre Eurotunnel de revenir sur sa décision.

À une question que je posais en janvier dernier dans cet hémicycle, le ministre de l'économie répondait : « Nous ne pouvons malheureusement rien. » Cette attitude est incompréhensible. Elle rappelle l'impuissance révélée par la fameuse phrase de Lionel Jospin : « L'État ne peut pas tout. »

Monsieur le Premier ministre, ces 600 salariés et leurs familles vous écoutent. Leur question est simple : allez-vous, une seconde fois, face à l'urgence et au drame, leur dire – nous dire – que vous ne pouvez rien faire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.** Au moment où je vous réponds, monsieur Fasquelle, vous savez que des incidents graves affectent Eurotunnel et que les salariés dont nous parlons ont utilisé un mode de protestation qui n'est pas acceptable.

**M. Daniel Fasquelle.** Ce n'est pas acceptable, mais vous auriez dû réagir plus tôt !

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État.** La violence ne sera pas une solution – je pense notamment à celle qui affecte le trafic Eurostar. Je veux vous le dire clairement, et le ministre de l'intérieur lui-même aurait souhaité vous le dire. On peut respecter l'action des salariés, on peut comprendre ce qui se passe, mais aujourd'hui, on sait très bien que la situation nous impose de rester unis.

Pendant des mois, monsieur Fasquelle, vous avez posé des questions...

**M. Daniel Fasquelle et M. Dino Cinieri.** Et vous, vous n'avez rien fait !

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État.** ...en disant, comme aujourd'hui, que le Gouvernement ne faisait rien. C'était avant la décision de la Cour d'appel britannique : comme nous avons gagné, vous avez publié un communiqué pour dire que ce grand succès était dû à votre seul génie. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Daniel Fasquelle.** Ce n'est pas vrai !

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État.** Monsieur Fasquelle, vous devriez de temps en temps vous rappeler cette phrase de Charles Péguy : « Le triomphe des démagogues est passager, mais leurs ruines sont éternelles. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. – Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Dans la situation actuelle, nous devons être responsables. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Daniel Fasquelle et M. Laurent Furst.** Quelle image vous donnez !

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État.** Hier soir, au conseil municipal de Calais, tous les élus, de droite comme de gauche, ont voté une motion qui va dans le bon sens...

**M. Daniel Fasquelle.** Ah bon ?

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État.** ...qui correspond parfaitement aux souhaits du Gouvernement. Au lieu de cela, monsieur Fasquelle, vous vous livrez à une exploitation politicienne...

**M. Daniel Fasquelle.** Absolument pas !

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État.** ...du malheur des salariés. (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Nous, nous voulons être aux côtés de ces salariés. À chaque fois, c'est le Gouvernement qui a réagi. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Laurent Furst.** Vous n'avez rien fait !

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État.** Vous nous demandez ce que nous faisons, ce que nous proposons.

**M. Sylvain Berrios.** Faites votre travail !

**M. Alain Vidalies, secrétaire d'État.** Je verrai M. Gounon vendredi prochain. Si c'est nécessaire, nous organiserons une table ronde et nous désignerons un médiateur. (*Exclamations continues sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Le Gouvernement sera au rendez-vous, comme il l'est depuis le début, aux côtés des salariés, avec réalisme mais sans démagogie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Laurent Furst.** Vous n'avez rien fait ! Zéro !

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

### **Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente, sous la présidence de M. David Habib.*)

### **PRÉSIDENCE DE M. DAVID HABIB**

#### **vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

5

### **NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE**

#### **Deuxième lecture (suite)**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (n<sup>os</sup> 2830, 2872).

Hier soir, l'Assemblée a commencé l'examen des articles, s'arrêtant à l'article 3 bis.

Je vous informe qu'à la demande de la commission, les articles 17 septuagésimes et 17 octodécimes A, relatifs à la métropole du Grand Paris, seront examinés en dernier, à la fin de la discussion des articles.

#### **Article 3 bis**

**M. le président.** La parole est à M. André Chassaigne, premier orateur inscrit sur l'article.

**M. André Chassaigne.** Cet article pose une question de fond, celle de la qualité du service rendu aux personnes privées d'emploi. Les évolutions prévues par cet article doivent être examinées au regard de cette exigence.

Pour ma part, je ne confonds pas le service public de l'emploi, dont il est question dans cet article, avec l'opérateur public qu'est Pôle emploi. Nous savons bien, cependant, que

l'évolution envisagée du service public de l'emploi pose en fait la question de l'efficacité de Pôle emploi – même si ce n'est pas dit explicitement.

Nous sommes encore confrontés aux conséquences de la fusion de l'ANPE avec le réseau des ASSEDIC – fusion qui, à mon avis, n'a pas produit les résultats attendus. Cette réforme, réalisée par la loi du 13 février 2008, n'a pas prouvé son efficacité. Il est important de se demander pourquoi – c'est un constat largement répandu – Pôle emploi ne remplit pas ses missions comme on pourrait l'attendre.

Il importe avant tout de clarifier la question du dialogue social au sein de Pôle emploi. Je suis persuadé que pour gagner en efficacité dans l'action menée face au chômage, les agents de ce service public doivent être moins précaires et plus disponibles pour les personnes privées d'emploi. Il faut pour cela que le personnel de Pôle emploi jouisse d'une forme de stabilité, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

À l'évidence, les effectifs de Pôle emploi sont insuffisants. Ses agents sont précarisés et n'ont pas les moyens de suivre et de conseiller réellement les personnes privées d'emploi, sans compter les exigences statistiques qui pèsent sur eux et qui détériorent gravement la situation de l'institution.

**M. le président.** Veuillez conclure...

**M. André Chassaigne.** Je veux dire par là qu'il est indispensable de se poser la question du bon fonctionnement de Pôle emploi, avant d'imaginer trouver la recette miracle dans la régionalisation du service public de l'emploi.

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Lacroute.

**Mme Valérie Lacroute.** Cet article confie la coordination de l'emploi aux régions. Avec plus de 8 milliards d'euros consacrés au développement économique, à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux lycées professionnels, les régions jouent un rôle prépondérant dans le domaine de l'emploi. Ce continuum de la chaîne qui lie l'orientation, la formation, le développement économique et l'emploi doit, bien entendu, être reconnu. La région peut très bien devenir coordinatrice de l'accompagnement vers l'emploi, en tenant compte des initiatives locales, qui relèvent d'ailleurs de la compétence des départements en matière de solidarité territoriale.

Sans remettre en cause l'existence d'un établissement public national de l'emploi – au conseil d'administration duquel nous proposerons que siègent deux représentants des régions –, il conviendrait donc de rétablir les dispositions adoptées au Sénat en les complétant pour que les élus départementaux siègent au même titre que les élus régionaux ainsi que les élus des groupements de communes. Enfin, les régions ont toute légitimité, au même titre que l'État, à disposer d'un nombre de représentants en corrélation avec leur contribution économique à l'accompagnement vers l'emploi.

**M. le président.** La parole est à M. André Chassaigne, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 763, qui vise à supprimer l'article.

**M. André Chassaigne.** Nous savons bien que cet article est le fruit de certaines concessions aux régions – ou, du moins, à certains présidents de conseils régionaux. La question qu'il faut se poser est la suivante : quel est l'objectif recherché par cet article ? Quelle sera son efficacité ? Quel équilibre s'établira entre les services de l'État, qui ont un rôle prépondérant à jouer, et les services régionaux ?

Permettez-moi de rappeler qu'aujourd'hui le système fonctionne grâce à l'implication très forte de l'État – je pense en particulier au service public de l'emploi local, le SPEL, qui, à l'initiative du sous-préfet d'arrondissement, réunit régulièrement Pôle emploi, les missions locales, Cap emploi, la DIRECCTE – direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi –, la DRDFE – délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité –, l'AFPA – association pour la formation professionnelle des adultes – et des représentants du conseil régional, s'il y en a sur le territoire, ou du moins des agents des services du conseil régional.

Au-dessus du SPEL, il y a le service public pour l'emploi départemental, et à l'échelon supérieur, le service public pour l'emploi régional. Si l'on envisage une évolution, cela signifie que l'on considère qu'en l'état actuel, le service public de l'emploi remplit mal ses fonctions et que si les régions étaient aux manettes, elles feraient beaucoup mieux tourner la machine. Personnellement je n'en suis pas persuadé.

Je pense en particulier aux liens privilégiés qui se sont noués, notamment dans les territoires ruraux, autour des sous-préfets qui animent le service public de l'emploi au niveau local. Je crains qu'on mette la main dans un engrenage qui, en fin de compte, ne produirait pas les résultats escomptés et ne permettrait pas à l'opérateur public Pôle emploi de mieux faire son travail. Pour améliorer les choses, il faut d'autres réponses.

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Dussopt, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour donner l'avis de la commission.

**M. Olivier Dussopt,** *rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.* Je rappellerai en deux mots la position de la commission sur l'article 3 bis. Vous me pardonneriez, mes chers collègues, d'aller plus vite sur les autres amendements.

La commission des lois a choisi pour cet article une rédaction différente de celle qui a été retenue au Sénat. Ce dernier s'est engagé dans un processus de décentralisation du service public de l'emploi. La commission des lois de l'Assemblée nationale a considéré, comme notre assemblée dans son ensemble en première lecture, à l'initiative de Monique Iborra, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales, qu'il fallait simplement s'inscrire dans un processus de délégation d'une fonction de coordination, de façon à ne pas toucher à la gouvernance de Pôle emploi.

Surtout, nous avons veillé, amendement après amendement, article après article, à ne pas remettre en cause le paritarisme des instances chargées de la politique de l'emploi – notamment des CREFOP, les comités régionaux sur l'emploi, la formation et l'orientation, et aux différentes instances de gouvernance de Pôle emploi – entre les représentants des collectivités ou de l'État, d'une part, et ceux des organisations syndicales et patronales d'autre part.

Vous comprendrez donc, monsieur Chassaigne, que la commission a donné un avis défavorable sur votre proposition de suppression. Elle considère qu'une délégation, sous le contrôle de l'État et dans le cadre d'une convention, de la fonction de coordination représente un moyen terme entre la rédaction du Sénat et les velléités de décentralisation.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre de la décentralisation et de la fonction publique.* Cela a été l'un des débats les plus longs et les plus complexes au Sénat. L'idée de la majorité – récente ! – des sénateurs est de confier une grande partie de la gestion de ce service public aux régions. Il s'agissait bien, dans leur esprit, de décentraliser Pôle emploi.

J'ai expliqué aux sénateurs qu'il fallait bien regarder la situation telle qu'elle se présentait aujourd'hui : il est vrai que la situation est difficile pour les chômeurs, pour les petites entreprises, mais cela ne fait que quelques années que Pôle emploi est né du rapprochement de deux opérateurs importants : l'ANPE, d'une part, qui dépendait de l'État et qui était chargée d'accompagner les chômeurs et de faire correspondre les offres d'emploi et les demandes ; les ASSEDIC, d'autre part, gérées paritairement et qui sont chargées de l'indemnisation, financée par la solidarité nationale, des chômeurs, quelle que soit leur situation.

On a donc « marié » – si vous me passez l'expression – ces deux administrations. Je serai très franche avec vous, monsieur Chassaigne : si cela n'avait pas été le cas, nous aurions pu travailler à améliorer la coordination entre les régions et l'ANPE. En effet, à côté de Pôle emploi, ont été créées les maisons de la formation professionnelle, les maisons de l'emploi, qui dépendent en tout ou partie de l'État, les missions locales, auxquelles les maires sont très attachés et qu'ils ne veulent pas voir remonter vers les régions – c'est en tout cas ce que disent ceux qui connaissent le mieux le dossier, comme M. Jean-Patrick Gille. L'ARF, l'Association des régions de France, n'a pas demandé qu'on révolutionne tout cela, mais qu'on ouvre la porte d'une coordination entre tous les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de chômage, d'une part, et les entrepreneurs qui cherchent des salariés d'autre part.

Il est vrai qu'un problème majeur se pose aujourd'hui. Il ne faut pas se le cacher : c'est un problème complexe. Face à la situation que j'ai essayé de décrire, la position défendue par le Gouvernement au Sénat a consisté à refuser la décentralisation – et non la déconcentration – de Pôle emploi. Au cours de l'examen de ce projet de loi en première lecture à l'Assemblée, en commission des lois puis en séance publique, pour tenir compte des messages portés par Mme Iborra, nous avons décidé de faire un pas vers une meilleure collaboration entre les régions, qui sont chargées des lycées, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la formation professionnelle et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et les autres acteurs dans ce domaine.

Nous avons accepté cette ouverture et c'est pourquoi je suis défavorable à votre amendement. Cela pose du reste beaucoup de difficultés du côté de l'État – permettez-moi de développer ce point, sur lequel je ne reviendrai pas par la suite. En tant que ministre en charge de la fonction publique, j'ai mesuré combien les personnels avaient été déstabilisés par le mariage de l'ANPE et des ASSEDIC. Cela les a obligés à exercer des métiers différents, à changer de culture, parfois de lieu de travail, en tout cas à faire évoluer leur organisation. Ils ne se sentent pas la force – j'insiste sur ce mot – de subir une nouvelle réorganisation, alors que la dernière n'est toujours pas « digérée » – si vous me permettez cette expression familière.

Face à cette situation, nous avons fait un pas, peut-être pas très important, mais un pas tout de même, et je pense qu'il faut préserver cette avancée. Vos doutes sont légitimes, monsieur Chassaigne, mais il n'est pas possible d'éprouver

en double aveugle les politiques publiques. Nous verrons si une meilleure collaboration nous permet d'avancer vers un meilleur accompagnement.

Je terminerai sur un point sur lequel beaucoup m'ont alerté. Il est vrai qu'en cas de grand sinistre par exemple, on recourt en plus à l'aide de consultants, de bureaux de conseil en reclassement, etc.

**M. André Chassaigne.** Pour quelle efficacité?

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Il est vrai que c'est compliqué. Aujourd'hui, nous avons fait un pas en avant, mais nous devons continuer à y travailler ensemble. Je vous demande donc de retirer votre amendement, monsieur le député, à défaut de quoi l'avis du Gouvernement est défavorable – mais je vous connais, et je sais que vous ne le retirerez pas!

**M. Marc Dolez.** Eh oui! Monsieur Chassaigne est têtù!

**M. le président.** La parole est à M. André Chassaigne.

**M. André Chassaigne.** Vous avez parlé, tout à l'heure, de digestion: certes on digère plus ou moins bien, mais il s'agit là d'une véritable boulimie de pouvoir! La question est la suivante: en fin de compte, s'agit-il uniquement de faire grossir une institution, ou de la muscler et de renforcer son efficacité? Je ne suis vraiment pas convaincu que ce que vous nous présentez aujourd'hui permettra d'obtenir de meilleurs résultats en matière de lutte contre le chômage, ni de mieux répondre aux attentes de ceux qui sont privés d'emploi.

Je pense même qu'en définitive, ces concessions faites à la suite de certaines pressions ont abouti à la mise en place d'une usine à gaz. Très franchement, cela me fait penser au dispositif des comités territoriaux emploi-formation, les COTÉF, conçu à peu près de la même façon, avec une cogestion par l'État et la région. On ne peut pas dire que cela a produit beaucoup de résultats! Je ne sais même pas si ces comités se réunissent, ou même existent, partout. Je crois que lorsqu'on conçoit quelque chose qui n'est pas très clair en termes de pilotage, on n'obtient pas de bons résultats.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Iborra.

**Mme Monique Iborra.** Mon collègue a évoqué, immédiatement après l'intérêt des demandeurs d'emploi, celui des salariés, et c'est légitime. Mme la ministre a bien insisté sur le fait que, si la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC a eu quelques vertus, elle a aussi présenté beaucoup d'inconvénients. Aujourd'hui Pôle emploi n'a toujours pas fini de « digérer » cette fusion, et c'est la raison pour laquelle, si vous me demandez si, aujourd'hui, le service public de l'emploi est efficace, l'honnêteté m'oblige à répondre par la négative.

**M. Marc Le Fur.** Exactement.

**Mme Monique Iborra.** Un grand nombre de travaux, et pas seulement mon rapport, ont montré à quel point le service public de l'emploi en France était fragmenté en un nombre très important d'intervenants à l'efficacité douteuse.

Vous dites, mon cher collègue, que l'État réunit les missions locales, les associations d'insertion, etc., mais la question est de savoir pour quoi faire, pour quels résultats, déterminés selon quelle évaluation, en dehors de l'examen d'un certain nombre de tableaux de bord. La démarche suivie est parfaitement technocratique, et c'est de cela que pâtit le service public de l'emploi en France.

Je voudrais insister sur un dernier point: sans vouloir décentraliser le service public de l'emploi, comment expliquer qu'une institution telle que la région, qui aujourd'hui est responsable, au moins dans les textes, de l'orientation et de la formation professionnelles ainsi que de l'aide aux entreprises, ne puisse pas coordonner – et seulement coordonner – l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour offrir une solution aux demandeurs d'emplois? Je crois qu'en toute honnêteté et en toute logique cela ne peut pas se défendre.

**M. le président.** La parole est à M. Paul Molac.

**M. Paul Molac.** Je voulais simplement rassurer M. Chassaigne en lui disant qu'il y a des choses qui marchent très bien dans les régions: ainsi les trains express régionaux, les TER, sont une réussite.

**Mme Valérie Pécresse.** Pas en Île-de-France: regardez les RER!

**M. Paul Molac.** Sans les régions, il n'y aurait plus de trains sur les lignes secondaires. Même chose pour les lycées: ils sont en bien meilleur état depuis que les régions s'en occupent que dans les années quatre-vingt, quand l'État nous les a transférés.

**Mme Valérie Pécresse.** Elles n'ont pas assez d'argent pour le faire.

**M. Paul Molac.** Heureusement que les régions s'occupent d'un certain nombre de choses.

*(L'amendement n° 763 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 319 et 621.

La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 319.

**M. Marc Le Fur.** Cet amendement va exactement à l'encontre de celui proposé par notre collègue Chassaigne puisqu'il s'agit au contraire de confier le service public de l'emploi, c'est-à-dire Pôle emploi, aux régions. En effet le texte qui est le vôtre, madame la ministre, ne décentralise rien. C'est la première loi dite de décentralisation qui ne transfère aucune compétence du pouvoir central aux collectivités.

Nous aurions parfaitement pu laisser l'État gérer le service public de l'emploi si celui-ci avait démontré son efficacité dans ce domaine.

**Mme Valérie Lacroute.** C'est sûr.

**M. Marc Le Fur.** Mais le chômage a augmenté au cours de trente-deux des trente-six mois qui se sont écoulés depuis que vous êtes au pouvoir. Il faut peut-être en tirer quelques conséquences et, à tout le moins, s'interroger. C'est pourquoi je défends une logique de décentralisation de Pôle emploi, qui était d'ailleurs l'une des rares avancées régionalistes souhaitées par le Sénat.

En effet les régions s'investissent déjà dans la formation initiale et professionnelle ainsi que dans l'orientation. En outre la région est l'échelon territorial en relation avec les entreprises du territoire. Tout cela, et notamment cette relation nouée aussi bien avec les demandeurs d'emploi qu'avec ceux qui sont susceptibles de les embaucher, justifie que la région joue un rôle éminent dans ce domaine.

À un moment donné, il faut aller au bout de la logique, rassembler les énergies et faire en sorte que la collectivité qui est déjà la plus impliquée dans ces domaines puisse assumer ses responsabilités en matière d'emploi. C'est pourquoi je préconise l'adoption de cet amendement, l'un des rares qui permettrait une véritable avancée en matière de décentralisation et dont on peut raisonnablement espérer qu'il se traduise par des améliorations sensibles dans le domaine de l'emploi. Cette compétence sera en effet exercée par une collectivité qui s'investit déjà dans les domaines de la formation et des relations avec les petites et moyennes entreprises, notamment sur le plan des moyens.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Leroy, pour soutenir l'amendement n° 621.

**M. Maurice Leroy.** Mes collègues du groupe UDI et moi-même défendons effectivement le même amendement que celui qui vient d'être présenté par notre collègue Marc Le Fur, évidemment pour les mêmes raisons. Je le dis avec beaucoup d'amitié à notre collègue et ami Marc Le Fur : hormis l'argument des trente-deux mois, nous partageons son analyse. Il est vrai que, quel que soit le gouvernement – comme ça il n'y aura pas de jaloux – le service public de l'emploi n'a pas toujours fait montre d'une très grande efficacité, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je ne crois pas qu'il y ait de meilleur argument que celui qui vient d'être développé par notre ami Marc Le Fur : il est incontestable, madame la ministre, que nous voterions là, après nos collègues sénateurs, la seule disposition vraiment décentralisatrice de ce texte.

Combien de fois, lors de la première lecture, notre collègue Alain Rousset, qui préside l'Association des régions de France, l'ARF, nous a, à juste titre, mis en garde contre la tentation d'opposer entre eux les différents niveaux de collectivités. Or, pour une fois, des élus de l'opposition vous proposent d'aller beaucoup plus loin dans un sens favorable aux régions.

**M. André Chassaigne.** Il y a un loup !

**M. Maurice Leroy.** Franchement, je ne comprends pas ce qui bloque : ces amendements devraient être adoptés car ils sont tout à fait pertinents. En tout cas, ils vont vraiment dans le sens de la décentralisation.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt,** *rapporteur.* Sans surprise, la commission des lois, qui avait déjà, en première lecture comme lors de l'examen du texte en commission refusé la décentralisation de Pôle emploi, est défavorable à cet amendement.

**M. Maurice Leroy.** Dommage.

**M. André Chassaigne.** Leur but est de privatiser le service public de l'emploi.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* Messieurs les députés Le Fur et Leroy, cette loi ne s'est jamais prétendue loi de décentralisation : c'est du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dont nous débattons.

**Plusieurs députés du groupe Les Républicains.** De l'État !

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* Nous avons, dans une autre loi qui ne s'appelait pas non plus loi de décentralisation, décentralisé la formation professionnelle – peut-être notre démarche a-t-elle été un peu précipitée et aurions-nous dû attendre la loi de décentralisation, mais nous voulions gagner du temps. C'est dans ce texte que les compétences des uns et des autres ont été définies. C'est lui qui a notamment créé les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, les CREFOP, qui ne sont opérationnels que depuis le 1<sup>er</sup> janvier – on oublie trop souvent que le dispositif ne se met en place que depuis quelques mois.

C'est lors de l'examen de ce texte, entré en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier, qu'il aurait fallu proposer le supplément de décentralisation que vous demandez aujourd'hui. Je vous rappelle que vous étiez très nombreux à prendre part à l'examen de ce texte très important de décentralisation de la formation professionnelle. Donc ça, c'est fait.

**Mme Valérie Pécresse.** Et les lycées professionnels ?

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* Il n'est pas possible d'en dresser le bilan puisque le dispositif n'a été mis en place, et avec difficulté, que depuis très peu de temps. La région est d'ailleurs appelée à siéger au sein du comité régional, preuve que nous avons déjà avancé dans ce domaine. Il faudra attendre un ou deux ans avant de pouvoir évaluer cette nouvelle politique publique.

Ce texte permet d'aller un peu plus loin que celui présenté par le ministre du travail en matière de participation des régions à la coordination de tous les dispositifs en faveur de l'emploi. Vous en revanche, qu'il s'agisse de l'ANPE, des ASSEDIC ou aujourd'hui de Pôle emploi, vous ne nous dites jamais comment on pourrait décentraliser le système.

Êtes-vous prêts, par exemple, à décentraliser les négociations UNEDIC ? Non, bien évidemment. L'ARF avait bien dit qu'il ne devait s'agir que de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Autrement dit, il faudrait dissocier ce que vous avez fusionné avec enthousiasme. C'est vous qui avez créé cela, et aujourd'hui vous venez nous dire : Oups ! nous nous sommes trompés, nous n'aurions pas dû le faire. (*Rires sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Nous aurions dû laisser les ASSEDIC à l'État et décentraliser l'ANPE.

Aujourd'hui nous sommes face à cet opérateur que vous avez créé il y a peu de temps, et dont Gérard Larcher disait que la création avait été un moment important de son passage au ministère. Vous avez tellement soigné sa construction qu'il serait désormais complexe de le défaire.

Face à cette difficulté, nous proposons la solution d'une coordination par la région et même si l'ARF trouve que c'est insuffisant, nous ouvrons tout de même une porte. Je vous rappelle que l'Association des maires de France, tout comme les missions locales, s'est très nettement prononcée contre une telle décentralisation au bénéfice des régions.

Il faudrait qu'un jour chacun tienne les mêmes propos partout, quelle que soit l'enceinte dans laquelle il s'exprime, que ce soit à l'AMF, à l'Assemblée nationale, ou ailleurs – je fais référence aux propos de l'ancien président de l'AMF sur les communes nouvelles.

S'agissant de la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC, c'est la même chose : alors que l'AMF nous avait enjoint de laisser le pouvoir aux missions locales, de leur permettre de mettre

en place des maisons de l'emploi et de regrouper leurs services, vous nous exhortez aujourd'hui de transférer ce service public aux régions. Je me sens comme un arbitre chargé d'arbitrer un match sans ballon. (*Sourires.*)

Nous avons donc réalisé un certain nombre d'avancées et, même si elles sont insuffisantes aux yeux de l'ARF et du groupe Les Républicains...

**M. Marc Le Fur.** Vous ne fixez jamais de cap : c'est ça le problème.

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** ...elles n'en constituent pas moins à nos yeux une ouverture.

Pour toutes ces raisons, je donnerai également un avis défavorable sur tous les amendements proposant un transfert de cette compétence à la région, faisant ainsi plaisir aux responsables des missions locales et des autres structures.

**M. Marc Le Fur.** Vous changez sans arrêt.

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Ceci étant, je pense qu'il faudra améliorer la coordination entre les différents acteurs. La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale étant entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, vous n'avez eu ni le temps ni les moyens de l'évaluer car il est impossible d'évaluer une nouvelle politique publique au bout de quelques mois seulement.

**M. Marc Le Fur.** C'est de la bouillie pour les chats.

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Soyons raisonnables : cette solution de la coordination est une ouverture qui devrait nous permettre un jour d'aller plus loin.

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Wauquiez.

**M. Laurent Wauquiez.** Ces amendements, défendus notamment par notre collègue Marc Le Fur, nous font toucher du doigt le point limite d'ambiguïté de la loi. Au fond, sur un sujet assez évident, celui du service public de l'emploi, comme d'ailleurs sur le sujet, tout aussi évident, des collèges et des lycées, on aboutit à une loi qui ne change rien et qui ne modifie rien de substantiel dans l'exercice des compétences.

Le contraste est assez saisissant entre l'ambition initiale qui était la vôtre, madame la ministre, et le point d'atterrissage. Évidemment qu'il y a des positions divergentes, madame la ministre : ce n'est pas un scoop. Le rôle d'un ministre de la République est précisément de trancher. Ce qui nous met très mal à l'aise, c'est que cette loi ne change rien. Au fond, votre ambition de départ était très élevée mais vous n'arrivez pas à grand-chose.

Je ne voudrais pas que les propos de Marc Le Fur soient caricaturés : il ne demande en aucun cas de démembrer Pôle emploi et ce n'est pas moi, qui ai comme ministre contribué à la fondation de cet organisme, qui soutiendrai une telle demande.

En revanche, la région pourrait jouer un rôle très important en matière de coordination, bien au-delà de ce que vous proposez puisqu'il irait jusqu'à la mise en œuvre des politiques. À l'époque, Alain Rousset plaiderait pour cette solution avec beaucoup de vigueur, et je l'écoutais avec beaucoup d'attention. La formation, l'orientation, l'apprentissage font partie des compétences dévolues à la région, c'est elle qui

dispense la plupart des crédits, et vous nous dites que les élus devraient continuer à regarder en spectateurs ce que font Pôle emploi et l'État !

Madame la ministre, vous devez être cohérente et franchir ce pas. Il ne s'agit pas de démembrer Pôle emploi mais de faire de la région le chef de file pour la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de l'emploi. Ce sujet est la pierre de touche de votre ambition en matière de réforme des compétences. Pour le moment, vous êtes sur un petit pied, qui consiste à ne rien changer ; ce qu'on vous demande, de façon assez claire, sur différents bancs, c'est de faire preuve d'un peu plus d'ambition et d'audace. Sans cela, cette loi n'aura servi à rien, si ce n'est à fusionner quelques régions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Patrick Gille.

**M. Jean-Patrick Gille.** Nous voilà de nouveau au cœur d'un débat que nous aimons tant que nous l'avons déjà eu mille fois. Il oppose ceux qui, comme notre collègue Chassaigne, plaident en toute cohérence pour un grand service public de l'emploi assuré par un opérateur national, et demandent que ses moyens – 54 000 collaborateurs et un budget de 5 milliards, tout de même ! – soient renforcés, et ceux qui, à l'image de M. Leroy ou de M. Le Fur, dénonçant un manque de coordination et d'efficacité, posent légitimement la question de l'évolution de Pôle emploi et défendent sa décentralisation.

Je m'étonne en revanche que MM. Bertrand et Wauquiez comptent parmi les signataires de cette proposition. Ce sont quand même eux qui ont créé ce monstre juridique et cette grosse organisation hypercentralisée et pour le moins bureaucratique qu'est Pôle emploi.

**Mme Sophie Rohfritsch.** Vous aussi, vous le pensez !

**M. Julien Aubert.** Ce n'est pas gentil pour les agents !

**M. Jean-Patrick Gille.** J'assume. Nous avons déjà eu ce débat avec M. Wauquiez au moment de la création de Pôle emploi. On a eu raison de rapprocher la gestion de l'indemnisation du chômage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, mais tout le monde le reconnaît – et ce n'est pas attaquer les agents que de le dire –, cette grosse structure a un problème d'efficacité et il s'agit aujourd'hui de trouver les moyens d'avancer.

**M. Julien Aubert.** Vous stigmatisez les agents !

**M. Jean-Patrick Gille.** Aujourd'hui on nous propose une solution d'équilibre : avancer dans le sens de la coordination – ce que suggérait en quelque sorte M. Wauquiez. C'est le sens du texte, qui reprend la loi sur la formation professionnelle. Il existe une structure qui rassemble la concertation sur l'emploi et la formation. Certes, la question peut se poser de la réformer, car le fait qu'elle soit co-animée par le préfet et le président de région peut nuire à son efficacité. Mais c'est cette structure commune à tous les acteurs qui est la plus à même de définir la politique de l'emploi dans chaque région.

Je crois que nous pouvons tous reconnaître que ce texte contient des avancées. Je ne mets en doute la sincérité de personne mais cessons ce jeu de rôles ! Quand on a créé Pôle emploi, il me semble difficile de se dire favorable à la décentralisation ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Leroy.

**M. Maurice Leroy.** Oui, il faut arrêter le jeu de rôles, mais sur tous les bancs. Or, madame la ministre, vous nous refaites – avec beaucoup d’habileté, je le reconnais – le coup classique du Gouvernement, quel qu’il soit, qui consiste à noyer le poisson et à renvoyer le parlementaire et son amendement à un autre texte. Ainsi, vous nous avez parlé de formation professionnelle, mais ces deux amendements ne portent pas uniquement sur la formation professionnelle, ils portent sur le service public de l’emploi !

Comme M. Gille l’a très bien dit, il y a d’un côté ceux qui estiment, et leur position est très cohérente – c’est celle des communistes et du front de gauche – que l’emploi doit être une politique d’État. De l’autre côté, il y a les parlementaires qui ont signé ces deux amendements. Même s’ils ont défendu des positions différentes par le passé, reconnaissez que c’est encore leur droit – ou fermez l’Assemblée nationale ! Chaque majorité doit pouvoir reconnaître et corriger ses erreurs. Il existe même un bon vieux principe qui dit que ce qu’une loi a fait, une autre peut le défaire.

Même si je suis dans l’opposition, je reconnais que cette loi contient des avancées, madame la ministre. Vous allez confier aux régions des responsabilités majeures en matière d’économie et de formation professionnelle. C’est une excellente chose, que nous aurions dû faire depuis longtemps. Mais franchement Pôle emploi gagnerait à être assumé par les régions plutôt que de demeurer une compétence d’État.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le député.

**M. Maurice Leroy.** Je rassure notre collègue Chassaigne : cela ne reviendrait pas à privatiser Pôle emploi !

**M. André Chassaigne.** Ça dépend !

**M. Maurice Leroy.** Là aussi, il faut sortir des postures. Ce n’est pas le grand capital qui est à la tête des régions, mais des élus du suffrage universel direct !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Rousset.

**M. Alain Rousset.** Monsieur le président, quel plaisir de vous voir présider ce débat !

**M. le président.** Cela vous réjouit, semble-t-il !

**M. Alain Rousset.** Disons que c’est une expérience ! *(Sourires.)*

Je suis très heureux que nous débattions de cette question, même si nous devons tous faire preuve de beaucoup de modestie. Reconnaissons que ce sont les régions qui ont lancé le débat sur la responsabilité du service public de l’emploi. Ni la droite ni la gauche ne s’étaient engagées dans une décentralisation, ou même dans la mise en place d’un pilotage cohérent du service public de l’emploi, jamais !

En effet les régions ont dans leur périmètre de compétence la formation des demandeurs d’emploi. Cela ne veut pas dire qu’elles ont en charge la formation tous les demandeurs d’emploi, et il nous faut nous interroger sur le fait qu’elles n’en ont pas les moyens.

**M. Maurice Leroy.** Très juste !

**M. Alain Rousset.** Elles sont également chargées de l’accompagnement des entreprises, notamment des PME et des TPE, qui sont celles qui créent de l’emploi. Mais notre

modèle centralisé est fait pour les grands groupes. C’est un modèle de consanguinité. Il ne permet pas d’accompagner les entreprises qui créent de l’emploi, comme en Allemagne.

En Allemagne, les Länder, les partenaires sociaux et l’État sont représentés de façon égale – 25 % – dans le dispositif d’accompagnement des demandeurs d’emploi. Cela favorise la mobilisation territoriale. En France, le système est émietté entre Pôle emploi, les missions locales, les plans locaux pluriannuels pour l’insertion, les PLIE, et les maisons de l’emploi, les MDE.

**M. Marc Le Fur.** Exactement !

**M. le président.** Je vais vous demander de conclure, monsieur le député.

**M. Marc Le Fur.** Nous sommes au cœur du sujet, monsieur le président !

**M. Alain Rousset.** Je l’ai dit à Jean-Louis Borloo, lorsqu’il a voulu créer les maisons de l’emploi. Il n’a pas réussi à tout regrouper. Il faut un pilote territorial pour les chômeurs. Il faut replacer le chômeur au cœur du service public ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Plus que la notion de service, c’est le caractère public qui importe. Nous avons discuté hier soir avec André Chassaigne, et je crois pouvoir emporter sa décision, car c’est d’abord le chômeur, celui qui souffre, qui nous intéresse.

Il s’agit pour une région de pouvoir, par la formation, amener un chômeur vers un emploi, quand bien même cela suppose une mobilité. La région saura s’occuper aussi de son hébergement, de son déplacement, de la façon dont il sera nourri lors de sa période de formation.

**M. le président.** Veuillez conclure.

**M. Marc Le Fur.** Nous sommes en plein dans le sujet !

**M. Alain Rousset.** Ceci dit, je trouve – et je le dis à mes collègues de droite et du centre – que ce texte comporte des progrès.

**M. le président.** Monsieur Rousset, vous vous êtes exprimé pendant quatre minutes ! Nous sommes tous deux Aquitains, et très attentifs à la justice et à l’égalité des orateurs. Ne le prenez pas personnellement, mais je ne souhaite pas vous réserver un traitement de faveur.

*(Les amendements identiques n° 319 et 621 ne sont pas adoptés.) (Vives protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric Roig, pour soutenir l’amendement n° 806.

**M. Marc Le Fur.** Rappel au règlement !

**M. Frédéric Roig.** Nous restons dans le débat sur la territorialisation des politiques publiques puisque cet amendement a pour objet de souligner l’importance des missions et des partenariats des plans locaux d’insertion pour l’emploi ainsi que des maisons de l’emploi. Ces structures participent activement, par le biais des politiques publiques, à la cohésion de nos territoires. Les PLIE et les MDE animent les territoires, portent des clauses sociales d’insertion et font la promotion de l’emploi. Il convient de conforter leur expertise avec les outils territoriaux que les PLIE et les MDE proposent

et de confirmer leur concours au service public de l'emploi. Nous sommes bien là au cœur de la territorialisation, et non de la décision et de la coordination de nos politiques.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Marc Le Fur.** Rappel au règlement, monsieur le président !

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** La commission demande le retrait de cet amendement pour deux raisons. La notion de « relais de service public de l'emploi » n'étant pas définie, nous avons un problème de forme par rapport au droit existant. Par ailleurs, les MDE et les PLIE ne sont pas remis en cause : dans le cadre du dispositif de coordination par délégation, que nous venons d'adopter, rien n'empêchera la région, comme Pôle emploi en tant qu'organisme, de continuer à contractualiser avec les PLIE et les MDE. L'amendement est donc satisfait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Marc Le Fur.** Rappel au règlement !

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Monsieur Le Fur, vous n'êtes pas au perchoir. Ce n'est pas vous qui présidez !

**M. le président.** Nous allons d'abord achever l'examen de cet amendement. (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) La parole est à Mme la ministre, et à elle seule.

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Monsieur Roig, le texte vous donne déjà satisfaction, même si vous auriez souhaité une autre rédaction. Je vous demande en conséquence de retirer votre amendement, à défaut de quoi l'avis sera défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric Roig.

**M. Frédéric Roig.** Il était important de préciser que ces dispositifs, qui ont été créés par la loi, sont bien des relais du service public de l'emploi sur les territoires. Je retire mon amendement.

(*L'amendement n° 806 est retiré.*)

**M. le président.** Monsieur Le Fur, nous nous connaissons suffisamment pour que vous ne doutiez pas un seul instant que je comptais donner la parole au porte-parole de votre groupe. Votre impatience est d'autant plus désagréable que vous vous trouvez parfois confronté à la même situation.

#### **Rappel au règlement**

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Genevard, pour un rappel au règlement.

**Mme Annie Genevard.** Il s'agit d'un double rappel au règlement, en quelque sorte, les plus expérimentés de mes collègues m'indiquant qu'un rappel au règlement suspend de droit le débat en cours.

**M. le président.** J'avais déjà donné la parole à Mme la ministre.

**Mme Annie Genevard.** Je ne veux pas être discourtoise à l'égard de Mme la ministre, mais enfin, le règlement, c'est le règlement !

Par ailleurs, nous n'avons pas la même façon de compter que vous, monsieur le président. Je sais que votre autorité ne peut être remise en question, mais tout de même, nous avons nous aussi fait le décompte des voix, et il apparaît que 29 députés s'étaient prononcés pour l'adoption de ces amendements et 24 contre.

C'est la raison pour laquelle je demande une suspension de séance.

**M. le président.** Elle est de droit.

#### **Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures vingt.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

#### **Rappel au règlement**

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Genevard, pour un rappel au règlement.

**Mme Annie Genevard.** Hier, à deux reprises, lorsque nous avons commencé l'examen du projet, M. le président de la commission des lois a opportunément demandé une suspension de séance pour faire le plein de ses troupes. Rien n'empêchait d'en demander une s'il y avait un problème de majorité. Cela n'a pas été le cas.

Nous souhaitons, monsieur le président, que, dans la suite des débats, il y ait un vote par assis et debout dans le cas de figure que nous venons de connaître.

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Remise en cause de la présidence !

**M. le président.** Il n'y a pas de remise en cause de la présidence. J'ai annoncé le résultat, qui est incontestable.

#### **Article 3 bis (suite)**

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements identiques, n° 339, 481 et 1458.

La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 339.

**M. Paul Molac.** Vu le rôle de la région, il nous semble utile qu'il y ait au moins deux représentants de la région au conseil d'administration de Pôle emploi, désignés sur proposition de l'ARF. C'est ce qu'a adopté le Sénat.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Rousset, pour soutenir l'amendement n° 481.

**M. Alain Rousset.** Tout le monde est conscient du fait que les régions doivent être plus impliquées, de quelque manière que ce soit, même si nous avons des divergences sur le service public de l'emploi.

Le conseil d'administration de l'agence fédérale pour l'emploi, la BFA, l'équivalent allemand de Pôle emploi, est composé à parité de représentants du *Bund*, des *Länder*, des organisations syndicales et des organisations patronales. Il ne me semble donc pas excessif de demander que les régions

comptent deux représentants sur vingt, pour de multiples raisons, tant sur le plan de l'efficacité, de la légitimité que sur le plan politique.

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Pécresse, pour soutenir l'amendement n° 1458.

**Mme Valérie Pécresse.** Ce que je veux dénoncer aujourd'hui, c'est un double mensonge (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen*),... une double tromperie, disons.

La première tromperie, c'est d'avoir dit que c'était une loi de décentralisation, alors que cela ne l'était pas, comme vous venez de l'expliquer vous-même, madame la ministre. Nous l'avons compris, l'objectif n'est pas de transférer aux régions des pouvoirs qui appartiennent aujourd'hui à l'État.

La seconde tromperie, c'est le fameux choc de simplification promis par le Président de la République. Ce texte est un texte d'enchevêtrement et donc de paralysie. Vous nous avez vendu l'idée que les régions seraient responsables de la politique de l'emploi. Or, alors que les régions veulent exercer pleinement cette compétence, vous en octroyez un petit bout par-ci par-là. Cela ne peut pas fonctionner.

Tous mes amendements ont été rejetés puisque je demandais pour la région des compétences de l'État et que vous ne voulez pas les décentraliser, tous sauf ce pauvre petit amendement qui se contente de demander pour la région deux sièges au conseil d'administration de Pôle Emploi. Franchement, ce n'est pas la mer à boire ; c'est juste un signal, un symbole. Si vous voulez vraiment que nous travaillions sur l'emploi, nous, les régions,...

**M. Patrick Mennucci.** Vous n'y êtes pas encore ! Attention à ne pas vendre la peau de l'ours !

**Mme Valérie Pécresse.** ...vous ne pouvez pas ne pas nous donner un chouïa de pouvoir sur l'administration qui recense les chômeurs. Si on ne connaît pas les chômeurs, si on n'est pas capable d'avoir une parole qui porte au sein de Pôle Emploi, on ne pourra pas mener une politique pour l'emploi.

C'est le chômeur qui devrait être au centre de nos préoccupations. Or ce sont les institutions, les administrations qui vous préoccupent. Il faut arrêter de raisonner ainsi : ce n'est pas comme cela qu'on résoudra le problème de l'emploi dans ce pays.

Si vous voulez confier aux territoires une vraie responsabilité sur la question de l'emploi, donnez-leur les moyens de l'exercer et ne nous considérez pas comme des supplétifs à qui on accorde un strapontin.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Défavorable, comme en première lecture, au cours de laquelle l'ensemble des signataires de ces mêmes amendements avaient accepté de les retirer.

Le conseil d'administration de Pôle Emploi compte aujourd'hui dix-huit membres. Octroyer un second représentant aux régions peut paraître logique eu égard aux compétences de celles-ci – sur ce point je partage l'argumentaire d'Alain Rousset –, mais cela modifierait les règles de majorité. Celle-ci passerait des partenaires sociaux, actuellement majoritaires, aux représentants des collectivités ou des organismes publics.

Dans la mesure où la tradition et nos engagements nous commandent de faire en sorte que les partenaires sociaux soient majoritaires au conseil d'administration de Pôle emploi, je demande le retrait de ces amendements. À défaut, j'y serai défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Mon argumentation est la même que celle du rapporteur. Je vous rappelle, madame Pécresse, que Pôle emploi a été créé en 2008...

**Mme Valérie Pécresse.** Vous l'avez déjà dit il y a cinq minutes !

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** ...et mis en place en 2009. Il était alors présenté comme la solution définitive pour accompagner les chômeurs. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire, madame Pécresse, que je me suis opposée à cette création en expliquant que ce serait toujours compliqué d'associer dans cette grosse machine l'indemnisation des chômeurs, qui relève du paritarisme, et leur accompagnement. En créant ainsi un seul opérateur, vous avez inscrit dans le marbre l'existence d'un grand service de l'État.

Nous avons, quant à nous, décentralisé la formation professionnelle, ce qui est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Nous vous proposons aujourd'hui, aux treizième et quizième alinéas, d'augmenter le nombre de représentants jusqu'à la limite du paritarisme, conformément aux règles définies par votre majorité au travers de la loi de 2008. Vous ne pouviez pas faire autrement compte tenu du fait que les ASSEDIC sont désormais intégrées à l'opérateur en question.

Je demande le retrait de ces amendements parce que les règles du paritarisme, qui sont coulées dans le marbre dans notre pays, s'imposent à nous.

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Pécresse.

**Mme Valérie Pécresse.** Madame la ministre, j'ai écouté attentivement votre historique de la création de Pôle emploi. En ce qui me concerne, j'assume totalement la création de cet organisme. Ce que je vous demande, ce n'est pas, comme mes collègues, une décentralisation du service public de l'emploi, c'est simplement d'accorder aux régions un deuxième siège au conseil d'administration de Pôle emploi.

Vous nous opposez le respect du paritarisme. Dont acte, mais il suffirait que vous sous-amendiez l'amendement en prévoyant un onzième siège pour les partenaires sociaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** On ne peut pas faire ça !

**Mme Valérie Pécresse.** Le paritarisme serait respecté et les régions verraient néanmoins leur place renforcée dans la gouvernance de Pôle emploi.

**M. le président.** La parole est à M. Razzy Hammadi.

**M. Razzy Hammadi.** Si l'on en est à discuter de la représentation des régions au conseil d'administration de Pôle emploi, c'est que, lors de la première lecture, des initiatives avaient été prises, qui suscitent aujourd'hui des amendements dont on voit bien que, comme l'a souligné la ministre, la mise en œuvre technique provoquerait des difficultés, en raison de

l'absence de séparation entre l'accompagnement des demandeurs d'emploi et leur indemnisation, qui suppose une gestion paritaire.

Cependant, je tiens à rappeler à l'Assemblée que les premiers amendements qui avaient été déposés, notamment par Alain Rousset, et que j'avais soutenus, avaient ouvert la voie à un consensus – d'ailleurs, je constate avec plaisir que, même du côté droit de l'hémicycle, on a fini par rejoindre ces positions. Il s'agissait, premièrement, de clarifier les missions de Pôle emploi à travers la notion d'accompagnement des demandeurs d'emploi, dans le cadre, deuxièmement, de la stratégie régionale pour l'emploi, en liaison directe avec l'État et le Gouvernement, en prévoyant, troisièmement, une expérimentation d'une durée de trois ans à la demande des régions.

Toutefois, je dois vous faire part d'une anecdote qui trahit une philosophie quelque peu mortifère. Un jour, au cours de nos discussions, on m'a dit : « Le problème, Razy, c'est que par suite de la révision constitutionnelle de 2008, si l'expérimentation marchait, nous serions obligés de mettre en œuvre ce dispositif » !

Il serait bon que l'on aille jusqu'au bout de la discussion. Certes, cela risque d'être compliqué, mais il y a là un vrai sujet, que nous n'abordons actuellement qu'à la marge, alors qu'il s'agit d'une question de fond. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

**M. Maurice Leroy.** Très bien !

**Mme Valérie Pécresse.** Bravo !

(*Les amendements identiques n° 339, 481 et 1458 ne sont pas adoptés.*)

**M. le président.** Je suis saisi d'une série d'amendements identiques, n°s 128, 189, 274 et 817.

La parole est à Mme Annie Genevard, pour soutenir l'amendement n° 128.

**Mme Annie Genevard.** Nous avons bien entendu les arguments qui plaident en faveur du paritarisme. Néanmoins, notre demande de renforcer la représentation des régions et, au travers de cet amendement, de chaque niveau de collectivité territoriale au conseil d'administration de Pôle emploi se trouve motivée par le fait qu'en matière de réduction du chômage, tous les échelons territoriaux sont partie prenante. Vouloir participer à cette instance, c'est vouloir être proactif et déterminé dans la lutte contre le chômage, dont on sait qu'il s'agit d'un des principaux sujets de difficulté pour le Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Leroy, pour soutenir l'amendement n° 189.

**M. Maurice Leroy.** Par cet amendement, je propose moi aussi d'assurer une meilleure représentativité des échelons locaux au conseil d'administration de Pôle emploi, afin de s'assurer que leurs intérêts seront bien pris en compte, sans pour autant rompre l'équilibre de la représentation au sein de cette institution.

**M. le président.** La parole est à M. Élie Aboud, pour soutenir l'amendement n° 274.

**M. Élie Aboud.** Madame la ministre, vous avez utilisé tout à l'heure une métaphore sportive : vous avez dit que vous étiez l'arbitre d'un match sans ballon.

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** En effet.

**M. Élie Aboud.** Si nous vous avons bien compris, vous souhaitez placer le curseur sur une position intermédiaire entre celle du « tout État », conforme à l'orthodoxie défendue par notre collègue Chassaigne, et la décentralisation ou la régionalisation et donc l'efficacité de ce service public. Vous avez déclaré qu'il devrait y avoir, sur cette base, des passerelles et des discussions entre l'État et les collectivités territoriales. Mon amendement rejoint donc ceux présentés par mes collègues : pour qu'il y ait passerelle et dialogue, il faut que les collectivités territoriales soient représentées.

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric Roig, pour soutenir l'amendement n° 817.

**M. Frédéric Roig.** Il s'agit d'assurer une meilleure représentativité des échelons locaux et de veiller à ce que leurs intérêts soient pris en compte sans rompre pour autant l'équilibre de représentation entre les différents acteurs chargés des politiques de l'emploi au sein de Pôle emploi. Notre objectif est de mettre le chômeur, et non plus les dispositifs, au cœur des dites politiques.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Je ne vois pas comment on ne remettrait pas en cause l'équilibre entre les acteurs et le paritarisme dès lors que l'on désignerait au conseil d'administration un représentant de chaque niveau de collectivité territoriale ! Avis défavorable, pour les mêmes raisons que précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Le conseil d'administration de Pôle emploi est paritaire ; accorder aux régions un deuxième siège n'est donc pas, comme l'a soutenu un orateur, une mesure purement symbolique. Et cela d'autant moins que cet opérateur, dont tout le monde semble avoir oublié les circonstances de la création et les règles de fonctionnement, fonctionne grâce à 1,5 milliard provenant de l'État et 3 milliards des partenaires sociaux. C'est la clé du débat : il ne s'agit pas d'un service de l'État qui pourrait être décentralisé comme pourrait l'être toutes les missions de l'État, hormis les régaliennes. On en revient toujours au même problème : il s'agit d'un opérateur qui doit assurer à la fois l'accompagnement et l'indemnisation des chômeurs. Cela explique que l'État lui verse 1,5 milliard et les partenaires sociaux 3 milliards. Il est normal dans ces conditions que ceux-ci exigent la parité. Les collectivités territoriales, en revanche, ne contribuent pas au financement de Pôle emploi et je ne souhaite pas qu'on leur demande de le faire.

**M. Élie Aboud.** C'est vrai !

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Par conséquent, il vaut mieux conserver un organe paritaire.

Il reste qu'au-delà des mesures symboliques et grâce au travail effectué en commission à partir d'une initiative du Sénat, il a été introduit des nouveautés en matière de formation professionnelle, telle l'obligation de contractualisation entre Pôle emploi et les régions, lesquelles sont compétentes en matière de formation, ou encore le transfert aux régions des aides à la création d'entreprise pour les demandeurs

d'emploi bénéficiaires du nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise, le dispositif NACRE. Voilà une avancée réelle, et tout à fait importante ! Il faut en engranger les fruits et voir comment tout cela va fonctionner.

C'est pourquoi je demande le retrait de ces amendements qui rompent l'équilibre dans la gouvernance de Pôle emploi, d'autant que la contractualisation sera désormais obligatoire.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Patrick Gille.

**M. Jean-Patrick Gille.** Je crains qu'il n'y ait confusion sur ce qui est au cœur même des politiques de l'emploi. Ce dont on parle là, c'est du conseil d'administration de Pôle emploi. Mais, comme toute association, et bien que l'opérateur ait un statut juridique *sui generis*, il dispose de financeurs, en l'occurrence l'État et les partenaires sociaux, la participation de ces derniers représentant, comme l'a rappelé Mme la ministre, les deux tiers du total ; conformément à la règle fixée à la création de Pôle emploi, 10 % de ce qui a été collecté par l'UNEDIC doit en effet revenir à ce dernier.

J'entends bien vos interrogations et je les partage. Nous avons tous envie de participer à l'élaboration de la politique de l'emploi pour la rendre plus efficace. Mais ne nous y trompons pas : cela ne se joue pas au conseil d'administration de Pôle emploi !

**Mme Monique Iborra.** En effet !

**M. Jean-Patrick Gille.** D'ailleurs il ne s'y joue pas grand-chose, pour être franc.

La question – qui, d'une certaine manière, est transpartisanne – est de savoir à quel niveau doit être élaborée la politique de formation. On a créé le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles – le CNEFOP –, mais il n'est pas assez puissant. Le premier directeur de Pôle emploi affirme même qu'à l'époque M. Wauquiez – quel dommage que celui-ci ait quitté l'hémicycle ! – se considérait comme le président en titre de l'établissement public.

Comment concevoir une politique de l'emploi qui tienne compte des territoires : voilà la question à laquelle il faudrait répondre. Dans notre pays, on considère l'emploi comme un sujet national, voire régalien, mais cela n'a aucun sens ! Le président Rousset a raison de le souligner à chaque occasion : il faut trouver un moyen d'introduire la dimension territoriale.

Certes, on ne réglera pas la question aujourd'hui, mais il serait bon que nous travaillions à la mise en place d'un service public national et régional de l'emploi. Nous y sommes bien parvenus en matière d'orientation ! Le sujet était certes plus modeste, mais on a réussi, à partir d'un service public, les conseillers d'orientation, et de nombreux autres dispositifs, à créer un service public régional d'orientation où le service d'État semble progressivement trouver sa place. Il faudrait faire de même en matière d'emploi.

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Madame la ministre, pourriez-vous préciser ce que sont les « associations des collectivités concernées » mentionnées au quinzième alinéa ? Bien que président un groupement d'intérêt public et m'occupant d'une maison de l'emploi, j'ignore s'il s'agit d'une catégorie juridique ou d'autre chose.

Nous souhaiterions que les collectivités territoriales proches du terrain aient le droit de donner leur avis, au sein du conseil d'administration, sur le fonctionnement de l'institution. Toutefois, ce débat aurait dû avoir lieu avant la deuxième lecture ; s'il ne s'agit que d'un problème de paritarisme, il suffirait d'augmenter le nombre des représentants des organisations paritaires de sorte que les élus de terrain, issus des collectivités territoriales, soient mieux représentés – mais vous n'avez déposé aucun amendement en ce sens. De surcroît, disposer de deux représentants de la région permettrait que l'un soit issu de l'opposition et l'autre de la majorité, ce qui ne serait pas totalement inutile.

Un travail aurait donc dû être fait, qui ne l'a pas été. Serait-il possible, madame la ministre, de le réaliser avant la réunion d'une éventuelle commission mixte paritaire ?

**M. Maurice Leroy.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Je ne reviendrai pas sur la création de l'opérateur. On peut comprendre qu'au bout de cinq ans, on veuille remettre en cause tout ce que l'on a fait. C'est même appréciable : on ne peut pas avoir raison tout le temps !

**M. Patrick Ollier.** Il s'agit simplement d'améliorer les choses !

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Mais on ne peut pas, surtout dans le cadre d'un texte ne portant pas directement sur le sujet, chercher tout à la fois à défaire Pôle emploi – surtout en l'absence du ministre du travail – et refuser de respecter le paritarisme.

Vous avez construit cet objet alors que nous, via la dernière loi sur la formation professionnelle, nous lui avons imposé la coordination avec les régions, ce qui constitue un progrès important. Vous imaginez ce que diraient les organisations patronales et syndicales si vos amendements étaient adoptés, alors qu'elles apportent 3 milliards à Pôle emploi, quand l'État lui verse 1,5 milliard et les collectivités territoriales rien du tout ? Ils n'accepteraient jamais cela : la règle est la règle !

**M. Arnaud Leroy.** M. Ollier a proposé une solution !

**M. Patrick Ollier.** Oui : il suffirait d'accroître le nombre de leurs représentants au conseil d'administration !

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Là n'est pas le problème. Elles vous répondraient fort justement qu'elles devraient réduire leur participation au financement et que la région et les collectivités territoriales qui siègeront au conseil d'administration devraient prendre leur part ; ils évoqueraient l'accord des financeurs.

**M. François André.** Eh oui ! Et que répondriez-vous alors ?

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Vous faites mine d'avoir oublié que vous avez prévu, au moment de la création de Pôle emploi, qu'il serait financé pour deux tiers par les partenaires sociaux et pour un tiers par l'État. Aujourd'hui, vous souhaitez ouvrir le conseil d'administration à d'autres acteurs, mais dans ce cas, il faudra revoir le pacte des financeurs pour déterminer à quelle hauteur les nouveaux venus – conseils départementaux, intercommunalités, régions – devront participer au financement.

Vous proposiez dans un précédent amendement de confier la gouvernance de Pôle emploi aux régions, mais sans préciser selon quelles modalités. Selon quels critères répartir la participation des ASSEDIC, qui s'élève à 3 milliards, entre les différentes régions françaises ?

Relisez vos amendements : aucune solution n'y est proposée. On est censé se débrouiller pour trouver les critères de répartition entre la part de l'UNEDIC et celle de l'État. On ne peut pas modifier la représentation des uns et des autres sans modifier le pacte des financeurs. Je vous invite donc à demander aux organisations patronales et aux syndicats de salariés s'ils sont d'accord pour que des institutions qui ne contribuent pas au financement soient admises autour de la table. Pour les connaître un peu et les respecter beaucoup, je pense qu'ils n'accepteront pas, et sans doute à raison.

Je ne peux pas donner suite à votre demande parce que je respecte les règles du paritarisme et du financement de Pôle emploi.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 128, 189, 274 et 817 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de plusieurs amendements, n<sup>os</sup> 151, 191, 278, 819, 1021, 1175, 515, 636, 517, 566, 611 et 638, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n<sup>os</sup> 151, 191, 278, 819, 1021 et 1175 sont identiques ainsi que, par ailleurs, les amendements n<sup>os</sup> 515 et 636 d'une part, et les amendements n<sup>os</sup> 517, 566, 611 et 638 d'autre part.

La parole est à Mme Annie Genevard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 151.

**Mme Annie Genevard.** Notre collègue Patrick Gilles a posé le problème exactement dans les termes qui conviennent – même si nous ne sommes pas forcément d'accord quant aux solutions ç y apporter – : comment introduire la dimension territoriale dans les organismes chargés de l'emploi ? Nous faisons en effet le pari qu'une telle dimension accroîtrait leur efficacité.

Madame la ministre, nous entendons toutes les raisons réglementaires que vous nous opposez, mais le débat n'est pas là. Il s'agit de savoir dans quelles instances les collectivités territoriales peuvent apporter une plus-value. Par cet amendement, nous proposons une partie de la réponse.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Leroy, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 191.

**M. Maurice Leroy.** Les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle – les CREFOP –, créés par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, ont pour mission d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et de l'emploi. Je tiens à rappeler que les politiques d'insertion ainsi que les plans locaux d'insertion pour l'emploi – plus connues sous l'acronyme « PLIE » –, les missions locales et les maisons de l'emploi sont bien souvent pris en charge par les élus départementaux. Par conséquent, je propose qu'on rétablisse et qu'on complète les dispositions adoptées en première lecture au Sénat et relatives à la composition des CREFOP, afin de permettre aux départements d'y siéger au même titre que les élus régionaux et les élus des groupements de communes. Ce serait la moindre des choses.

Notre collègue Germinal Peiro, par ailleurs président d'un conseil départemental, a soulevé cette question en commission, à raison : les élus départementaux doivent être représentés dans les CREFOP.

**M. le président.** La parole est à M. Élie Aboud, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 278.

**M. Élie Aboud.** Toujours dans le sens du partenariat que j'évoquais, il serait tout à fait logique que les élus départementaux, qui ont la charge de l'accompagnement social, notamment du RSA, soient, eux aussi, parties prenantes des CREFOP.

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric Roig, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 819.

**M. Frédéric Roig.** Comme l'a fort bien rappelé tout à l'heure le président Rousset, tous les publics n'entrent pas nécessairement dans le champ de la formation professionnelle. Certains relèvent d'autres niveaux, par exemple des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, mais aussi des départements en tant que gestionnaires du revenu de solidarité active et qui, à ce titre, contribuent à la mise en œuvre des politiques de l'emploi. Cet amendement vise donc à préciser que les départements et les représentants des EPCI à fiscalité propre siègent au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

**M. le président.** La parole est à Mme Estelle Grelier, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1021.

**Mme Estelle Grelier.** Je veux rappeler l'importance des intercommunalités, qui financent, voire pilotent dans leur intégralité les plans locaux d'insertion pour l'emploi et les maisons de l'emploi. Ne pas les associer aux CREFOP poserait à cet égard un problème, en tout cas s'agissant des EPCI à fiscalité propre, qui participent eux aussi aux politiques de l'emploi.

**M. le président.** La parole est à Mme Jeanine Dubié, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1175.

**Mme Jeanine Dubié.** Il est important de rappeler que les politiques d'insertion sont essentiellement conduites par les départements. Par conséquent, il ne serait pas normal qu'ils ne puissent pas être représentés au sein des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

Il n'est plus question ici de paritarisme : il s'agit simplement d'assurer aux collectivités concernées, y compris les EPCI, une représentation au sein de ces instances qui traitent de la formation professionnelle.

**M. Maurice Leroy.** Très bien !

**M. le président.** Nous en venons à l'examen des deux amendements identiques n<sup>os</sup> 515 et 636.

La parole est à Mme Sophie Rohfritsch, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 515.

**Mme Sophie Rohfritsch.** Cet amendement propose, comme ceux qui ont été examinés précédemment, d'aller vers davantage de décentralisation et d'administration locale pour mettre en adéquation l'accompagnement vers l'emploi, la formation professionnelle et l'insertion. Il vous est proposé que les communautés urbaines et les métropoles soient représentées de plein droit au sein du CREFOP.

Je rappelle à mon tour que l'objectif est bien d'améliorer l'accompagnement des chômeurs et le retour à l'emploi. Nous avons à déplorer des dizaines de milliers d'emplois non pourvus dans nos régions. L'Alsace, la région que je connais le mieux, en compte plus de 15 000. La disposition proposée dans cet amendement permettrait une meilleure adéquation entre les demandes des TPE et des PME et les demandeurs d'emploi.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Nachury, pour soutenir l'amendement n° 636.

**Mme Dominique Nachury.** Il s'agit d'ajouter à la représentation des régions au sein des CREFOP celle des communautés urbaines et des métropoles, ainsi que de la métropole de Lyon, en vue d'une plus grande cohérence de la régionalisation du service public de l'emploi.

La capacité d'animation des grandes intercommunalités et des métropoles en matière économique, récemment renforcée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, ou loi MAPTAM, les moyens qu'elles mettent en œuvre au service de l'emploi et leur pilotage des outils territoriaux leur donnent toute légitimité pour siéger de plein droit au sein d'une instance chargée de la concertation et du suivi de la stratégie régionale pour l'emploi.

**M. le président.** Nous en venons à la troisième série d'amendements identiques examinés dans le cadre de cette discussion commune.

La parole est à Mme Sophie Rohfritsch, pour soutenir l'amendement n° 517.

**Mme Sophie Rohfritsch.** L'objectif est simple, mais il faut le rappeler encore et encore : la création d'emplois. À cet égard, ce sont bien les métropoles qui, depuis la loi MAPTAM, articulent action économique et lutte en faveur de l'emploi, notamment via l'ensemble des outils territoriaux qu'elles pilotent. Il est donc tout à fait normal qu'elles soient représentées au sein des CREFOP.

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Mennucci, pour soutenir l'amendement n° 566.

**M. Patrick Mennucci.** Le présent amendement propose que les métropoles soient représentées de plein droit au sein des CREFOP. Les raisons de cette proposition ont déjà été largement exposées.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau, pour soutenir l'amendement n° 611.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Les métropoles articulent leur action en matière de développement économique avec leur lutte en faveur de l'emploi, notamment via les outils territoriaux qu'elles pilotent, leur capacité d'animation du tissu économique local et leur expertise en matière de gestion prévisionnelle des compétences. Il est donc nécessaire qu'elles soient représentées de plein droit au sein des CREFOP, ceux-ci étant chargés de la concertation, du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière d'emploi.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Nachury, pour soutenir l'amendement n° 638.

**Mme Dominique Nachury.** Il faut donner toute leur place dans les CREFOP aux métropoles et à la métropole de Lyon. Cette dernière étant une collectivité territoriale *sui generis*, il convient de la nommer expressément dans le texte.

Les métropoles et la métropole de Lyon articulent leurs actions en matière de développement économique avec la lutte en faveur de l'emploi, via notamment les outils territoriaux qu'elles pilotent, leur capacité d'animation du tissu économique local et leur expertise en matière de gestion prévisionnelle des compétences.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

**M. Olivier Dusopt, rapporteur.** La commission a rendu un avis défavorable à ces trois séries d'amendements identiques, en cohérence avec sa volonté de rétablir le texte issu de l'Assemblée nationale en première lecture.

Nous avons alors considéré qu'il ne fallait pas remettre en cause la gouvernance d'un organisme créé il y a un peu plus d'un an seulement par la loi sur la formation professionnelle et, surtout, qu'il était impératif de maintenir le format opérationnel des CREFOP. Si l'implication des élus intercommunaux est réelle, notamment à travers les PLIE, les missions locales ou encore les maisons de l'emploi, leur représentation au sein des CREFOP ne serait pas la manière la plus efficace de les y associer. Par ailleurs, il faut souligner que le président de l'association régionale des missions locales est membre de droit de cette instance et que les responsables des PLIE et des maisons de l'emploi peuvent d'ores et déjà en être faits membres par le préfet en tant qu'acteurs du service public de l'emploi.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Avis défavorable à ces amendements. Vous avez insisté tout à l'heure sur la nécessité d'une clarification.

**M. François André.** Eh oui !

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Or ces amendements ne clarifient rien. Les CREFOP ne sont installés que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, et vous voulez déjà y intégrer toutes les collectivités territoriales au titre des politiques de l'emploi. C'est se tromper de compétence : seule la région a une compétence partagée en ce domaine.

Par ailleurs les collectivités départementales du ressort de la région sont d'ores et déjà associées aux réflexions et travaux conduits par le comité en matière d'insertion professionnelle. D'autre part, des représentants des PLIE et des missions locales peuvent être membres dudit comité au titre des personnalités qualifiées. Cela fait déjà quarante personnes. Si on y ajoutait des représentants des intercommunalités, des petites villes, des grandes villes, des villes moyennes et des métropoles, on aboutirait à une assemblée si vaste qu'il deviendrait compliqué d'y définir les politiques de l'emploi.

Il ne faut pas confondre gestion des politiques publiques de l'emploi et création d'emplois. Cette dernière relève du développement économique, comme le député Alain Rousset l'a rappelé. Il s'agit de créer le maximum d'emplois avec l'aide des métropoles, des intercommunalités et de toutes les collectivités qui ont été évoquées.

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Vautrin.

**Mme Catherine Vautrin.** Madame la ministre, je comprends parfaitement votre distinction entre les compétences et la gestion, mais je tiens à revenir sur la notion de coordination. Il ne peut pas y avoir quinze métropoles sur un territoire puisque notre pays n'en compte que douze. Il me semble assez logique de réintégrer les métropoles dans le CREFOP, afin qu'elles soient au cœur de ce qui doit assurer la concertation et le suivi de la stratégie régionale en matière d'emploi. Toutes les collectivités sont parties prenantes en matière de développement économique et c'est pourquoi je regrette la position du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Nachury.

**Mme Dominique Nachury.** S'agissant des métropoles, et plus particulièrement de la métropole de Lyon, je doute qu'il soit plus important d'être cohérent avec le texte issu de la première lecture à l'Assemblée nationale plutôt qu'avec la loi MAPTAM. Par ailleurs, comme ma collègue vient de le dire, les métropoles ne sont pas nombreuses au point que leur représentation au sein du CREFOP se traduise par un effectif pléthorique.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 151, 191, 278, 819, 1021 et 1175 ne sont pas adoptés.)*

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 515 et 636 ne sont pas adoptés.)*

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 517, 566, 611 et 638 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 610 et 642.

La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 610.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** La régionalisation du service public de l'emploi ne contribuera à une meilleure territorialisation des politiques publiques que si elle se fonde sur un projet stratégique partagé avec les grandes intercommunalités, dont l'expertise et les capacités d'animation socio-économique locale sont le préalable indispensable à toute intervention ciblée et efficace. Le succès de cette stratégie repose donc sur sa capacité à produire une action circonstanciée, prenant la mesure des diverses réalités territoriales. Certaines collectivités territoriales ou certains groupements conduisent une action structurée en matière d'emploi, qui les rend légitimes à siéger au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

Le présent amendement propose de confier à l'intelligence locale le soin de la composition du CREFOP, en inscrivant dans la loi la possibilité pour les collectivités qui le souhaiteraient de candidater pour intégrer le comité. Cette intégration serait soumise en dernier ressort à l'accord quadripartite du CREFOP, permettant ainsi une composition adaptée du comité suivant les contextes locaux.

Dans la crise profonde que traverse notre pays, tirer parti de l'action et de l'expertise de chaque acteur est un impératif.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Nachury, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 642.

**Mme Dominique Nachury.** Cet amendement nous permettrait de commencer à prendre en compte la dimension territoriale de l'emploi, que beaucoup de collègues ont déjà évoquée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Il s'agit de la même logique que celle des amendements précédents. L'avis est donc défavorable.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 610 et 642, repoussés par le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1325.

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** C'est un amendement rédactionnel.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 1325, accepté par la commission, est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements, n<sup>os</sup> 644, 576 et 888, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n<sup>os</sup> 576 et 888 sont identiques.

La parole est à Mme Dominique Nachury, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 644.

**Mme Dominique Nachury.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Mennucci, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 576.

**M. Patrick Mennucci.** La régionalisation du service public de l'emploi ne doit en aucun cas se traduire par une stratégie unilatéralement imposée d'en haut qui nierait la capacité d'intervention des métropoles et surtout priverait de leur expertise et de leur capacité d'intervention. C'est en ce sens que cet amendement propose que les métropoles soient associées de plein droit à l'élaboration de la stratégie régionale en matière d'emploi.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Nachury, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 888.

**Mme Dominique Nachury.** Cet amendement tend à ce que les métropoles et la métropole de Lyon soient associées de plein droit à l'élaboration de la stratégie régionale en matière d'emploi.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** C'est toujours la même logique. Aussi l'avis est-il une nouvelle fois défavorable.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 644, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 576 et 888, repoussés par le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Bertrand, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1247.

**M. Xavier Bertrand.** Les amendements se suivent et leurs sorts, hélas, se ressemblent : vous n'avez rien accepté du tout !

Alain Rousset a évoqué hier un sujet qui fait, à mon sens, consensus. Si l'on n'y prend pas garde, on risque de se trouver un jour confronté à une « uberisation » de Pôle emploi.

Je vous propose une autre solution. Si nous voulons être efficaces en matière d'emploi, il faut que la région puisse disposer des données de Pôle emploi sur les offres et les demandes d'emploi. C'est possible, et c'est bien pour cela que nous courons le risque qu'un jour ce soit des opérateurs privés qui le fassent. Dans ce cas, ce ne sera pas n'importe qui, puisqu'il s'agira du conseil régional et que cette faculté pourra être encadrée par décret. L'objectif est d'éviter que certains sites privés soient les premiers auxquels on se connecte quand on cherche un emploi – je ne citerai pas de nom pour ne pas leur faire de publicité mais chacun sait à quoi je fais référence.

D'autre part, cela permettrait de mener une action territorialisée par bassin d'emploi pour rapprocher l'offre de la demande et de réduire le nombre, aujourd'hui quasiment constant, d'offres d'emploi non pourvues. L'intérêt de l'intervention du conseil régional, c'est qu'il peut mettre en place des formations internes spécifiques pour permettre à celles et ceux qui n'auraient pas à l'origine le bon profil d'occuper les emplois disponibles dans le bassin. Si vous n'avez pas accès aux informations, vous pourrez offrir toutes les complémentarités que vous voulez, vous ne serez jamais aussi efficace.

Voter cet amendement permettrait des actions territoriales très opérationnelles. Les services publics de l'emploi mis en place à la fin de l'année 2010 et au début de l'année 2011 reposaient sur cette idée. Dans ce cas, c'était l'État qui était l'opérateur chargé de coordonner tous les acteurs, mais sans ces échanges d'information.

Vous avez dit tout à l'heure, madame la ministre, que ce projet de loi n'était pas le texte opportun pour parler de cela ...

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Je n'ai pas dit cela !

**M. Xavier Bertrand.** J'ai passé l'âge de travestir les propos de qui que ce soit !

Une chose est certaine, c'est que ce texte parle d'économie et donc d'emploi et qu'il faut à ce titre qu'il donne aux nouvelles régions les moyens d'être efficaces dans ces domaines.

**M. Jean-Frédéric Poisson.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Cet amendement vise à permettre aux régions d'accéder à toutes les données détenues par Pôle emploi. La commission a considéré que cet accès était trop large, Pôle emploi gérant notamment des données personnelles relatives aux demandeurs d'emploi. C'est la raison pour laquelle l'avis est défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Iborra.

**Mme Monique Iborra.** Nous ne pouvons pas faire comme si nous ne partions de rien. Aujourd'hui, heureusement, la plupart des régions travaillent en étroite collaboration avec

Pôle emploi. On ne peut donc pas dire que les régions n'ont absolument pas accès aux informations détenues par Pôle emploi.

La question est de savoir s'il est nécessaire ou même utile de formaliser cette coopération. Honnêtement je ne le crois pas.

Je n'ai pas oublié, monsieur Bertrand – il est dommage que M. Wauquiez soit parti, car mes propos s'adressent plus à lui qu'à vous-même –, les politiques de l'emploi qui ont été menées sous l'égide de M. Sarkozy. Quand on voit que vous êtes aujourd'hui favorables à la décentralisation et que l'on se remémore ce que vous pensiez à l'époque de Pôle emploi et des rapports qu'il devait avoir avec les régions, on se demande si l'on rêve ! Vous avez tout recentralisé...

**M. Xavier Bertrand.** Non !

**Mme Monique Iborra.** Peut-être pas vous, mais votre majorité !

...à un point encore jamais vu ! Soyons sérieux, même si on comprend bien pourquoi vous êtes décentralisateurs aujourd'hui !

**M. Germinal Peiro.** Ils ont changé d'avis !

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Bertrand.

**M. Xavier Bertrand.** Il faut savoir si vos propos me sont adressés ou pas, parce que moi, je paie mes factures ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Je sais exactement ce que j'ai fait : j'ai déconcentré au maximum au bénéfice de Pôle emploi et des agents de terrain. J'avais même demandé à son directeur général de mettre en place l'équivalent d'un Facebook de l'emploi, qui a fait ailleurs la preuve de son efficacité, l'une des lourdeurs de Pôle emploi étant son système informatique. En matière de recentralisation, je ne suis donc pas le bon client, ma chère collègue !

**Mme Monique Iborra.** C'était en tout cas votre majorité !

(*L'amendement n° 1247 n'est pas adopté.*)

(*L'article 3 bis, amendé, est adopté.*)

### Article 3 ter

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement, n° 764, de suppression de l'article 3 ter.

La parole est à M. Marc Dolez pour le soutenir.

**M. Marc Dolez.** Il est défendu.

(*L'amendement n° 764, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Leroy, pour soutenir l'amendement n° 671.

**M. Maurice Leroy.** Avec mes collègues du groupe UDI, nous proposons de renforcer la cohérence entre politique de développement économique et politique de l'emploi, en reconnaissant le rôle d'ensemble de la région, que nous défendons depuis le début de notre discussion de cet après-midi.

Cet amendement propose ainsi de réécrire l'article 3 *ter* de façon à inclure Pôle emploi dans le dispositif. L'expérimentation permettrait de décloisonner les différentes politiques publiques, en mettant en réseau les opérateurs de l'orientation et de l'emploi ; de développer en amont les compétences des demandeurs d'emploi, en complément des actions de placement de Pôle emploi ; de mieux répondre aux besoins à court et moyen terme des entreprises ; enfin de mieux articuler le service public de l'emploi avec le service public de l'orientation et de la formation professionnelle.

C'est une conviction partagée, je crois, sur beaucoup de bancs qu'on n'expérimente pas suffisamment dans notre pays. Nous serions bien inspirés d'expérimenter davantage avant de légiférer.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Maurice Leroy.** Cela a été le cas du RSA. Mon département, le Loir-et-Cher, était l'un des candidats à l'expérimentation, avec l'Eure notamment.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt,** *rapporteur.* Il est défavorable pour deux raisons. Premièrement, il ne serait pas cohérent d'adopter cet amendement après avoir adopté l'article 3 *bis*, même si je reconnais que l'amendement lui-même est cohérent avec ceux précédemment déposés par son auteur. Deuxièmement, depuis la révision constitutionnelle de 2008, une expérimentation réussie est automatiquement généralisée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons privilégié d'autres formulations dans la loi MAPTAM.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* Je ferai la même remarque sur le mot expérimentation, malheureusement serais-je tentée de dire, parce que, au fond, cela nous aurait tous beaucoup tentés. Le Gouvernement partage cependant votre souhait de voir la région jouer un rôle plus important. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il propose une souplesse plus grande sur la nature juridique du dispositif et, plutôt que de recourir à l'expérimentation d'un transfert de la compétence de coordination des acteurs, le Gouvernement propose de créer un mécanisme de délégation de compétence. Je m'en étais ouverte hier soir auprès de M. Xavier Bertrand, et, l'ayant relue, j'ai constaté que nous interprétions correctement la loi organique. Ainsi, la région qui le souhaite pourra assurer cette coordination au nom et pour le compte de l'État. Un tel mécanisme offrira aux régions qui le souhaitent la possibilité de s'impliquer davantage dans les politiques de l'emploi sur le plan territorial. Compte tenu de la révision constitutionnelle de 2008, je vous propose plutôt une délégation. Donc, avis défavorable à cet amendement.

*(L'amendement n° 671 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 81 et 512.

La parole est à M. Dominique Tian, pour soutenir l'amendement n° 81.

**M. Dominique Tian.** Dans quelques minutes, madame la ministre, nous allons créer les métropoles, notamment pour aménager le territoire, pour faciliter les transports. Leur vocation économique sera également affirmée.

Pour ma part, je ne vois à l'article 3 *ter* que des inconvénients. En effet, s'il était adopté, l'État pourrait déléguer aux régions la mission de veiller à la complémentarité et de coordonner l'action des différents intervenants du service public de l'emploi. Je pense notamment aux plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi – PLIE –, aux missions locales, aux maisons de l'emploi, outils très utiles non seulement aux communes, mais également aux métropoles. Ainsi, vous allez ajouter une strate supplémentaire.

Les métropoles posent problème, certes, mais les maires, les communes, la population les acceptent parce qu'elles ont notamment une vocation économique d'aménagement du territoire. On ne voit en revanche pas pourquoi la région, grande entité qui peut s'occuper utilement de la formation professionnelle ou d'autres sujets, s'occuperait, à la demande de l'État, de coordonner l'action de l'ensemble des intervenants. Excusez-moi, madame la ministre, mais, en l'occurrence, ce ne serait pas une clarification des compétences. Si on a créé ces métropoles, avec les difficultés qu'on connaît, ce n'est sûrement pas pour que l'État délègue la mission économique de coordination des différents intervenants. Les alinéas 1 à 3 de l'article 3 *ter* sont donc évidemment extrêmement nocifs.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Patrick Gille, pour soutenir l'amendement n° 512.

**M. Jean-Patrick Gille.** Je défendrai cet amendement identique sous un angle un peu différent. Nous avons longuement débattu, lors de l'examen de l'article 3 *bis*, de la manière d'améliorer la coordination de ces politiques. Certains disent que cela va trop loin, d'autres que cela ne va pas assez loin.

En l'occurrence, alors que nous étions partis sur une expérimentation, dont nous avons vu les limites, on nous propose une délégation par l'État de la gestion du service public de l'emploi, mais sans préjudice des prérogatives de Pôle emploi : le remède apporté serait presque pire que le mal ! En confiant à la région, qui est déjà un peu partie prenante, la gestion des missions locales, des maisons de l'emploi, etc, l'idée est d'aller vers une décentralisation, mais en fait les opérateurs en question sont déjà décentralisés, ce sont des initiatives locales. D'un certain point de vue, nous allons même les recentraliser au niveau régional, mais cela n'est pas trop grave.

Surtout, nous allons inscrire dans la loi, alors même que nous visons une meilleure coordination, une dichotomie entre des dispositifs territoriaux et un dispositif d'État. Je vois le résultat ! Pôle emploi, en majesté et en maître absolu, dira : « Nous sommes tranquilles, nous n'avons pas réussi à coordonner tout le monde, mais, maintenant, nous faisons ce que nous voulons ! » Et puis, vous aurez la région, qui essaiera de piloter des actions territoriales.

**Mme Catherine Vautrin.** Très juste !

**M. Jean-Patrick Gille.** Ce n'est pas cela qui me gêne. Il est plutôt bon que la région s'investisse en la matière – c'est conforme aux compétences que nous lui donnons et que nous renforçons –, mais la dichotomie qu'instaurerait une telle délégation me paraît dangereuse et contraire à l'objectif de décentralisation qui est visé.

**M. Maurice Leroy.** C'est vrai !

**M. Jean-Patrick Gille.** Je propose au ministre du travail d'organiser une conférence sur un service public de l'emploi à la fois national et territorial. C'est sur cette

question qu'il faut avancer. Nous en avons débattu de nombreuses fois, et je crains que la proposition qui nous est faite n'aille pas dans ce sens, bien au contraire.

**M. Maurice Leroy.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** La commission est défavorable à ces amendements qui visent à remettre en cause l'équilibre que nous avons trouvé en première lecture. Pendant toute la première partie de ce débat sur l'emploi, dans le cadre de l'examen de l'article 3 *bis*, beaucoup nous ont reproché, notamment sur les bancs de l'opposition, de ne pas aller assez loin en matière de décentralisation du service public de l'emploi. Et lorsque nous proposons de déléguer l'exercice de coordination des acteurs de l'emploi, nous allons trop loin ! C'est étonnant ! Je donne crédit à M. Gille de défendre la même position qu'en première lecture, au mot près d'ailleurs, mais il y a une forme de contradiction dans certaines défenses d'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la réforme territoriale, pour donner l'avis du Gouvernement sur ces amendements.

**M. André Vallini, secrétaire d'État chargé de la réforme territoriale.** Même avis que la commission.

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Bertrand.

**M. Xavier Bertrand.** Tout à l'heure, le rapporteur a donné une explication sur la question des données, et je n'ai pas voulu relancer le débat, mais regardons bien la situation. Au-delà du contexte macro-économique, international, européen ou français, tout va-t-il bien en matière de lutte contre le chômage ? Et je ne vous rappelle même pas les fameuses déclarations de François Hollande : « Éliminez-moi, et tout ira mieux ! » Ou : « Sortez Nicolas Sarkozy, et il n'y aura plus de chômage ! »

**M. Razzy Hammadi.** Oh, ça va !

**M. Xavier Bertrand.** Personne n'a de leçons à donner à qui que ce soit, je le dis très clairement, mais nous essayons, par ces amendements qui ne sont pas d'une idéologie marquée, de donner les moyens de faire autrement, de faire mieux.

**M. Patrick Ollier.** C'est du bon sens !

**M. Xavier Bertrand.** Et vous nous dites que, non, il n'y a rien à changer ! Cette nouvelle loi NOTRe nous permettra d'avoir de nouvelles collectivités aux compétences affirmées, mais sur l'emploi, on ne va surtout rien changer, rien toucher ! Si vous ne vous rendez pas compte qu'ainsi nous allons dans le mur, c'est que vous n'avez rien compris ! Je le redis, il s'agit non pas de donner des leçons à qui que ce soit, mais d'écouter ce message : essayons autre chose, parce qu'on n'a pas tout essayé en matière de lutte contre le chômage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Tian.

**M. Dominique Tian.** L'État peut déléguer, mais seulement au conseil régional, et qui en fait la demande ? C'est la région. Ainsi pourrait-elle le faire pour des raisons politiques, qui tiennent à telle ou telle métropole – ce n'est pas une question de droite ou de gauche, cela pourrait se produire dans différents endroits. La région, estimant que telle métropole ne fait pas son travail, demanderait à l'État, qui lui confierait le soin

de coordonner l'action des missions locales, du PLIE, etc. Mais enfin ! D'abord, chaque collectivité est libre de sa gestion. Elle n'a donc pas à subir la pression d'un conseil régional qui, à tout moment, pourrait décider de demander à l'État de la placer sous sa tutelle. Cela me paraît complètement absurde. Comment voulez-vous justifier la création de métropoles – je pense notamment à celle d'Aix-Marseille, parce que c'est celle qui nous préoccupe, mais cela doit être pareil ailleurs – ayant une compétence économique si vous prévoyez la possibilité d'une intervention de la région au cas où les choses ne se passeraient pas comme souhaité ? Cela paraît absurde.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 81 et 512 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 1326 et 1399.

La parole est à M. le secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1326.

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** C'est un amendement rédactionnel.

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Dussopt, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1399.

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Rédactionnel !

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 1326 et 1399 sont adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 1079 et 1459.

La parole est à Mme Nathalie Appéré, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1079.

**Mme Nathalie Appéré.** Cet amendement vise à inclure dans le champ des délégations de compétences qui pourront être confiées par l'État aux régions la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. La GPEC est en effet à l'articulation du développement économique, de l'accompagnement des besoins des entreprises, du repérage de nouvelles filières économiques qui peuvent être riches en emplois et, précisément, de la politique de l'emploi. Il serait donc cohérent de lier les deux délégations de compétences.

**M. le président.** La parole est à M. Camille de Rocca Serra, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1459.

**M. Camille de Rocca Serra.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** La commission des lois n'a pris connaissance de ces amendements qu'à l'occasion de sa réunion au titre de l'article 88 du règlement. En fait d'avis, je ne puis donc que vous dire que la question de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est aujourd'hui en dehors du champ de la fonction de coordination des intervenants en matière d'emploi, que la région pourrait recevoir par délégation de l'État. Il s'agirait davantage de prendre en main une partie de la politique de l'emploi dans les relations avec les entreprises, ce qui va au-delà du point d'équilibre auquel nous étions parvenus en première lecture. Cela étant, j'écouterai avec intérêt l'avis du Gouvernement sur ce sujet, puisque la commission n'a pu se prononcer.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini**, *secrétaire d'État*. Madame Appéré, dans un contexte de renforcement du pouvoir économique des régions, un renforcement que tout le monde souhaite et qui est l'un des volets importants de ce texte, l'État souhaite se concentrer sur ses missions de contrôle et d'accompagnement le plus fin possible des bassins d'emploi en difficulté – cela concerne notamment les restructurations industrielles – en cohérence avec les stratégies de filière nationale qui ont été définies par le ministère de l'économie il y a quelques mois. Nous souhaitons donc préserver le rôle de l'État et l'appel à la solidarité nationale sur des problématiques qui dépassent l'échelle régionale. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de retirer votre amendement.

**M. le président**. La parole est à Mme Nathalie Appéré.

**Mme Nathalie Appéré**. Je note que, d'ores et déjà, un certain nombre de régions ont mis en place des plans de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui ont donné des résultats. C'est le cas dans le Nord-Pas-de-Calais, dans les Pays de la Loire, en Bourgogne. Cela s'inscrit dans le prolongement de l'action en matière de développement économique, et lorsque l'on soutient des entreprises, de nouvelles filières, de nouveaux gisements, on a besoin de pouvoir, parallèlement, accompagner, en termes de formation professionnelle, les demandeurs d'emploi et les salariés dans cette gestion prévisionnelle. Je maintiens donc cet amendement.

*(Les amendements identiques n° 1079 et 1459 sont adoptés.)*

**M. le président**. La parole est à M. Olivier Dussopt, pour soutenir l'amendement n° 1400.

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

*(L'amendement n° 1400, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président**. Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 1327 et 1401.

La parole est à M. le secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 1327.

**M. André Vallini**, *secrétaire d'État*. C'est un amendement rédactionnel.

**M. le président**. La parole est à M. Olivier Dussopt, pour soutenir l'amendement n° 1401.

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Rédactionnel !

*(Les amendements identiques n° 1327 et 1401 sont adoptés.)*

**M. le président**. Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 1507 et 1080.

La parole est à M. le secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 1507.

**M. André Vallini**, *secrétaire d'État*. Cet amendement vise à rétablir les dispositions se rapportant à la délégation d'une partie du service public de l'emploi régional à la région volontaire au lendemain de la publication de la loi. Pour des raisons d'efficacité, le Gouvernement estime important que le mécanisme de délégation de l'État à la région de la mission de veiller à la complémentarité et de coordonner l'action des différents intervenants locaux en matière d'emploi soit mis en œuvre le plus rapidement possible.

Ainsi, comme il n'apparaît pas nécessaire de prévoir une mise en œuvre différée de cette nouvelle mesure, nous proposons qu'elle intervienne dès le lendemain de la publication de la loi.

**M. le président**. La parole est à Mme Nathalie Appéré, pour soutenir l'amendement n° 1080.

**Mme Nathalie Appéré**. Il est défendu.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Il s'agit là d'une coordination utile. La commission est donc favorable à ces amendements identiques.

*(Les amendements identiques n° 1507 et 1080 sont adoptés.)*

*(L'article 3 ter, amendé, est adopté.)*

#### Article 4

**M. le président**. La parole est à M. Gaby Charroux, pour soutenir l'amendement n° 765 tendant à supprimer l'article 4.

**M. Gaby Charroux**. Lors de l'examen du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles – MAPTAM –, la compétence tourisme a fait l'objet de nombreux échanges et de prises de position opposées. Dans le texte du Gouvernement, c'est le département qui devenait le chef de file. Il s'agissait alors de mieux structurer et de coordonner la politique touristique au plus près des acteurs et des professionnels du secteur.

Enfin, le Sénat, puis l'Assemblée nationale ont décidé de ne pas rattacher cette compétence à une collectivité particulière. Le tourisme est resté une compétence strictement partagée. Il est donc pour le moins étonnant que l'on nous demande de revenir sur cette position un an après l'adoption de la loi MAPTAM.

**M. Maurice Leroy**. Oui !

**M. Gaby Charroux**. Le Gouvernement change une nouvelle fois d'avis. Il confie à présent le chef de filat tourisme à la région après avoir soutenu qu'il était nécessaire de le confier au département. Ce revirement est difficilement compréhensible, surtout au regard d'une volonté d'organiser le dépérissement des départements en vue de leur disparition programmée, un objectif pourtant démenti par M. le Premier ministre lors du congrès de l'assemblée des départements de France. Pour notre part, nous considérons qu'il n'y a pas lieu de modifier le dispositif adopté dans le cadre de la loi MAPTAM il y a un an. C'est la raison pour laquelle nous demandons la suppression de l'article 4.

**M. Marc Dolez**. Très bien !

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. L'article 4 vise à améliorer le dispositif de la loi MAPTAM, et non à le supprimer comme vous le dites, monsieur Charroux. La compétence tourisme reste une compétence partagée et le fait de définir un chef de filat le confirme.

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet**. Exactement !

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Rappelons que le chef de file – c'est établi par la jurisprudence constitutionnelle – a pour mission de proposer, et uniquement de proposer, les modalités de l'exercice commun d'une compétence partagée sans qu'il y ait de caractère prescriptif.

Cela nous a conduits à préciser, à la suite de l'article 4, que le chef de filat a été établi au niveau de la région pour mener un travail d'animation et de proposition. L'objectif est d'aboutir à un schéma d'organisation du tourisme à l'échelle de la région sans caractère prescriptif, ni opposable, et qu'il soit co-élaboré avec le département de manière à ce que les territoires touristiques soient pris en compte le mieux possible.

Telles sont les raisons pour lesquelles la commission est revenue à la rédaction adoptée en première lecture avec un chef de filat sur une compétence partagée et un schéma non prescriptif permettant de mieux organiser les actions et les orientations touristiques sur le territoire régional.

Avis défavorable donc.

*(L'amendement n° 765, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président**. Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 341 et 483.

La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 341.

**M. Paul Molac**. Il est défendu.

**M. le président**. La parole est à M. Alain Rousset, pour soutenir l'amendement n° 483.

**M. Alain Rousset**. Défendu.

*(Les amendements identiques n° 341 et 483, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président**. Je suis saisi de trois amendements identiques, n° 150, 192 et 821.

La parole est à M. Frédéric Reiss, pour soutenir l'amendement n° 150.

**M. Frédéric Reiss**. Il est défendu.

**M. le président**. La parole est à M. Maurice Leroy, pour soutenir l'amendement n° 192.

**M. Maurice Leroy**. La région aura une place très importante – c'est une bonne chose – dans l'organisation des débats et la coordination des acteurs. C'est bel et bien le président de région qui présidera la conférence territoriale de l'action publique. Je veux faire observer, par cet amendement, que le tourisme serait la seule de toutes les compétences partagées à faire l'objet d'un chef de filat.

**M. le président**. La parole est à Mme Marie-Hélène Fabre, pour soutenir l'amendement n° 821.

**Mme Marie-Hélène Fabre**. Si vous le permettez, monsieur le président, je défendrai en même temps l'amendement n° 600.

La recherche d'efficacité et de rationalisation des politiques publiques du tourisme par le biais d'un schéma unique de développement touristique a fait l'objet d'un véritable consensus entre les deux assemblées.

Ces amendements portent sur la « co-adoption » par les collectivités locales concernées du schéma de développement touristique et la notion de destination touristique qui constitue pourtant une avancée majeure pour le secteur. Or la notion de destination touristique, au cœur des enjeux du secteur, constitue la seule échelle pertinente d'intervention des politiques publiques en la matière.

**Mme Annie Genevard**. Mais non !

**M. Dominique Tian**. C'est le contraire !

**Mme Marie-Hélène Fabre**. De plus, le tourisme serait donc la seule compétence partagée à faire l'objet d'un chef de filat. Tel est l'objet de ces deux amendements.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Je ne vais pas rappeler la définition du chef de filat selon la jurisprudence constitutionnelle; une compétence avec un chef de file reste une compétence partagée. En revanche, établir un chef de filat en matière touristique est peut-être une originalité par rapport aux compétences partagées définies à l'article 28. Cela étant, je vous demande de faire preuve de cohérence eu égard à ce que vous avez, contre mon avis, adopté hier. En effet, notre assemblée a intégré dans le schéma régional de développement économique les orientations en matière d'économie touristique.

Faire entrer le tourisme dans les orientations sur lesquelles la région a désormais un pouvoir opposable nécessite, en cohérence, que la région dispose du chef de filat pour établir un schéma lequel, sur l'ensemble du tourisme, ne sera pas prescriptif, contrairement au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SREII.

Je suggère le retrait de ces amendements. À défaut, j'émettrais un avis défavorable.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini**, *secrétaire d'État*. Le tourisme, tout le monde veut s'en occuper et c'est légitime. C'est un secteur intéressant, porteur de développement économique, d'emploi, d'identité pour les territoires. Tout le monde veut s'en occuper tout en reconnaissant que s'il est un domaine où les compétences sont enchevêtrées, c'est bien le tourisme.

La rédaction proposée par la commission est de nature à clarifier les choses avec un chef de filat, un schéma non prescriptif et une compétence partagée. On avance, certes insuffisamment aux yeux de ceux qui auraient souhaité confier totalement le tourisme à la région. Mais on n'en reste pas au *statu quo* qui complique les choses. Tout le monde s'occupe de tout en matière de tourisme. Chacun développe son schéma; les intercommunalités, les départements, les régions se concurrencent parfois, ce qui conduit les territoires à en faire de même.

La rédaction de la commission des lois va dans le bon sens. Chacun continuera à défendre, au bon sens du terme, son territoire avec ses attraits touristiques et le chef de file coordonnera le tout avec un schéma non prescriptif, mais indicatif. Cela me semble très utile.

**M. le président**. La parole est à M. Dominique Tian.

**M. Dominique Tian.** Que la région soit le chef de file n'est pas acceptable. Il suffit de lire l'amendement n° 483 de M. Rousset qui a été rejeté : « La région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de tourisme. »

Non, chaque commune doit garder sa liberté, c'est même l'une des seules libertés qui lui reste ; celle de décider de l'aménagement de sa place de village, de l'aménagement de ses plages, de son office de tourisme, de l'animation, de son festival de jazz.

Je ne vois pas en quoi la région serait responsable pour Cassis par exemple de la politique touristique. Le texte était équilibré. Je ne vois pas l'intérêt de cet article qui, au demeurant, complexifie les choses. La région n'a pas une compétence touristique partout. Elle n'est pas la collectivité territoriale responsable en la matière.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Je veux rassurer notre collègue Tian. Les amendements que nous venons de rejeter, dont celui défendu par Alain Rousset que vous venez de lire en partie, visaient à conférer une compétence exclusive à la région en matière touristique et c'est la raison pour laquelle nous les avons rejetés.

Le chef de filat, je le répète, fait l'objet d'une définition par la jurisprudence constitutionnelle pour une raison : la notion de chef de filat a été intégrée dans la Constitution à l'occasion de la révision de 2003 initiée par Jean-Pierre Raffarin, mais elle n'a jamais donné lieu à une loi organique pour en arrêter la définition.

Celle-ci s'est construite par la jurisprudence constitutionnelle et le chef de filat est chargé de proposer, et non de déterminer, les modalités d'exercice commun d'une compétence partagée. On ne peut pas être plus explicite. Le chef de filat a un rôle d'animateur et, en matière touristique, il est bon que la région tienne ce rôle.

**M. Dominique Tian.** Ce n'est pas clair !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Rousset.

**M. Alain Rousset.** Je suis un peu gêné, car comme beaucoup d'autres, notamment vous, monsieur Tian, je suis juge et partie.

Les régions vont intervenir en apportant des aides directes contribuant à la modernisation de l'hôtellerie, des campings, de l'ensemble de l'activité économique. Par définition, la région sera impliquée. Elle intervient par le biais des comités régionaux de tourisme s'agissant de la promotion nationale et internationale du tourisme.

Il n'est pas question que la région remette en cause un projet touristique concernant une place de village, la qualité des eaux de baignade, même si on lui demande de participer au financement en cas de problème, de contribuer à l'amélioration du traitement des eaux, par exemple.

Mais il faut bien qu'il y ait un pilote dans l'avion. Je suis quelque peu étonné de la teneur de notre débat. Les uns et les autres, quels que soient les bancs où nous siégeons, nous demandons au Gouvernement de faire en sorte qu'il y ait un pilote pour conduire les politiques publiques car nos concitoyens doivent savoir qui fait quoi, mais quand on

doit le faire, on joue les Gaulois et chacun se replie sur son territoire, comme si cela mettait en cause les interventions des uns et des autres.

Le tourisme est l'une des activités économiques les plus pertinentes, les plus productrices de richesse et d'emploi en France. Les régions s'occuperont des lycées, des centres de formation d'apprentis, et des demandeurs d'emploi dans ces domaines. Elles lutteront contre le décrochage des lycées d'hôtellerie et de la restauration. Elles pourront intervenir pour régler le problème de la mise aux normes d'un certain nombre d'hôtels et de lieux de vacances. Elles joueront un rôle dans le développement de l'oénotourisme, du tourisme à la ferme. Et il ne faudrait pas qu'elles soient des lieux de cohérence et de dynamisme ? J'avoue être très surpris de cette contradiction dans les discours. On veut du pilotage et du dynamisme et, dans le même temps, on défend le chacun chez soi, le chacun pour soi.

**Mme Sophie Dessus et M. Paul Molac.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Genevard.

**Mme Annie Genevard.** Monsieur le rapporteur, vous semblez minimiser le chef de filat : le schéma n'est pas prescriptif, dites-vous, et cela n'empêchera pas de conduire une politique touristique en propre.

Néanmoins, nous qui sommes des acteurs de terrain, nous savons combien il est difficile de faire entendre à la région la « voix touristique » des territoires, n'en déplaise à M. Rousset. Pour ma part, je constate que bien souvent la région promeut des grandes destinations, ses marques régionales. Elle est souvent dans la promotion d'elle-même, mais, et je le déplore, elle est assez indifférente aux politiques touristiques conduites par autrui.

C'est cela qui est en cause aujourd'hui. Nous n'avons pas la garantie qu'en acceptant le chef de filat, il y aura une juste représentation des territoires, car nous avons souvent la démonstration du contraire.

*(Les amendements identiques n° 150, 192 et 821 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements identiques, n° 440, 600 et 1055.

La parole est à Mme Annie Genevard, pour soutenir l'amendement n° 440.

**Mme Annie Genevard.** Aux termes du code général des collectivités territoriales, la région est chargée d'organiser en qualité de chef de file les modalités de l'action commune des collectivités territoriales en matière de tourisme.

Organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales, ce n'est tout de même pas rien ! Ne minimisons pas l'effet de l'article 4.

Soit une compétence est partagée, soit elle ne l'est pas. Si elle l'est, on admet qu'elle soit partagée aussi dans les actions conduites par les collectivités territoriales.

**M. le président.** L'amendement n° 600 a déjà été défendu.

La parole est à M. Germinal Peiro, pour soutenir l'amendement n° 1055.

**M. Germinal Peiro.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Il s'agit du même débat sur la suppression du chef de filat. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Même avis.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 440, 600 et 1055 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1328.

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Cet amendement vise à supprimer le renvoi à un décret en Conseil d'État pour préciser les modalités d'application du document unique qui regroupera le plan ou schéma relevant d'une compétence pour laquelle une collectivité territoriale a été chargée d'organiser les modalités de l'action commune et la convention territoriale d'exercice concerté de la compétence concernée. C'est notamment le cas pour le tourisme.

Ce décret en Conseil d'État ne ferait que rigidifier la procédure, qui doit conserver une marge de souplesse pour permettre aux collectivités territoriales, chargées d'organiser les modalités de l'action commune pour chacune des compétences concernées, de mener à bien leur mission.

Il s'agit donc d'un amendement de simplification et d'allègement administratif.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Favorable.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 1328 est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Rohfritsch, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 510.

**Mme Sophie Rohfritsch.** Cet amendement tend à supprimer les alinéas 5 à 10 de l'article 4. Pas plus que nous ne souhaitons tout à l'heure que la région soit chef de file de l'action touristique, nous ne souhaitons qu'elle soit responsable de l'élaboration du schéma régional de développement touristique. En effet, comme on l'a déjà indiqué tout à l'heure, ce sont bien les villes et les intercommunalités qui se comportent aujourd'hui comme les intervenants principaux, développant et déclinant des marques véritablement territoriales. C'est donc bien à elles d'intervenir tant financièrement que pour l'organisation du tourisme sur leur territoire.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Le schéma prévu à l'article 4 n'étant pas prescriptif, nous le jugeons utile pour l'organisation de l'activité touristique. Avis défavorable, donc, en lien avec ce qui a été dit précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Même avis.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 510 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Rohfritsch, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 511.

**Mme Sophie Rohfritsch.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Même avis.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 511 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements, n<sup>os</sup> 609, 296 et 535, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n<sup>os</sup> 296 et 535 sont identiques.

La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 609.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Il s'agit d'un amendement de repli, qui pourrait permettre aux grandes villes touristiques de participer à l'élaboration et à l'adoption conjointe du futur schéma régional de développement touristique. On ne peut que souscrire à l'idée que, lorsque 30 % du tourisme en France se trouvent dans des grandes villes, on ne peut laisser aux seuls régions et départements le soin d'élaborer le schéma.

Atout France consacre actuellement tous ses efforts à la captation du tourisme urbain, qui est le secteur en plus forte croissance. Il faut être cohérent : le tourisme, ce n'est pas seulement la plage, la montagne et la campagne. À Bordeaux, par exemple, c'est le patrimoine mondial de l'humanité ; à Nantes, le Voyage à Nantes ; à Rennes, le quartier piétonnier ; à Marseille, le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée – le MuCEM –,...

**M. Dominique Tian.** Ah !

**M. Maurice Leroy.** À Épinal, les images !

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** ...sans compter le développement du tourisme d'affaires.

L'amendement vise donc à permettre aux agglomérations et collectivités de plus de 250 000 habitants de participer à l'élaboration du schéma régional de développement touristique.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Pélissard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 296.

**M. Jacques Pélissard.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Menuel, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 535.

**M. Gérard Menuel.** Je rappelle que nous nous trouvons ici dans le cadre d'une compétence partagée. En réaffirmant cette compétence partagée en matière touristique, on place l'ensemble des acteurs locaux sur un pied d'égalité et on rappelle également le rôle incontournable des communes en matière de tourisme. Il n'est pas pensable que les communes soient confinées dans un simple rôle d'exécutants.

L'amendement tend donc à modifier la rédaction de l'article en rédigeant comme suit le début de l'alinéa 7 : « La région, les départements, les collectivités territoriales à statut particulier, les communes, dont les stations touristiques, ou leurs groupements, élaborent... », la suite étant inchangée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Comme l'a indiqué Mme Clergeau, l'amendement n° 609 est un amendement de repli, qui s'inscrit dans la même logique que les précédents : l'avis est donc défavorable. J'ajoute cependant que les principales collectivités citées, notamment les plus grandes, participent de droit à la conférence territoriale de l'action publique, au sein de laquelle sera débattu le schéma. Elles pourront donc ainsi participer à son élaboration. Avis défavorable à ces trois amendements.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini**, *secrétaire d'État*. Même avis.

*(L'amendement n° 609 n'est pas adopté.)*

*(Les amendements identiques n°s 296 et 535 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président**. La parole est à M. le secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 1329.

**M. André Vallini**, *secrétaire d'État*. Cet amendement maintient la co-élaboration du schéma régional par la région, les départements et les collectivités territoriales à statut particulier et supprime les orientations stratégiques du schéma. Le schéma régional de développement touristique tiendra lieu de convention territoriale d'exercice concerté de la compétence et sera adopté selon les mêmes modalités, comme vient de le dire le rapporteur. Autrement dit, il ne sera opposable qu'aux seuls collectivités territoriales et établissements publics qui l'auront signé, après examen par la conférence territoriale de l'action publique, dont la composition assure une large concertation avec l'ensemble des collectivités et des EPCI.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Favorable.

**M. le président**. La parole est à Mme Jeanine Dubié.

**Mme Jeanine Dubié**. Je ne comprends pas le sens de cet amendement, qui remet en question l'équilibre que nous avons trouvé en première lecture. Cet équilibre, qui concernait l'ensemble des collectivités, incitait à travailler ensemble dans le cadre de la CTAP afin de dégager une stratégie commune.

Avec cet amendement, vous supprimez la co-adoption du schéma par l'ensemble des collectivités concernées. C'est un véritable recul par rapport aux avancées réalisées par les parlementaires et une remise en cause du travail que nous avons effectué jusqu'à présent. Nous nous opposons donc à cet amendement, dont je ne comprends pas la justification.

**M. le président**. La parole est à M. Dominique Tian.

**M. Dominique Tian**. C'est ce que nous disons depuis un moment. Je partage donc pleinement le point de vue de Mme Dubié, ainsi d'ailleurs que celui de Mme Clergeau, qui exprime un souhait.

Un équilibre avait été trouvé, au titre duquel les communes conservaient des compétences touristiques, ce qui s'expliquait par le fait qu'elles concernaient par exemple la place du village, l'aménagement, la plage, des entités commerciales ou la promotion de la ville. Il semblait donc que l'échelon compétent était non pas le conseil régional, mais le maire de

la commune touristique – cette compétence était du reste l'une des dernières qui lui restaient et il y était donc évidemment très attaché.

La question concerne en outre l'ensemble de l'animation de la commune, notamment l'organisation des festivals : chaque maire, chaque adjoint au tourisme s'efforce de faire la promotion de sa ville et une partie de sa responsabilité est d'ailleurs très engagée à cet égard.

Le texte était assez équilibré – vous l'aviez d'ailleurs évoqué, madame la ministre, lors de votre venue dans les Bouches-du-Rhône, où vous aviez été interpellée par les élus de la côte, qui s'inquiétaient et que vous aviez voulu rassurer en affirmant qu'ils resteraient maîtres chez eux de la politique touristique.

Et voilà que le Gouvernement entend mettre l'alinéa 7 « en cohérence avec le rétablissement d'un chef de filat régional pour la compétence tourisme » : cela signifie que nous sommes revenus exactement à la situation antérieure. Cela ne va pas ! Un équilibre avait été trouvé : pourquoi la région devrait-elle maintenant être chef de file ?

Monsieur le rapporteur, je ne suis pas convaincu par l'argument selon lequel le chef de filat régional n'aurait finalement pas beaucoup d'importance, ne compterait guère – M. Raffarin l'avait fait, mais finalement cela ne servait à rien, et l'on peut donc voter cette disposition qui ne servira à rien non plus. On sait bien que ce n'est pas le cas.

Je voterai contre cet amendement du Gouvernement, qui va tout à fait à l'encontre de l'équilibre qui avait été trouvé pour ce texte. Je ne veux pas mettre en cause ce qui a été trouvé, mais force est de constater que ce dispositif n'est pas du tout ce qui avait été annoncé, notamment pour la création de la métropole d'Aix-Marseille. Le message gouvernemental était alors rassurant, mais il l'est beaucoup moins aujourd'hui. Je suis donc tout à fait opposé à cet amendement du Gouvernement.

**M. le président**. La parole est à M. Germinal Peiro.

**M. Germinal Peiro**. Si la compétence tourisme suscite tant de discussions, c'est parce qu'il s'agit véritablement d'une compétence partagée par chaque niveau de collectivité. Ce n'est pas un hasard si, en 1983, dans le cadre des lois de décentralisation, nos collègues et le Gouvernement de l'époque avaient confié à la fois aux communes, aux départements et aux régions des compétences propres en matière touristique. C'est une évidence absolue !

Il faut conserver cet équilibre, car chacun a son rôle à jouer. La région ne s'occupera pas des offices de tourisme communaux ou intercommunaux et ne fera pas le travail que font aujourd'hui les départements. La compétence doit donc être véritablement partagée. Je vous invite du reste, mes chers collègues, à regarder ce que fait aujourd'hui le Gouvernement qui, en lançant, voilà un an, un appel à projets pour des marques et des destinations, n'a nullement évoqué les régions, les départements ou les intercommunalités. Les marques qu'il a lancées sont transrégionales.

Ainsi, les Pyrénées, qui sont l'une des vingt destinations retenues, se trouvent à cheval sur plusieurs départements et plusieurs régions. De même, la vallée de la Dordogne a été retenue du Puy de Sancy jusqu'au Bec d'Ambès, ce qui représente quatre régions et six départements. Il ne faut donc pas vouloir donner la prééminence à une collectivité, car cela n'a strictement aucun sens.

J'ai le regret de vous dire, monsieur le secrétaire d'État, qu'en supprimant les mots : « et adoptent », vous contredisez les propos du rapporteur, qui a fait beaucoup d'efforts pour nous expliquer que le chef de filat n'avait pas beaucoup d'importance, que ce dispositif ne serait pas prescriptif, et que cette fonction consisterait à assurer l'animation et la coordination de l'élaboration du schéma.

Si cette compétence est partagée, tout le monde participe à l'élaboration du schéma et tout le monde doit adopter celui-ci. Nous ne pouvons donc pas être favorables à votre amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

**M. le président.** Sur l'amendement n° 1329, je suis saisi par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Maurice Leroy.

**M. Maurice Leroy.** À défaut d'entendre les élus de l'opposition que nous sommes – qu'il s'agisse de nos collègues du groupe des Républicains ou de l'UDI – entendez au moins ce que viennent de dire, avec beaucoup d'à-propos et de bon sens, Mme Dubié et M. Peiro.

Franchement, je ne comprends pas ! Cet amendement fait penser à un coup de force de seconde lecture. Pourquoi remettre en cause un équilibre si difficilement acquis ? Monsieur le secrétaire d'État, après nous avoir expliqué tout à l'heure le dispositif du chef de filat de la région – ce qui me semblait du reste très bien –, vous faites maintenant tout le contraire. De fait, votre amendement remet en cause la déclaration que vous avez faite voilà un quart d'heure ou vingt minutes – le compte rendu de nos débats en témoignera.

On demande souvent le retrait d'un amendement déposé par les parlementaires, mais on aimerait bien parfois pouvoir demander aussi celui d'un amendement du Gouvernement, car le vôtre est contradictoire avec tout ce qui a été développé auparavant par vous-même sur le banc du Gouvernement.

**M. Marc Dolez.** Excellent !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Ce débat pourrait durer des heures. J'ai indiqué en toute franchise que, pour moi, le tourisme relevait du développement économique. Nous avons donc introduit cette idée dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Or, les assemblées, dans leur ensemble, ont demandé l'instauration d'un schéma régional du tourisme, auquel nous n'étions pas acquis initialement – car, je vous le rappelle, il me semblait qu'un seul schéma suffisait pour toutes les activités économiques. Ce n'est pas la position du Parlement. Dont acte.

Dès lors, le schéma régional, qui demandera du travail, des échanges et, je le suppose, de nombreuses réunions à la CTAP, doit être adopté par chaque département : si un département ne l'adopte pas, il tombe.

Nous parlions tout à l'heure de simplification, de clarification et d'efficacité ; mais là, l'élaboration du schéma régional nécessiterait un nombre d'heures épouvantable !

Nous vous disons simplement ceci : celui qui est d'accord avec le schéma régional le signe et l'intègre dans ses politiques publiques ; mais ce schéma ne sera pas opposable à celui qui ne le signe pas. Ce n'est donc pas la peine d'y passer des heures ! Soit vous le signez et vous travaillez dans l'enthousiasme avec la région sur tel ou tel type de développement, soit vous ne le signez pas et il n'est pas opposable. Ne passons donc pas des heures à savoir comment l'adopter, dans la mesure où il n'est pas opposable. Plutôt que de créer une nouvelle usine à gaz, il vaut mieux adopter cet amendement afin de simplifier la situation. Adopter ou pas ; des départements pourront donc travailler...

**M. Maurice Leroy.** Ce n'est pas ce qui dit M. Peiro !

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Nous pouvons avoir des désaccords de temps en temps avec les co-rapporteurs – heureusement, d'ailleurs, parce qu'autrement, ce ne serait pas la peine de venir ici ! Nous pourrions vous envoyer la copie déjà ficelée ; or ce n'est pas du tout le cas !

**M. Maurice Leroy.** Mais on peut se le demander, en l'occurrence ! C'est une bonne question !

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Maintenir « et adoptent » signifierait que si un département n'adopte pas – et il y a quand même pas mal de départements –, alors le schéma régional n'existe plus ; or vous souhaitez ce schéma ! Je pense qu'il est préférable non pas d'« adopter », mais de discuter en CTAP.

**M. Maurice Leroy.** Et vous ne vous en apercevez qu'en deuxième lecture ?

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Je vous rappelle une dernière fois que le schéma régional n'est opposable qu'à ceux qui l'ont signé, les autres faisant leur politique touristique non pas avec l'air du temps, mais avec leurs propres engagements. Voilà ce que nous vous proposons : un peu de souplesse, un peu de clarification et un peu d'allègement des procédures.

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Appéré.

**Mme Nathalie Appéré.** Monsieur le président, je vous demande au nom du groupe socialiste, républicain et citoyen une suspension de séance de quelques minutes.

**M. Maurice Leroy.** On peut le comprendre !

#### *Suspension et reprise de la séance*

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinq, est reprise à dix-neuf heures dix.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à Mme Nathalie Appéré.

**Mme Nathalie Appéré.** Je souhaite donner une explication de vote sur l'amendement qui nous est soumis par le Gouvernement. Il nous paraît important de retenir que l'objectif est que le tourisme soit une compétence véritablement partagée et que chacun puisse élaborer, selon les différents niveaux de collectivités locales, la stratégie touristique qui lui convient.

Néanmoins, nous avons souhaité en première lecture introduire un amendement prévoyant la notion de schéma régional parce que nous percevons un besoin de coordination

extrêmement important visant à compléter les différentes stratégies élaborées localement ; c'est ce à quoi répond partiellement la notion de chef de filat.

L'essentiel est ce qui est maintenu dans la rédaction actuelle de l'article 4, à savoir la co-élaboration d'un schéma par l'ensemble des niveaux de collectivité qui en ont la compétence. Pour le reste, après quelques vérifications, nous avons la certitude que l'amendement proposé par le Gouvernement va dans le sens tant de la co-élaboration de ce schéma que de la facilitation de la procédure d'adoption. En effet, la double adoption générerait une forme d'ambiguïté ; or ce qui est déterminant, et que nous retrouvons ensuite à l'alinéa 10, c'est que l'adoption se fasse au sein de la CTAP.

Nous avons tous en tête qu'au sein de celles-ci sont représentés l'ensemble des collectivités et, bien évidemment, les présidents de conseils départementaux, tout comme les représentants des EPCI à fiscalité propre et des communes. L'adoption en CTAP plutôt que la double adoption, laquelle introduit une ambiguïté, va plutôt dans le sens de la simplification et de l'effectivité du schéma. Nous voterons donc l'amendement proposé par le Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Paul Molac.

**M. Paul Molac.** Cela va en effet dans le sens de la simplification ; je voterai donc pour l'amendement du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à Mme Jeanine Dubié.

**Mme Jeanine Dubié.** J'ai écouté très attentivement notre collègue : je ne suis pas du tout convaincue ! Une co-adoption suppose une délibération des collectivités concernées alors que, au niveau de la CTAP, je ne suis pas du tout sûre que le président aura une délibération de l'organe délibérant. Nous maintenons donc notre position et souhaitons que, tout comme le principe de co-élaboration, le principe de co-adoption soit maintenu, afin que ceux qui travaillent aient aussi le pouvoir de décider.

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric Reiss.

**M. Frédéric Reiss.** En demandant ce scrutin public sur l'amendement proposé par le Gouvernement, nous avons mis la majorité dans l'embarras !

**Mme Marylise Lebranchu, ministre.** Pas du tout !

**M. Frédéric Reiss.** Sur le fond, le schéma régional a vocation à coordonner toutes les interventions des différents acteurs de la politique touristique ; nous en sommes tous d'accord. Nous sommes également tous d'accord sur le fait qu'il s'agit réellement d'une compétence partagée sur l'ensemble de nos territoires. Mais les discussions que nous venons d'avoir montrent bien qu'il y a des contradictions : pour nous, ce n'est absolument pas une simplification, raison pour laquelle notre groupe votera contre cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 1329.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	56
Nombre de suffrages exprimés .....	56
Majorité absolue .....	29
Pour l'adoption .....	23
contre .....	33

*(L'amendement n° 1329 n'est pas adopté.) (Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains, du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe de la Gauche républicaine et démocrate.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n°s 595 et 1531.

La parole est à M. Jacques Pélissard, pour soutenir l'amendement n° 595.

**M. Jacques Pélissard.** Défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Menuel, pour soutenir l'amendement n° 1531.

**M. Gérard Menuel.** Défendu.

*(Les amendements identiques n°s 595 et 1531, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Estelle Grelier, pour soutenir l'amendement n° 1033.

**Mme Estelle Grelier.** Cet amendement fait suite aux discussions que nous avons eues en commission des lois avec M. le rapporteur. J'appelle son attention sur ce point : plutôt que « les communes et leurs groupements », il faudrait écrire « les communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsqu'ils sont compétents ». Il s'agit de réaffirmer le principe d'exclusivité lorsqu'il y a transfert de compétence : la commune qui a transféré une compétence ne peut continuer à l'exercer.

C'est un amendement de nature rédactionnelle, mais il me semble important de procéder à cette clarification.

*(L'amendement n° 1033, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 1509.

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Il est retiré.

*(L'amendement n° 1509 est retiré.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Rohfritsch, pour soutenir l'amendement n° 513.

**Mme Sophie Rohfritsch.** Madame la ministre, nous en revenons à ce que vous avez vous-même appelé une « usine à gaz », le schéma régional de développement touristique.

Cet amendement vise à l'empêcher de définir dans le détail les actions conduites par les autres collectivités. On voit mal comment la région et bientôt les grandes régions pourraient intervenir directement en pilotant finement les actions de chacune des communes ou de chacun des lieux d'intérêt touristique. Par conséquent, cet amendement vise à supprimer la référence aux actions conduites par les autres échelons.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. La suppression des dispositions visées par l'amendement de Mme Rohfritsch aboutirait à un schéma moins précis, qui se bornerait aux orientations générales. (*Interruptions sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Laissez-moi terminer, vous serez peut-être agréablement surprise, madame Rohfritsch.

L'amendement du gouvernement ayant été repoussé, la lourdeur de la rédaction qui résulte de ce rejet incite à alléger le schéma. L'amendement de Mme Rohfritsch va donc dans le bon sens : avis favorable.

*(L'amendement n° 513, accepté par le Gouvernement, est adopté et les amendements n°s 403, 597 et 1532 tombent.)*

**M. le président**. La parole est à M. Olivier Dussopt, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 1402.

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Il est rédactionnel.

*(L'amendement n° 1402, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président**. La parole est à Mme Sophie Rohfritsch, pour soutenir l'amendement n° 514.

**Mme Sophie Rohfritsch**. Nous demandons la suppression de l'alinéa 10. Dans le cas où le schéma régional de développement touristique serait maintenu, il faut supprimer les dispositions qui empêcheraient un exercice pleinement concerté de la compétence tourisme, puisque nous avons tous retenu que celle-ci serait définitivement partagée et qu'aucune procédure d'adoption à un échelon supérieur ne viendrait s'imposer aux collectivités infra-régionales.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Avis défavorable, par cohérence avec le vote qui est intervenu tout à l'heure. Vous avez souhaité que l'amendement du Gouvernement soit repoussé et par là vous avez défendu le principe d'une co-adoption du schéma de développement touristique par les régions et les départements. Or, avec cet amendement, vous nous proposez de supprimer le schéma dont vous avez absolument voulu partager l'adoption. Je demande le retrait et, à défaut, j'émetts un avis défavorable.

*(L'amendement n° 514, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président**. La parole est à M. Gaby Charroux, pour soutenir l'amendement n° 766.

**M. Gaby Charroux**. Cet amendement vise à préciser la situation des personnels en cas de création de comités touristiques communs.

En effet, les personnels des comités départementaux et régionaux du tourisme sont à juste titre inquiets pour leur avenir, en raison de la fusion des régions, des projets concernant les départements et de ce texte qui bouleverse l'organisation actuelle, incitant au regroupement et à la mutualisation des moyens dans le domaine du tourisme.

Le plus souvent, ces structures ne sont pas des services administratifs, mais des associations qui emploient des personnels de droit privé ainsi que des agents publics en situation de détachement.

Le présent amendement concerne la situation spécifique des agents publics, qui ne nous semble pas prise en compte dans les textes actuellement en vigueur. C'est pourquoi nous proposons que ces agents soient assurés de trouver un emploi dans les nouvelles structures. Ils attendent cette garantie. Le vote de cet amendement pourrait la leur apporter.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Je demande le retrait. M. Charroux, comme en première lecture, nous fait part de son intérêt pour la situation des fonctionnaires et des agents non titulaires dans le cas de la création d'un comité touristique au niveau régional. C'est le droit commun qui s'appliquerait, un droit commun qui est protecteur en vertu de la loi de 1984 à laquelle votre amendement fait référence. Si tel n'était pas le cas, c'est toujours la situation la plus favorable qui est retenue quand un agent est transféré. Vous avez largement satisfaction.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini**, *secrétaire d'État*. Pour compléter ce que vient de dire M. le rapporteur, le droit commun, c'est-à-dire l'article 61 de la loi du 26 janvier 1984, prévoit déjà ce que vous proposez. Vous avez donc satisfaction.

**M. le président**. La parole est à M. Gaby Charroux.

**M. Gaby Charroux**. Retrait.

*(L'amendement n° 766 est retiré.)*

*(L'article 4, amendé, est adopté.)*

## Article 5

**M. le président**. Je suis saisi de deux amendements, n°s 1138 et 345, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Jean-Jacques Cottel, pour soutenir l'amendement n° 1138.

**M. Jean-Jacques Cottel**. Cet amendement vise à inscrire parmi les missions des régions l'observation des déchets pour accompagner les plans régionaux des déchets. Les régions auront en effet besoin de données afin de construire et de suivre leur plan. L'observation telle que la définit cet amendement leur apportera ces données grâce à un suivi annuel de l'ensemble des indicateurs du plan déchets. Elle permettra aux régions de savoir si elles atteignent les objectifs qu'elles se seront fixés et à l'État de disposer des données nécessaires pour justifier qu'auront été atteints les objectifs européens ainsi que ceux du plan national des déchets.

**M. le président**. La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 345.

**M. Paul Molac**. Il est défendu.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt**, *rapporteur*. Nous avons eu ce débat en commission : il appartient à chaque région, par le pouvoir réglementaire dont elle dispose, de se doter d'un outil d'évaluation de ses politiques publiques pour renforcer leur efficacité. Toutefois, la commission considère que le rôle de la loi n'est pas de prescrire la constitution d'un observatoire sectoriel dans le domaine des déchets. J'émetts donc un avis défavorable à l'amendement de M. Charroux qui obligerait

les régions à constituer un tel observatoire, mais aussi à l'amendement de M. Molac qui précise que les régions ont la possibilité de le faire, ce qui est déjà le cas dans le droit existant.

*(Les amendements n<sup>os</sup> 1138 et 345, repoussés par le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 411.

**M. Paul Molac.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Il est très largement satisfait à l'alinéa 3 qui prévoit déjà la fixation d'objectifs en matière de recyclage et de valorisation des déchets : la commande publique n'est qu'un élément de cette politique générale. Je demande le retrait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Paul Molac.

**M. Paul Molac.** L'amendement est retiré.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 411 est retiré.)*

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements identiques, n<sup>os</sup> 149, 193, 767 et 823.

La parole est à M. Frédéric Reiss, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 149.

**M. Frédéric Reiss.** Avant la loi NOTRe, nous avions un plan départemental d'élimination des ordures ménagères et assimilées : cette capacité d'analyse des départements était tout à fait intéressante.

Maintenant, la compétence « solidarité entre les territoires » amène les départements à investir sur le terrain de l'écologie.

Si l'avis des départements et des régions limitrophes est sollicité sur le projet de plan, comme le prévoit le texte actuellement, les élus départementaux jugent équitable que l'avis des départements du ressort de ce plan le soit également.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Leroy, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 193.

**M. Maurice Leroy.** Jusqu'à présent, les départements avaient compétence dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Ils conservent certaines capacités d'analyse et de proposition qui peuvent être très utiles. D'autre part, ils seront consultés pour établir le projet de plan. Il serait donc normal qu'ils puissent vérifier le résultat de cette concertation.

En outre, leur compétence « solidarité entre les territoires » les amène à être particulièrement sensibles et investis sur le terrain de l'écologie, comme cela vient d'être dit.

Enfin, si l'avis des départements et des régions limitrophes est sollicité, comme le prévoit le texte actuellement, les élus départementaux estiment équitable que l'avis des départements du ressort de ce plan le soit également. C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Marc Dolez, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 767.

**M. Marc Dolez.** Il est défendu avec les mêmes arguments.

**M. le président.** La parole est à M. Germinal Peiro, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 823.

**M. Germinal Peiro.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** L'avis est défavorable pour deux raisons. D'abord, parce que ces amendements sont partiellement satisfaits dans la mesure où l'alinéa 17 précise que le projet de plan est soumis pour avis à la conférence territoriale de l'action publique, au sein de laquelle siègent les présidents de conseils départementaux, qui en sont membres de droit.

Par ailleurs, l'objet du projet de loi NOTRe est effectivement de confier à la région la mise en place du plan régional de gestion des déchets et de retirer cette compétence aux départements. C'est pourquoi, à la dernière étape de la procédure, est demandé l'avis du seul conseil régional et non celui des conseils départementaux comme vous le souhaitez.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Leroy.

**M. Maurice Leroy.** À chaque fois que nous présentons un amendement, on nous renvoie à la conférence territoriale de l'action publique, en nous expliquant qu'il n'y a pas de problème et que les départements y sont représentés.

Or, je ne vais pas le faire en séance, mais je vous expliquerai en aparté, monsieur le rapporteur, à partir de mon expérience de président de département, la façon dont s'est déroulée la semaine dernière, en région Centre-Val-de-Loire, la conférence territoriale de l'action publique. Peut-être était-ce à cause du calendrier, mais cela augurait mal de la suite.

Il faut donc arrêter d'objecter à nos amendements que le miracle de la CTAP va tout résoudre. Ce n'est pas une réponse.

Monsieur le rapporteur, vous avez dit vous-même pourquoi nous allons maintenir nos amendements : ils n'ont que « partiellement » satisfaction. C'est bien pour cela que nous les maintenons.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 149, 193, 767 et 823 ne sont pas adoptés.)*

**M. Marc Dolez.** Il faudrait compter.

**M. Maurice Leroy.** Oui, on nous a déjà eus une fois !

**M. le président.** Pas du tout. Il n'y a aucune contestation possible.

La parole est à M. Alain Rousset, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 485.

**M. Alain Rousset.** Les régions ont déjà une part de responsabilité dans les schémas d'élaboration des déchets spéciaux. Compte tenu des contraintes d'élaboration, la plupart des régions n'ont pas réussi à réaliser l'ensemble de ces schémas.

Quand je vois à l'alinéa 17 le nombre des concertations auxquelles il faut procéder, alors qu'elles sont redondantes avec celle des commissions départementales compétentes en matière d'environnement, de risque sanitaire et technologique, je me tourne vers mon collègue Leroy, dont je connais la sagesse immense, je me tourne vers mon collègue Germinal Peiro qui a rappelé sa participation à la reconstitution du site de Lascaux, pour dire qu'il faut pouvoir avancer.

On ne peut pas prétendre que nous sommes dans une économie circulaire, qu'il faut valoriser les déchets et les éliminer, créer une activité économique autour d'eux et multiplier des concertations absolument redondantes sur ce type de schémas.

En outre, je me suis montré suffisamment critique à l'endroit de la création des CTAP pour dire aujourd'hui, en faisant d'une certaine manière amende honorable, que nous devons disposer d'un lieu de cohérence...

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Bien sûr!

**M. Alain Rousset.** ...à l'échelle de la région.

C'est ainsi que, quelles que soient nos sensibilités et nos représentations, nous serons suffisamment adultes pour arriver à avancer.

Ne créons pas au sein de cette Assemblée une forme de pouvoir réglementaire. Lors de mes études de droit, je n'ai jamais appris que la loi devait être aussi précise dans le détail. C'est une aberration, mes chers collègues!

**M. Jacques Péliissard.** C'est vrai.

**M. Alain Rousset.** C'est une façon d'immobiliser l'action publique! Arrêtons donc, s'il vous plaît! J'en appelle à l'immense sagesse de mon collègue Leroy, et je maintiens mon amendement!

**M. le président.** Personne ne vous a encore demandé de le retirer, monsieur le député!

Quel est l'avis de la commission?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Notre collègue Leroy et d'autres, d'ailleurs, souhaitaient que ce soit les conseils départementaux qui soient consultés et nous n'avons pas retenu cette option.

Le président Rousset, quant à lui, souhaite que la consultation des commissions départementales compétentes en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, les CoDERST, soit supprimée.

Or, la commission a considéré que leur avis était intéressant dès lors que les lieux de stockage et, éventuellement, de traitement des ordures ménagères ont un rapport avec la question sanitaire, qui n'est pas institutionnel par rapport aux départements mais par rapport aux territoires et à la situation sanitaire de leurs habitants.

C'est pourquoi la commission des lois a souhaité maintenir cette consultation des CoDERST, à ne pas confondre avec les conseils départementaux. L'avis est donc défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Avis favorable.

**M. Arnaud Richard.** Excellent!

*(L'amendement n° 485 est adopté.)*

**M. Marc Le Fur.** Merci qui? *(Sourires.)*

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Dussopt, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 1403.

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Amendement rédactionnel.

*(L'amendement n° 1403, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 1330.

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** L'alinéa 18 conditionne l'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets par le conseil régional à l'avis favorable de la moitié au moins des communes ou de leurs groupements chargés du traitement des déchets et représentant au moins la moitié de la population régionale.

Cette disposition n'est pas nécessaire pour assurer une large concertation et la prise en compte de l'ensemble des problématiques en la matière.

En effet, il est déjà prévu à l'alinéa précédent que le projet de plan est élaboré en concertation avec des représentants des collectivités locales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement des déchets, de l'État, des organismes publics concernés, des organisations professionnelles concernées, des éco-organismes, des associations agréées de protection de l'environnement et des associations agréées de défense des consommateurs.

Il est également prévu que le projet de plan soit soumis pour avis à la CTAP, au représentant de l'État dans la région, aux commissions départementales compétentes en matière d'environnement.

C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer la nécessité pour adopter le plan régional de recueillir l'avis favorable de la moitié au moins des communes ou de leurs groupements chargés du traitement des déchets et représentant au moins la moitié de la population régionale, la concertation nous paraissant déjà largement garantie par ce que je viens de vous indiquer et qui figure à l'alinéa 17.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** L'article 5 est donc celui sur lequel Gouvernement et rapporteur s'opposent! *(Sourires)* Tout à l'heure, nos avis ont divergé et c'est encore le cas puisque la commission est défavorable à l'adoption de cet amendement.

Je m'explique, en deux mots.

Une question de forme, tout d'abord. L'amendement du Gouvernement supprime l'intégralité de l'alinéa 18, ce qui induirait que l'article 5 ne prévoit plus qui arrête le projet de plan régional, ce qui constitue une première difficulté.

Ensuite, la commission des lois a considéré que dans la mesure où les communes et les groupements compétents en matière de traitement des ordures ménagères sont ceux qui financent la politique de gestion des déchets et de traitement

des collectes, il est logique qu'ils aient un droit de regard – y compris avec la possibilité de demander un second schéma à la majorité de 50 %.

La commission a donc exprimé son attachement à ce que les communes et leurs groupements puissent se prononcer sur le projet de plan régional.

*(L'amendement n° 1330 n'est pas adopté.)*

**M. Maurice Leroy.** Cette fois, c'est le Gouvernement qui n'est pas suivi!

**M. le président.** Par M. Rousset il l'a été, monsieur Leroy! Vous auriez pu le noter! *(Sourires.)*

**M. Maurice Leroy.** Vous revenez en Aquitaine, monsieur le président! *(Sourires.)*

**M. le président.** M. Rousset et moi nous connaissons bien!

La parole est précisément à M. Alain Rousset, pour soutenir l'amendement n° 486.

**M. Alain Rousset.** Je propose de rédiger comme suit l'alinéa 18: « Le projet de schéma est arrêté par le conseil régional », point.

Toutes les consultations qui ont eu lieu précédemment suffisent à récapituler les opinions des uns et des autres.

Pour un conseil régional, quel qu'il soit, il n'est pas possible d'aller à l'encontre de ce qui se passe mais, à un moment donné, il faut avancer.

Je propose donc cet amendement qui, il est vrai, est un peu conforme à celui présenté tout à l'heure par le Gouvernement: l'alinéa 18 se termine après « par le conseil régional. »

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Comme il est conforme à l'amendement du Gouvernement, avis défavorable. *(Sourires.)*

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Comme il est en effet conforme à l'amendement du Gouvernement, le Gouvernement y est favorable. *(Sourires.)*

**M. le président.** Chacun aura compris combien ma tâche est aisée ce soir! *(Sourires.)*

*(L'amendement n° 486 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Alain Rousset, pour soutenir l'amendement n° 487.

**M. Alain Rousset.** Si ce n'est pas un amendement de repli, c'est du judo! *(Sourires.)* Je propose de rédiger ainsi l'alinéa 18: « Le projet de schéma est arrêté par le conseil régional. Lorsqu'à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent, au moins trois cinquièmes des autorités organisatrices en matière de traitement des déchets représentant au moins 60 % de la population, ont émis un avis défavorable au projet de plan, le conseil régional arrête un nouveau projet de plan dans un délai de trois mois en tenant compte des observations formulées. »

L'idée est de ne pas bloquer la procédure et que l'on parvienne à définir un plan sinon, encore une fois, tout le travail que nous accomplissons ici n'a pas de sens.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Cette version est plus équilibrée puisqu'il s'agit en fait de passer d'une majorité de 50 % à une majorité qualifiée pour exercer ce droit de blocage sur le plan régional, ce qui nous paraît de bon aloi.

Avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Sagesse.

**M. Maurice Leroy.** Voyons si l'Assemblée est sage!

*(L'amendement n° 487 est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Carlos Da Silva, pour soutenir l'amendement n° 1269.

**M. Carlos Da Silva.** La région capitale francilienne vient de franchir un pas de géant pour prévenir et recycler les déchets de chantiers.

Après deux ans de travaux, le plan régional de gestion des déchets du BTP en Île-de-France a été adopté à l'unanimité le 18 juin dernier par le conseil régional. Il a été validé par le préfet et est désormais opposable à l'État, aux collectivités territoriales et à leurs concessionnaires.

Pour rappel, les déchets de chantiers représentent trois quarts des déchets franciliens en tonnage.

Ce plan met également fin – et ce n'est pas une mince affaire – au tout stockage en Seine-et-Marne qui, aujourd'hui, concentre les deux tiers des capacités de stockage franciliennes.

Ainsi, il introduit un principe de proximité pour le stockage. À partir de maintenant, les nouvelles installations de stockage de grande couronne n'accueilleront plus les déchets produits à Paris et dans les départements limitrophes de la petite couronne. En clair et sans provocation, la Seine-et-Marne ne servira pas de réceptacle aux déchets des Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, dans la perspective des chantiers du Grand Paris, on n'attend pas moins de 60 millions de tonnes de déchets de chantiers entre 2015 et 2030.

A ce stade, le projet de loi que nous examinons permet que le PREDEC reste en vigueur jusqu'à l'élaboration du nouveau plan régional unique mais le texte prévoit que cette élaboration se fasse dans les 18 mois suivants la promulgation de la loi.

Or, ce délai n'est pas satisfaisant. Il conviendrait donc de permettre d'intégrer le PREDEC tel quel dans le nouveau plan unique. Ainsi, l'évolution législative n'en retardera pas la mise en application.

En outre, il ne faudra pas refaire tout le travail dans la mesure où l'enquête publique est achevée et le plan adopté.

Je rappelle que l'Île-de-France est aujourd'hui la seule région compétente en matière de planification pour l'ensemble des plans déchets, notamment s'agissant des déchets de chantiers.

Cette compétence est de surcroît assez récente puisqu'elle date de la loi « Grenelle », ce qui explique que sa procédure ne soit pas totalement terminée.

Ce qui est écrit aujourd'hui dans le projet de loi sur les plans en vigueur depuis moins d'un an est à mon sens inadapté. C'est pourquoi, avec d'autres collègues, je vous propose cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** M. Da Silva avait présenté ses arguments en première lecture et, comme en première lecture, je lui propose de retirer son amendement dès lors que le calendrier adopté par la région Île-de-France dans le cadre de sa compétence – particulière – entraîne cette situation.

Le gain escompté à travers ce délai de 18 mois est en fait extrêmement faible puisque le reste du plan régional des déchets tel que prévu à l'article 5 méritera une enquête publique et que seul le volet actuellement composé du PREDEC en sera dispensé.

Compte tenu d'un effet aussi limité et de ce que cela nous amènerait à adopter des dispositions transitoires pour un plan adopté le 18 juin alors que la loi sera promulguée quelques semaines plus tard, je vous prie de bien vouloir retirer votre amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Carlos Da Silva.

**M. Carlos Da Silva.** Avec tout le respect que j'ai pour le rapporteur, je ne retirerai pas mon amendement cette fois parce que le travail a été accompli et que, comme je l'ai démontré dans mon exposé – relativement long – la nécessité est impérieuse.

*(L'amendement n° 1269 n'est pas adopté.)*

*(L'article 5, amendé, est adopté.)*

#### Article 5 bis

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements, n° 349 et 1232, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 349.

**M. Paul Molac.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Cottel, pour soutenir l'amendement n° 1232.

**M. Jean-Jacques Cottel.** Il est également défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Avis favorable à l'amendement n° 349 sous réserve du respect des règles concernant le secret des affaires mais il nous paraît aller dans le bon sens.

Avis également favorable à l'amendement n° 1232.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Péliissard.

**M. Jacques Péliissard.** Ce sujet a été abordé en commission.

Autant sur la question des quantités, les éco-organismes peuvent en effet donner des renseignements pertinents – pas d'objection, donc – autant le traitement concerne une multitude d'acteurs et d'opérateurs, publics – lorsqu'il s'agit d'une régie directe – ou en délégation de service public. Les éléments de collecte diffèrent donc pour le traitement.

D'accord, donc, s'agissant des informations sur les quantités de déchets produites mais, s'agissant du traitement, cela me paraît délicat.

**M. le président.** La parole est à M. Paul Molac.

**M. Paul Molac.** Je comprends bien votre problème. Toutefois, j'insiste sur le fait que le traitement des déchets est particulièrement important puisque, dans l'économie circulaire, on réutilise ces déchets, qui deviennent en quelque sorte une matière première. Si nous ne commençons pas à nous pencher sérieusement sur ce problème, nous continuerons à avoir des décharges, et nous ne réutiliserons pas suffisamment nos déchets.

*(Les amendements n° 349 et 1232, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 488 et 1488.

La parole est à M. Alain Rousset, pour soutenir l'amendement n° 488.

**M. Alain Rousset.** Cet amendement vise, monsieur le président, à améliorer la collecte d'informations. Nous pouvons témoigner l'un et l'autre du fait qu'il est extrêmement difficile d'obtenir, de la part des éco-organismes, des informations précises sur la quantité de déchets à traiter ou à valoriser. L'objet de cet amendement, parce que certains éco-organismes ne disposent pas de données régionales, mais de données nationales, est de supprimer le mot « déclarés », de sorte qu'ils puissent élaborer des données régionales.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Piron, pour soutenir l'amendement n° 1488.

**M. Michel Piron.** Il s'agit d'améliorer la collecte des données : c'est aussi simple que cela.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Je ne peux y être que défavorable, puisque le mot « déclarés » a été ajouté par la commission des lois il y a une quinzaine de jours, avec la volonté de standardiser et de clarifier la nature des données transmises aux régions.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Sagesse.

*(Les amendements identiques n° 488 et 1488 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 1081 et 1489.

La parole est à Mme Nathalie Appéré, pour soutenir l'amendement n° 1081.

**Mme Nathalie Appéré.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Piron, pour soutenir l'amendement n° 1489.

**M. Michel Piron.** Il est défendu, avec les mêmes arguments.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Favorable, pour la qualité des arguments. *(Sourires.)*

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Favorable.

*(Les amendements identiques n° 1081 et 1489 sont adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 405 et 1262.

La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 405.

**M. Paul Molac.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Cottel, pour soutenir l'amendement n° 1262.

**M. Jean-Jacques Cottel.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dussopt, rapporteur.** Défavorable, en cohérence avec l'article 5 bis.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. André Vallini, secrétaire d'État.** Favorable.

*(Les amendements identiques n° 405 et 1262 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 412 et 1518.

La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 412.

**M. Paul Molac.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Cottel, pour soutenir l'amendement n° 1518.

**M. Jean-Jacques Cottel.** Il est défendu.

*(Les amendements identiques n° 412 et 1518, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

*(L'article 5 bis, amendé, est adopté.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**M. le président.** Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)*

*La Directrice du service du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale*

CATHERINE JOLY